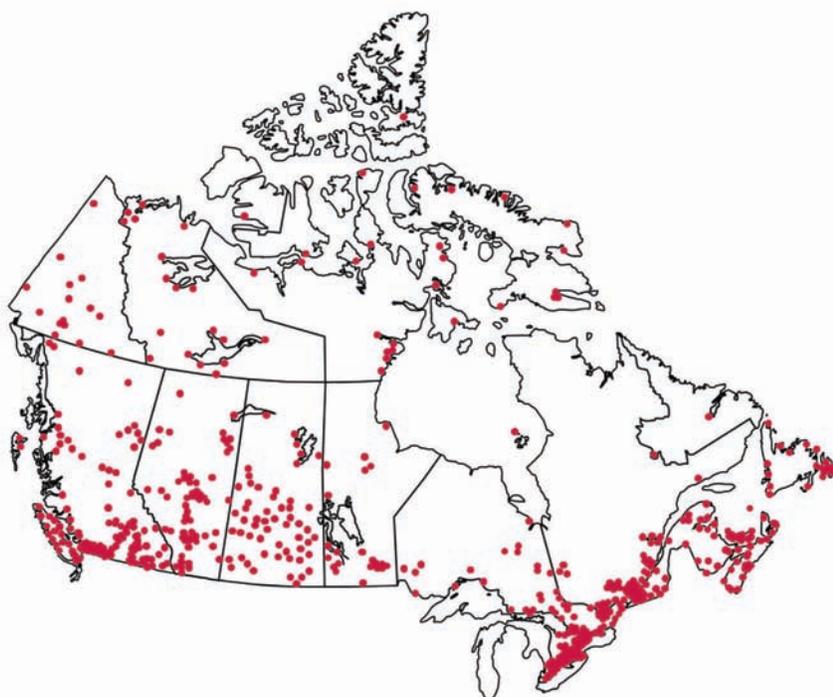


# Les collèges et instituts canadiens



## Répondre aux besoins des apprenants autochtones

Un aperçu des programmes et services actuels,  
des défis, des possibilités et des leçons apprises

### Rapport final



Association des  
collèges  
communautaires du  
Canada



Juin 2005

# Sommaire

## 1. Introduction

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est la voix nationale et internationale par laquelle passent les collèges et instituts du Canada pour informer et conseiller les divers paliers gouvernementaux, le milieu des affaires, l'industrie et les syndicats. Ses priorités stratégiques pour 2005-2006 comprennent notamment l'accès des peuples autochtones à l'éducation postsecondaire et le renforcement dans les collèges et instituts des mécanismes qui favorisent la réussite scolaire et qui sont fondés sur les valeurs, la culture et la tradition autochtones.

En avril et mai 2005, l'Association a entrepris une étude des programmes et services autochtones offerts dans les collèges et instituts. Pour les besoins de cette étude et du rapport connexe, elle a employé le terme Autochtone de manière à englober les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada. Elle a passé en revue la littérature, procédé à un sondage en ligne auprès des collèges et instituts membres puis tenu des entretiens avec des représentants des collèges et instituts autochtones et du Nord du Canada, qui sont membres de l'Association, ainsi qu'avec des représentants de l'Aboriginal Institutes' Consortium, un membre associé. Parmi les 140 membres de l'Association, 61 ont pris part à l'étude, soit 59 établissements publics (dont les collèges des trois territoires) et 2 établissements autochtones, pour un taux de réponse de 44 pour cent.

## 2. Aperçu de l'éducation postsecondaire chez les Autochtones du Canada

La première partie du présent rapport donne les grandes lignes des tendances observées chez les Autochtones du Canada en matière d'éducation postsecondaire. Les données sont tirées du Recensement de 2001, et se résument comme suit :

- la proportion de la population autochtone est en croissance au Canada;
- la moyenne d'âge de la population autochtone est plus jeune que celle du reste du Canada;
- l'écart par rapport à la scolarisation persiste entre les Autochtones et les non Autochtones;
- la majorité des Autochtones préfèrent les programmes menant à des diplômes collégiaux et à un métier;
- les Autochtones ont tendance à effectuer un retour aux études postsecondaires plus tard dans leur vie.

Ce rapport présente également un aperçu des barrières entravant la participation des apprenants autochtones aux études postsecondaires, dont les suivantes :

- **barrières historiques**, en raison des politiques d'éducation assimilationnistes du gouvernement fédéral et de l'héritage du système scolaire avec internat;
- **barrières sociales**, telles que le nombre considérable d'apprenants autochtones ayant des responsabilités familiales, le manque de modèles dans les collectivités autochtones, la discrimination sociale et le taux élevé de pauvreté et de chômage;
- **manque de préparation et de préalables scolaires**, en raison du faible taux de diplomation au secondaire et du grand nombre d'étudiants adultes;
- **barrières financières**, dans le cas des Autochtones inscrits, en raison d'une part, du manque d'aide financière offerte dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), qui est administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et d'autre part des Autochtones non inscrits et des Métis qui ne sont pas admissibles au programme, ce qui les oblige à devoir compter sur leurs propres ressources ou sur les prêts étudiants;
- **barrières géographiques**, parce qu'un bon nombre d'apprenants autochtones doivent se déplacer vers les régions urbaines pour faire des études postsecondaires;
- **barrières culturelles**, parce que les perceptions, les traditions et les valeurs de même que les différences dans les styles d'apprentissage des étudiants autochtones ne sont pas pris en compte dans les établissements postsecondaires;
- **barrières personnelles et individuelles**, auxquelles se heurtent les étudiants qui vivent avec un sentiment d'impuissance, une faible image de soi, peu de motivation, une mauvaise santé ou, encore, de la frustration, tous des sentiments exacerbés si ces mêmes étudiants ne reçoivent en plus aucun soutien familial et scolaire adéquat.

Il importe de faire la distinction entre deux types d'établissements postsecondaires autochtones : ceux recevant un appui provincial et ceux étant d'administration autochtone. Les premiers profitent des politiques provinciales et, par conséquent, détiennent :

- le pouvoir officiel reconnu par le gouvernement provincial d'émettre des certificats et des diplômes;
- la possibilité d'obtenir des fonds et des subventions particulières à l'appui d'initiatives et d'activités spéciales.

Parmi les membres de l'Association, seulement deux établissements autochtones ont réussi à obtenir la reconnaissance de leur gouvernement provincial au Canada, soit le Nicola Valley Institute of Technology (NVIT) et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT). Ils constituent une exception à la règle.

Les politiques provinciales ne couvrent pas les établissements d'administration autochtone. Ceux-ci n'ont donc le droit d'émettre ni certificat ni diplôme. Ainsi, les attestations que reçoivent les étudiants de ces établissements ne valent pas autant que celles du réseau public. Qui plus est, les établissements autochtones évoluant dans ce système ne sont pas admissibles aux subventions de fonctionnement annuelles au même titre que les établissements publics.

### **3. Services et programmes autochtones dans les collèges et instituts**

Pour les besoins de son étude, l'Association a demandé aux collèges et instituts de nommer et de décrire les types de services de soutien, de conseils et d'orientation offerts dans leur établissement de même que leurs programmes d'enseignement et de formation. Il ne s'agissait pas de dresser une liste exhaustive des programmes et services autochtones offerts dans les collèges et instituts, mais plutôt d'en déterminer le profil et les caractéristiques. On comprendra donc mieux les moyens utilisés par les établissements d'enseignement pour accroître l'accès des apprenants autochtones aux études postsecondaires et au marché du travail de même que pour favoriser le développement des collectivités autochtones. Le profil servira également à l'élaboration d'une section dans le site Web de l'Association sur les programmes et services autochtones. On prévoit y inclure des liens vers les sites Web des collèges et instituts et, autant que possible, vers les pages et les sites d'intérêt autochtone.

**Recrutement d'apprenants autochtones.** Les collèges et instituts estiment que les moyens utilisés pour recruter les apprenants autochtones constituent une première étape cruciale et peuvent jouer un rôle essentiel pour aider les apprenants à prendre une décision éclairée quant au type de programme à choisir, à se préparer aux programmes d'enseignement postsecondaire ainsi qu'à connaître les services de soutien à la réussite scolaire et les débouchés qu'offrent les divers programmes. Ils insistent également sur la nécessité de commencer les activités de recrutement dès le début du secondaire de manière à motiver les apprenants autochtones tôt et à faire en sorte qu'ils obtiennent les préalables aux programmes envisagés.

**Services d'évaluation.** Les collèges et instituts publics et autochtones offrent des services d'évaluation aux apprenants autochtones, tant pour les jeunes inscrits que pour les adultes. Mentionnons notamment les tests d'admission collégiale et de rendement scolaire, les évaluations d'éducation de base pour les adultes, les services de reconnaissance des acquis et les évaluations des compétences en langues anglaise et française. Les collèges et instituts soulignent que les outils et les méthodes d'évaluation doivent être adaptés à la culture des apprenants autochtones.

**Services d'orientation.** Les collèges et instituts publics et autochtones offrent des services d'orientation de carrière et de conseils généraux de même que des services d'aide personnelle, financière et anti-discriminatoire. Le but consiste à faciliter l'entrée dans les collèges et instituts et la transition vers les programmes d'enseignement de ces établissements ou le transfert à d'autres établissements postsecondaires. Environ le tiers des établissements du réseau public offrent des services d'orientation propres à la réalité autochtone. Tous ont confirmé l'utilité de fournir au personnel visé une formation interculturelle sur les Autochtones afin d'assurer la préparation au travail avec les apprenants autochtones.

**Services de soutien visant la persévérance et la réussite scolaires des étudiants autochtones.** Les collèges et instituts publics et autochtones ont confirmé offrir les types de services de soutien suivants pour faciliter la participation et la réussite scolaire des étudiants autochtones : tutorat, aires de rencontre des Autochtones sur le campus, centres d'apprentissage, aide financière, aide en recherche de logement, soutien des Aînés de la collectivité, services de garderie, programmes de mentorat, services de santé et services par les Aînés résidents.

**Services de soutien visant à faciliter la participation au marché du travail.** Les collèges et instituts favorisent la transition de leurs étudiants vers le marché du travail en offrant divers services, par exemple :

- le placement et les stages, afin de fournir aux apprenants une expérience de travail et une liste d'employeurs potentiels;
- l'orientation de carrière et l'aide en recherche d'emploi (dans 80 pour cent des établissements ayant participé à l'étude);
- la préparation du curriculum vitae et l'acquisition de compétences en recherche d'emploi;
- les programmes de mentorat avec des praticiens et des professionnels du champs d'études choisi.

**Programmes d'enseignement et de formation.** Les collèges et instituts publics et autochtones offrent diverses formules d'enseignement et de formation, afin de répondre aux différents besoins des apprenants autochtones, que ceux-ci soient des décrocheurs du secondaire, des apprenants adultes ou des nouveaux diplômés du secondaire, ou encore afin d'aider les apprenants autochtones à réaliser leurs objectifs par rapport à leurs études postsecondaires.

- **Programmes préparatoires et programmes d'accès**

Les collèges et instituts publics et autochtones offrent des programmes préparatoires et des programmes d'accès, en vue de répondre aux besoins des apprenants autochtones qui, par exemple, ne satisfont pas aux conditions d'admission aux programmes généraux ou ont besoin de mettre à niveau leurs acquis scolaires avant de pouvoir être acceptés dans les programmes techniques et professionnels ou d'apprentissage et de métiers. Les types de programmes que les collèges et instituts pourraient classer comme étant des « programmes d'accès » diffèrent d'une province ou territoire à l'autre. La plupart consistent en des programmes de rattrapage et d'éducation de base des adultes. Toutefois, les établissements autochtones et publics ont mis sur pied des programmes d'accès portant sur des champs d'études particuliers, qui sont de nature technique, préparatoire à un métier ou professionnelle. Ces programmes sont conçus dans le but de répondre aux besoins des apprenants autochtones et sont adaptés de manière à inclure des cours permettant l'acquisition de compétences ciblées.

Les **Programmes d'éducation de base des adultes** sont offerts dans tous les collèges et instituts. En outre, plus de la moitié des établissements publics ayant participé à l'étude ont indiqué avoir mis sur pied un programme d'éducation de base des adultes adapté aux apprenants autochtones. Ces programmes permettent aux adultes d'acquérir les notions requises pour réussir au niveau postsecondaire, en suivant les préalables à l'admission dans les collèges et universités.

- **Programmes techniques et professionnels adaptés à la réalité autochtone**

Près de 80 pour cent des établissements publics ayant participé à l'étude ont indiqué offrir des programmes techniques ou professionnels adaptés à leur clientèle autochtone. Ainsi, on a pu dresser une liste de 59 de ces programmes dans des champs d'études aussi divers que la culture, la langue et les arts autochtones; l'administration des affaires; l'éducation; les services de santé; la technologie de l'information; l'application de la loi et les services correctionnels; la technologie marine; l'environnement et les ressources naturelles; les services sociaux; la technologie et le tourisme.

- **Programmes d'apprentissage et de métiers**

Plus de la moitié des répondants affirment offrir des programmes d'apprentissage et de métiers sur mesure pour les étudiants autochtones, ou bien ils encouragent les étudiants autochtones à s'inscrire aux programmes d'apprentissage et de métiers généraux. Les collèges et instituts sont jumelés à des commissions de qualification professionnelle de la province, tant pour les programmes d'apprentissage que pour les programmes préparatoires à un métier.

**Programmes préparatoires à l'université, de diplôme conjoint et de reconnaissance des crédits entre collèges et universités**

Près du tiers des répondants ont indiqué offrir des programmes préparatoires à l'université et de reconnaissance des crédits entre collèges et universités.

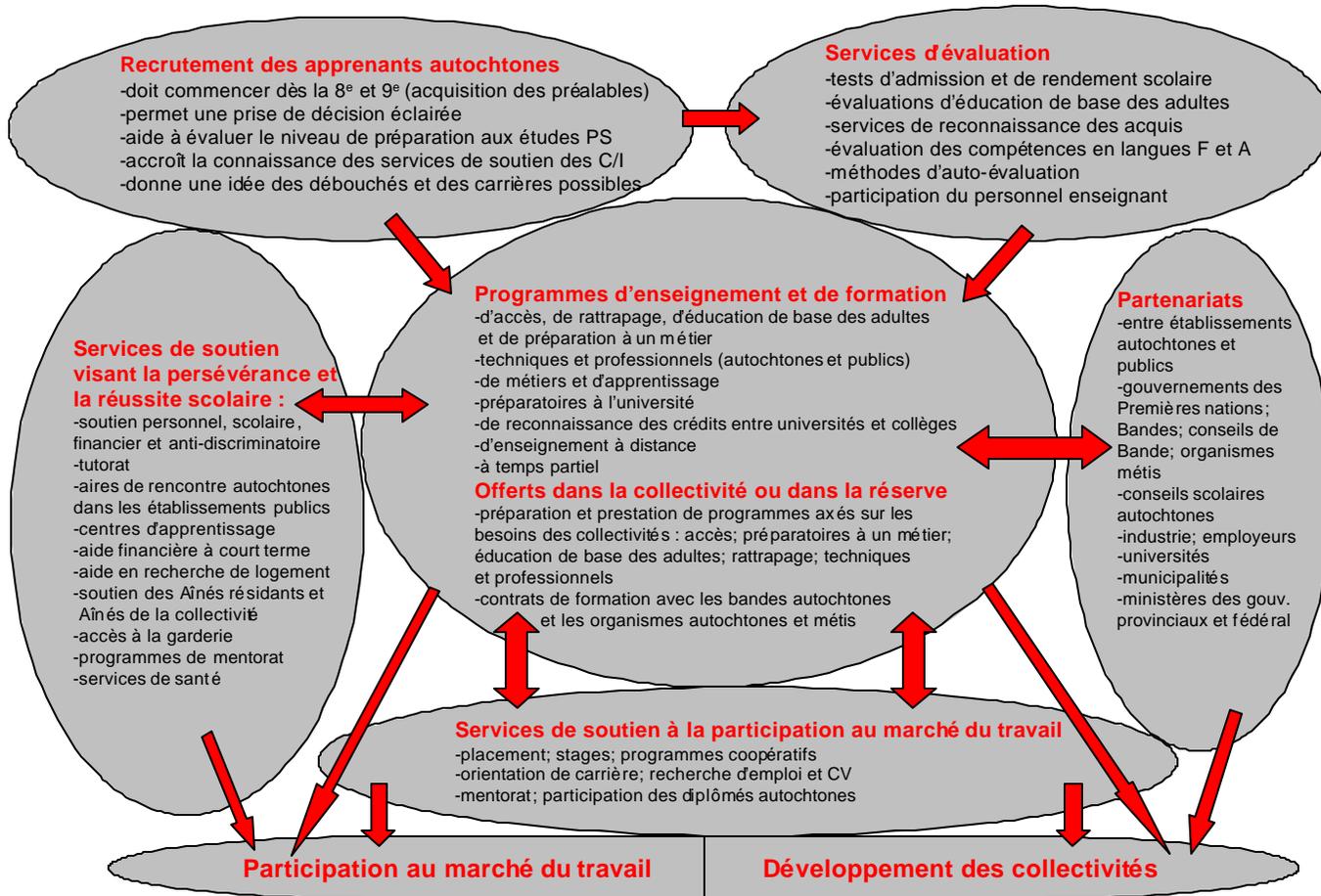
**Programmes d'enseignement à distance**

Dans l'ensemble, le tiers des répondants ont déclaré offrir des programmes d'enseignement à distance dont bénéficient les apprenants autochtones.

**Programmes à temps partiel**

Tous les collèges et instituts ont mentionné offrir des programmes à temps partiel par l'entremise de leur direction de la formation continue. Parmi les établissements ayant participé à l'étude, 42 pour cent ont signalé offrir des programmes à temps partiel dont peuvent profiter les apprenants autochtones dans leur propre collectivité et région.

**Modèle de processus des collèges et instituts sur l'accès à l'éducation et la participation au marché du travail des apprenants autochtones et le développement des collectivités**



#### 4. Établissements d'administration autochtone

Les collèges et instituts d'administration autochtone mettent sur pied des programmes selon le principe fondamental que l'éducation postsecondaire constitue un droit au titre des traités pour le peuple autochtone et que son administration devrait revenir au peuple autochtone. Ainsi, ces programmes allient les compétences et les connaissances techniques et scolaires aux valeurs, aux traditions, à l'histoire et au savoir-faire autochtones, dans des matières comme le développement économique et communautaire; les études sur les Premières Nations, les Inuits et les Autochtones; l'environnement et les ressources naturelles ainsi que l'éducation de la petite enfance et la technique de garderie. Les établissements autochtones ne touchant aucune aide provinciale doivent établir un partenariat avec les établissements publics, pour que leurs étudiants puissent recevoir à la fin de leur programme d'enseignement une attestation d'études postsecondaires reconnue au sens de la loi. Ils cherchent à obtenir la reconnaissance officielle des gouvernements provinciaux ou à développer un mode d'articulation plus efficace entre les établissements autochtones et publics.

#### 5. Ressources financières destinées à l'élaboration et à la prestation des programmes et services des collèges et instituts

Les fonds requis pour les services de recrutement, d'évaluation, d'orientation et de soutien destinés aux apprenants autochtones dans les collèges et instituts proviennent principalement de cinq sources, soit : les subventions de fonctionnement ou de base, les frais de scolarité, les programmes des gouvernements provinciaux et territoriaux, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada et les bandes des Premières Nations.

L'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et de formation destinés aux autochtones sont habituellement des activités financées à partir de l'une des sources suivantes : les frais de scolarité, les subventions de fonctionnement ou de base, les bandes des Premières Nations, les programmes des gouvernements provinciaux ou territoriaux et les recettes tirées des contrats de formation.

##### Problèmes de financement :

- **L'insuffisance des fonds destinés aux programmes** provenant des subventions provinciales de base, des subventions aux programmes autochtones des provinces et territoires et du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.
- **L'insuffisance de l'aide financière aux étudiants** provenant de programmes comme le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ce qui influe sur la capacité des collèges et instituts à offrir des programmes autochtones.
- **Le peu de sources de financement auxquelles ont accès les établissements autochtones**, sauf pour le Nicola Valley Institute of Technology (en Colombie-Britannique), parce que ces établissements ne reçoivent aucune subvention de base des gouvernements provinciaux.
- **Les subventions aux projets**, dont doivent dépendre les établissements pour compléter le peu de ressources disponibles, empêchent le développement d'une vision à long terme à l'égard des programmes.
- **Les fonds disponibles auprès du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada**, par l'entremise des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et des Ententes sur le développement du marché du travail, viennent eux aussi avec des obligations restreignant l'administration des programmes autochtones dans les collèges et instituts. Ils traduisent une vision à court terme et visent l'embauche directe, même si bien des apprenants autochtones des collèges et instituts ont d'abord besoin de cours de rattrapage ou autres équivalents du niveau secondaire. Les modalités des Ententes sur le développement du marché du travail font en sorte que seules les personnes admissibles à l'assurance-emploi ont accès aux programmes de formation. Cela pose problème dans les milieux ruraux et éloignés, où le taux de chômage est très élevé, puisque très peu de personnes sont admissibles à l'assurance-emploi.

Pour solutionner ces problèmes, les collèges et instituts suggèrent notamment ce qui suit :

- accroître l'aide financière aux étudiants autochtones offerte par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;

- augmenter les subventions aux programmes qu’octroient les gouvernements provinciaux et fédéral et les échelonner sur une période plus longue;
- améliorer la formule des subventions de base au provincial, pour permettre de répondre aux besoins en services plus importants chez les apprenants autochtones;
- donner plus de latitude dans l’utilisation des subventions aux programmes accordées par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des apprenants autochtones;
- allouer des fonds pour l’embauche de personnel et d’enseignants autochtones dans les collèges et instituts.

## **6. Identification et recrutement d’apprenants autochtones**

La majorité des établissements publics trouvent difficile de veiller à ce que les Autochtones déclarent volontairement leur identité autochtone et, par le fait même, d’obtenir des données exactes sur les inscriptions d’étudiants autochtones. Sans ces chiffres, les établissements ne peuvent être en mesure de comprendre l’étendue des services nécessaires ni allouer les ressources informationnelles, humaines et financières requises pour fournir des services de soutien appropriés. Selon l’estimation du nombre d’apprenants autochtones prenant part aux programmes d’enseignement et de formation faite par 45 des 56 établissements publics ayant participé à l’étude, la plupart des étudiants sont inscrits aux programmes techniques ou professionnels et aux programmes de rattrapage ou d’éducation de base des adultes généraux. Un nombre distribué à peu près également suit un programme préparatoire, un programme technique ou professionnel adapté aux Autochtones, un programme d’apprentissage ou de métier ou un programme de transfert vers l’université.

## **7. Participation autochtone aux structures de planification et à l’élaboration des programmes d’études des collèges et instituts**

Les principales méthodes visant à assurer la participation autochtone aux processus de planification et d’élaboration des programmes d’études et institutionnels des collèges et instituts consistent en ce qui suit :

- avoir une représentation autochtone dans les conseils de gouverneurs des collèges et instituts;
- assurer la participation des Aînés par l’entremise des Conseils des Aînés ou des Aînés résidants ou consulter les Aînés des collectivités autochtones;
- mettre en place une structure consultative autochtone dans certains établissements publics, tels que les conseils autochtones de l’enseignement, qui jouent un rôle de consultation auprès des conseils de gouverneurs et qui participent à l’évaluation des programmes;
- mettre sur pied des comités consultatifs sur les programmes adaptés au contexte autochtone ou avoir une représentation autochtone dans les comités consultatifs sur les programmes généraux;
- établir des partenariats entre les établissements autochtones et publics pour l’élaboration des programmes d’études et institutionnels;
- consulter les collectivités autochtones, les conseils scolaires et les Autochtones diplômés des collèges et instituts et organiser des groupes de discussion avec chacun;
- faire jouer aux enseignants sensibles aux besoins des étudiants autochtones et aux enseignants des traditions autochtones un rôle de premier plan dans l’élaboration des programmes institutionnels.

## **8. Prestation des programmes dans les réserves et les collectivités**

La prestation de programmes dans les collectivités permet aux apprenants autochtones des régions plus éloignées d’amorcer des études postsecondaires dans leur propre milieu. Ces étudiants peuvent donc garder leurs réseaux d’aide et éviter le fardeau financier que représente l’éloignement. L’ensemble des collèges et instituts ayant participé à l’étude ont déclaré offrir une certaine forme d’enseignement de l’un ou l’autre des programmes techniques, professionnels et préparatoires à un métier dans les réserves ou les collectivités. Ils déterminent les besoins en formation de concert avec les dirigeants autochtones, les bandes des Premières Nations et les organismes et les conseils scolaires autochtones, afin d’assurer que les programmes reflètent les besoins réels de la collectivité.

## 9. Partenariats établis par les collèges et instituts pour assurer la prestation des programmes et services

Les collèges et instituts ayant participé à l'étude ont identifié six types de partenariat facilitant la prestation des programmes et services autochtones, soit ceux établis avec :

- les établissements autochtones;
- les gouvernements des Premières Nations, les conseils tribaux et les organismes métis;
- les conseils scolaires autochtones;
- l'industrie et les employeurs;
- d'autres établissements du niveau postsecondaire;
- les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral.

## 10. Amélioration des programmes et services autochtones dans les collèges et instituts

Les collèges et instituts ont suggéré quelques façons d'améliorer les programmes autochtones actuellement en place.

Par rapport aux pratiques, aux méthodes et aux services visant une meilleure persévérance scolaire, les points à améliorer comprennent :

- **le renforcement du recrutement des apprenants**, en désignant du personnel à cette tâche, en commençant les activités de recrutement dès le début du secondaire ainsi qu'en faisant participer les parents, les étudiants autochtones et les Autochtones fraîchement diplômés aux activités de recrutement;
- **l'augmentation du nombre d'enseignants et d'employés autochtones** dans les collèges et instituts;
- **le suivi d'une formation interculturelle par le personnel enseignant** et la sensibilisation accrue aux problèmes de racisme et de pauvreté auxquels se heurtent les apprenants autochtones;
- **l'accès à un plus grand nombre de programmes dans les collectivités** et l'amélioration de la stratégie à cet égard;
- **l'amélioration des services de soutien à la réussite scolaire**, qui peut se traduire par une plus grande participation des Aînés; la mise en place d'un plus grand nombre de programmes de transition et de mentorat et d'activités culturelles autochtones; l'élaboration de stratégies de persévérance qui tiennent compte des difficultés vécues par les apprenants autochtones en dehors du milieu scolaire, en facilitant l'accès à des services de soutien, comme les garderies et les services d'aide aux toxicomanes et d'assistance familiale; l'aménagement d'aires de rencontre des Autochtones dans les établissements publics; l'augmentation du tutorat et de l'aide par les pairs; le tutorat et les programmes d'assistance pour l'apprentissage des notions requises au niveau postsecondaire de même que l'aide aux étudiants en recherche de logement;
- **l'amélioration des programmes d'enseignement et de formation**, en élargissant les programmes préparatoires et d'accès; en rehaussant le programme institutionnel grâce à l'adoption de méthodes d'apprentissage axées sur les résultats et à l'intégration d'un contenu culturel et de connaissances autochtones plus pertinents; en offrant des programmes d'alphabétisation appropriés; en étudiant des modèles d'enseignement plus performants ainsi qu'en offrant davantage de programmes d'enseignement à distance et d'intégration.

Les établissements ont cerné les besoins suivants par rapport aux programmes et services visant à faciliter la participation des apprenants autochtones au marché du travail :

- **mettre en place des programmes de mentorat** avec des diplômés des programmes des collèges et instituts, des professionnels ou des ouvriers qualifiés;
- **multiplier les activités d'apprentissage liées au travail**, grâce à des programmes en milieu de travail, établir plus de liens avec le marché du travail et effectuer un meilleur suivi à long terme avec les diplômés;
- **adopter une méthode de cheminement de carrière structurée**, par laquelle on informe les étudiants des emplois et des carrières reliés à leur champ d'études dès le début de leur programme, et on les aide dans leur recherche d'emploi.

## 11. Leçons apprises

Les collèges et instituts ont aussi souligné les leçons tirées de l'expérience acquise lors de la prestation des programmes et services aux Autochtones. Ces apprentissages font état de l'étendue de leur expérience en la matière et donnent certaines indications claires relativement à la direction que devraient prendre les programmes à l'avenir. Parmi les constatations, notons les suivantes :

- l'autonomie autochtone en matière d'éducation est impérative à la réalisation des objectifs et des aspirations des peuples autochtones;
- il faudrait sensibiliser davantage les enseignants, les membres du personnel et les étudiants non autochtones à l'histoire, à la culture, aux traditions, à la réalité et aux problèmes des Autochtones;
- il importe de fournir aux apprenants autochtones un cadre d'apprentissage respectueux et sans risques, qui tient compte de leur culture et qui répond à leurs besoins d'apprentissage, émotionnels, spirituels et physiques;
- on doit fournir des services d'aide ciblés, comme l'orientation, l'aide financière, l'aide en recherche de logement et l'accès aux services de garderie, qui tiennent compte des barrières auxquelles se heurtent les apprenants autochtones;
- on doit offrir aux apprenants la possibilité d'étudier les besoins de leur propre collectivité, de s'identifier et d'identifier leur collectivité dans le programme d'études, non seulement dans les programmes s'adressant aux Autochtones mais aussi dans tous les programmes généraux.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Aperçu de l'éducation postsecondaire chez les Autochtones du Canada.....</b>	<b>3</b>
2.1	Accroissement de la population autochtone .....	3
2.2	Moyenne d'âge plus jeune de la population autochtone .....	4
2.3	Écart dans le niveau de scolarité des Autochtones et des non Autochtones .....	4
2.4	Profil des apprenants autochtones du niveau postsecondaire .....	5
2.5	Barrières à la participation des apprenants autochtones aux études postsecondaires .....	7
2.7	Priorités de l'Assemblée des Premières Nations en matière de politiques .....	11
<b>3.</b>	<b>Services et programmes autochtones dans les collèges et instituts .....</b>	<b>11</b>
3.1	Recrutement des apprenants autochtones.....	12
3.2	Services d'évaluation .....	15
3.3	Services d'orientation.....	16
3.4	Services de soutien visant la persévérance et la réussite scolaires des étudiants autochtones .....	18
3.5	Services de soutien visant à faciliter la participation au marché du travail .....	21
3.6	Programmes d'enseignement et de formation destinés aux apprenants autochtones.....	22
3.6.1	Programmes préparatoires et programmes d'accès .....	23
3.6.2	Programmes professionnels et techniques adaptés à la réalité des apprenants autochtones.....	26
3.6.3	Programmes de métiers et d'apprentissage .....	30
3.6.4	Programmes préparatoires à l'université.....	30
3.6.5	Programmes de transfert vers l'université et de diplôme conjoint .....	30
3.6.6	Programmes d'enseignement à distance.....	31
3.6.7	Programmes à temps partiel.....	32
<b>4.</b>	<b>Établissements d'administration autochtone .....</b>	<b>32</b>
<b>5.</b>	<b>Ressources financières destinées aux programmes et services autochtones.....</b>	<b>34</b>
5.1	Ressources financières destinées à l'éducation postsecondaire des apprenants autochtones.....	34
5.2	Ressources financières auxquelles ont accès les collèges et instituts pour l'élaboration et la prestation de services et programmes destinés aux apprenants autochtones .....	35
5.3	Défis présentés par les structures actuelles de financement destinées à l'élaboration et à la prestation de programmes et services autochtones .....	38
5.4	Suggestions des collèges et instituts pour relever les défis de financement .....	45
<b>6.</b>	<b>Identification et recrutement des étudiants autochtones dans les collèges et instituts publics.....</b>	<b>49</b>
6.1	Nombre d'étudiants autochtones inscrits dans les collèges et instituts publics.....	49
6.2	Inscription dans les établissements autochtones .....	52
6.3	Difficultés liées à l'identification des étudiants autochtones inscrits dans les établissements publics.....	52
6.4	Structures, systèmes ou pratiques favorisant la déclaration d'ascendance autochtone .....	53
<b>7.</b>	<b>Participation autochtone à l'élaboration de structures de planification, des programmes d'études et institutionnels des collèges et instituts .....</b>	<b>55</b>
7.1	Représentation autochtone aux Conseils des gouverneurs des collèges et instituts .....	56
7.2	Participation des Aînés.....	56
7.3	Conseils ou comités consultatifs autochtones .....	56
7.4	Comités consultatifs sur les programmes .....	58
7.5	Partenariats avec les établissements autochtones .....	58
7.6	Groupes de consultation et de discussion avec les collectivités autochtones, les conseils scolaires et les diplômés autochtones des collèges et instituts.....	58
7.7	Administrateurs et personnel du département des services aux Autochtones .....	59

7.8	Corps professoral et chargés de cours autochtones .....	59
8.	<b>Prestation des programmes dans les collectivités et les réserves.....</b>	<b>59</b>
9.	<b>Partenariats établis par les collèges et instituts pour assurer la prestation des programmes et services.....</b>	<b>64</b>
10.	<b>Amélioration des programmes et services autochtones dans les collèges et instituts</b> <b>69</b>	
11.	<b>Leçons apprises.....</b>	<b>73</b>
12.	<b>Conclusion.....</b>	<b>77</b>
Annexe A	<b>Les collèges et instituts participants .....</b>	<b>79</b>
Annexe B	<b>Le Aboriginal Institutes' Consortium .....</b>	<b>82</b>
Références	<b>.....</b>	<b>92</b>

## 1. Introduction

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est la voix nationale et internationale par laquelle passent les collèges et instituts du Canada pour informer et conseiller les divers paliers gouvernementaux, le milieu des affaires, l'industrie et les syndicats. Ses priorités stratégiques pour 2005-2006 concernent notamment l'accès des peuples autochtones à l'éducation postsecondaire et le renforcement dans les collèges et instituts des mécanismes qui favorisent la réussite scolaire et qui sont fondés sur les valeurs, la culture et la tradition autochtones.

L'accès des peuples autochtones à l'éducation postsecondaire et au développement de la collectivité a constitué l'un des fers de lance de l'Association depuis ses tous débuts en 1972. Cette priorité a fait l'objet de discussions dans de nombreux ateliers et activités lors de conférences tenues par l'organisme. Dans sa présentation devant la Commission royale sur les peuples autochtones en 1993, l'Association appelait à l'établissement de partenariats novateurs entre les collectivités autochtones et les collèges et instituts :

« Au fur et à mesure que les collectivités des Premières Nations traitent de leurs besoins internes, prennent de l'assurance et font leur place, les collèges et instituts auront un rôle à jouer. La clé réside dans les partenariats à responsabilités partagées. » (Traduction libre)

Dans son document, l'Association insistait sur la nécessité que ces partenariats soient administrés par les dirigeants et les collectivités autochtones, demandait la création de plus d'écoles et de collèges autochtones et soulignait «la valeur d'un enseignement fait par des Autochtones aux Autochtones, et ce, en vue de reconnaître ce que l'on sait depuis toujours au sujet de s'approprier sa fierté culturelle et sa confiance en soi ». (Traduction libre).

Depuis 1993, on a ainsi mis en place des initiatives et des partenariats novateurs entre les collectivités autochtones et les collèges et instituts. Il est clair aujourd'hui que, grâce à l'étendue du territoire couvert par les collèges et instituts du Canada et à leur capacité de travailler étroitement avec les collectivités pour cerner les besoins en éducation et en formation, ces derniers se révèlent des partenaires incontournables dans le déploiement des efforts requis sur les scènes provinciale et territoriale, autochtone ou locale pour répondre aux besoins des peuples autochtones canadiens, c'est-à-dire : faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire, la participation au marché du travail et le développement de la collectivité en général. Parallèlement, même si on note des progrès, il reste bien du chemin à parcourir en ce qui concerne la gouvernance, la législation et le développement des politiques et en ce qui a trait au fonctionnement avant de pouvoir offrir des programmes d'enseignement et de formation appropriés et pertinents, et mettre sur pied des partenariats efficaces et équitables qui favorisent le développement social et économique au sein des collectivités autochtones.

Afin de mieux évaluer le rôle que peuvent jouer les collèges et instituts pour faciliter l'accès des Autochtones du Canada à l'éducation postsecondaire, la participation au marché du travail et la contribution au développement des collectivités autochtones, l'Association a mené en avril et mai 2005 une étude sur les programmes et services autochtones offerts dans les collèges et instituts. Pour les besoins de cette étude et du rapport connexe, elle a employé le terme Autochtone de manière à englober les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada. Elle a passé en revue la littérature, procédé à un sondage en ligne auprès des collèges et instituts membres, puis tenu des entretiens avec des représentants des collèges et instituts autochtones et du Nord du Canada, qui sont membres de l'Association, ainsi qu'avec

des représentants de l'Aboriginal Institutes' Consortium, un membre associé. La liste des collèges et instituts participants se trouve à l'annexe A.

Parmi les 140 membres de l'Association, 61 ont pris part à l'étude, soit 59 établissements publics (dont les collèges des trois territoires) et 2 établissements autochtones, ce qui représente un taux de réponse de 44 pour cent.

Afin d'évaluer avec justesse la mesure dans laquelle les collèges et les instituts répondent aux besoins des apprenants autochtones dans leur cadre de vie, on doit aussi sonder les apprenants eux-mêmes. Cela dit, en raison du manque de temps et de ressources, le projet de recherche a principalement visé à examiner le point de vue des établissements en tenant comme acquis que les collèges et instituts effectuent leurs propres études sur les besoins en éducation et en formation en consultation avec leurs partenaires de leur région. L'Association entreprendra tout de même une enquête auprès des étudiants de première année des collèges et instituts à l'automne 2005. Ce projet de recherche financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada qui s'intitulera « l'Étude pancanadienne sur les étudiants collégiaux, l'expérience collégiale et les déterminants des résultats de la première année », vise les objectifs suivants :

- cerner le profil des étudiants des collèges, instituts, cégeps et collèges-universités;
- obtenir une description de l'expérience étudiante lors de la première session, des différences entre les types d'étudiants ainsi que des changements d'attitude, de perception et de comportement;
- déterminer les caractéristiques des étudiants et des établissements qui favorisent la réussite et la persévérance scolaires.

L'instrument utilisé pour cette prochaine étude comprendra des questions permettant d'identifier les étudiants autochtones de manière à analyser une sous-série de résultats et d'obtenir ainsi le point de vue des répondants autochtones. Les résultats et les données concernant directement les apprenants autochtones seront intégrés dans le rapport, qui sera disponible en mai ou en juin 2006.

Le présent rapport se divise comme suit :

- Un aperçu de l'éducation postsecondaire chez les Autochtones du Canada :
  - données sur le niveau de scolarité des Autochtones tirées du Recensement de 2001 de Statistique Canada<sup>1</sup>, du Rapport 2004 de la Vérificatrice générale du Canada et de l'Assemblée des Premières Nations;
  - survol des principales barrières à la participation des apprenants autochtones à l'éducation postsecondaire;
  - examen des priorités de l'Assemblée des Premières Nations qui sont contenues dans sa politique sur l'enseignement postsecondaire;
  - description des modèles d'établissement postsecondaire auxquels ont accès les apprenants autochtones, depuis les collèges, instituts, cégeps, collèges-universités et universités jusqu'aux établissements autochtones reconnus par le gouvernement provincial et les établissements d'administration autochtone;

---

<sup>1</sup> Il importe de considérer les données du Recensement de 2001 non pas comme des faits mais comme de simples indicateurs. En effet, un recensement demeure limitatif dans le sens où certains Autochtones sont analphabètes et d'autres hésitent à fournir des renseignements parce qu'ils ne font pas confiance au gouvernement. Les données peuvent être biaisées par les Autochtones scolarisés, donc moins marginalisés. En outre, on a omis de faire état de certaines réserves importantes.

- Une description des modèles de services et programmes autochtones offerts dans les collèges et instituts publics et autochtones ayant participé à l'étude, par exemple comment sont financés ces programmes et services, où sont-ils dispensés, comment y a-t-on accès et quels sont les collèges et instituts partenaires qui jouent un rôle dans leur prestation.
- Une description des types de programmes et services offerts dans les établissements d'administration autochtone et des problèmes auxquels se heurtent ces établissements.
- Une description du point de vue des collèges et instituts sur la façon dont pourraient être améliorés leurs programmes, et des leçons apprises soulignées lors du sondage en ligne et des entretiens.

## **2. Aperçu de l'éducation postsecondaire chez les Autochtones du Canada**

Même si le nombre d'Autochtones détenant un certificat, un diplôme ou une attestation d'études postsecondaires continue de croître, on constate toujours un écart important en matière de scolarisation entre les populations autochtones et non autochtones du Canada, particulièrement en ce qui concerne l'éducation postsecondaire. La section qui suit donne un aperçu des problèmes et des tendances observés sur la question, surtout ceux intéressant de plus près les collèges et instituts canadiens.

### **2.1 Accroissement de la population autochtone**

Les données les plus récentes du Recensement de 2001<sup>2</sup> montrent que la proportion d'Autochtones est en hausse au Canada. Au total, 976 305 personnes s'identifient comme appartenant à une collectivité autochtone en 2001, ce qui représente 22,2 pour cent de plus qu'en 1996 (799 010 personnes). En comparaison, la population non autochtone a crû de seulement 3,4 pour cent entre 1996 et 2001.

Toujours en 2001, les personnes s'identifiant comme étant des Autochtones comptent pour 3,3 pour cent du total de la population du pays, comparativement à 2,8 pour cent cinq ans plus tôt. Les données de Statistique Canada font ressortir qu'environ la moitié de l'augmentation de la population autochtone peut s'expliquer par des facteurs démographiques, comme le taux de naissance élevé. L'amélioration du dénombrement dans les réserves et une sensibilisation accrue à ses origines autochtones explique l'autre moitié, puisqu'un plus grand nombre de personnes se déclarent comme étant Autochtones.

Le Recensement de 2001 montre également que près de la moitié de la population se déclarant d'identité autochtone vivent en milieu urbain. Cela dit, même si on pense que la tendance est à l'exode des réserves en faveur des municipalités, la réalité demeure tout autre. En fait, les données de Statistique Canada et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien démontrent que la population dans les réserves croît plus rapidement que la population autochtone vivant hors réserve. Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, on prévoit d'ailleurs que le pourcentage de la population autochtone inscrite comme vivant dans les réserves passera de 60 pour cent en 2001 à 75 pour cent en 2021.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, Ottawa, 2001.

<sup>3</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *Données ministérielles de base – 2003*, Ottawa, 2003.

## 2.2 Moyenne d'âge plus jeune de la population autochtone

La population autochtone est aussi plus jeune que le reste de la population canadienne. Le Recensement de 2001 est venu confirmer le maintien de la tendance depuis 1996, année où l'âge médian était de 13 ans inférieur à celui de la population non autochtone, en raison du nombre de naissances plus élevé chez les Autochtones.<sup>4</sup> L'âge médian de la population autochtone est de 24,7 ans en 2001, tandis que celui de la population non autochtone atteint un record de 37,7 ans. Les enfants de 14 ans et moins comptent pour le tiers de la population autochtone en 2001, une proportion beaucoup plus grande que les 19 pour cent pour le reste de la population canadienne. En outre, même si la population autochtone compte pour seulement 3,3 pour cent de la population totale du Canada, les enfants autochtones comptent pour 5,6 pour cent de l'ensemble des enfants au Canada. À mesure que ces enfants passeront dans le système scolaire avant d'aboutir sur le marché du travail d'ici quelques années, ils occuperont une place de plus en plus importante au sein de la population en âge de travailler. On pourra observer davantage ce phénomène dans les provinces où les concentrations d'Autochtones sont plus importantes.

## 2.3 Écart dans le niveau de scolarité des Autochtones et des non Autochtones

L'écart débute au niveau secondaire. L'Assemblée des Premières Nations souligne que, selon les chiffres du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, environ 70 pour cent des apprenants autochtones poursuivant leurs études sur la réserve ne recevront jamais leur diplôme d'études secondaires. On constate en effet que le taux de diplomation oscille entre 28,9 et 32,1 pour cent annuellement. Dans le *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, publié en novembre 2004, on examine l'écart qui existait en 2001 par rapport à la scolarisation à partir des données des recensements de 1996 et de 2001. On évalue ainsi le temps requis pour réduire cet écart et pour les Autochtones vivant sur la réserve d'arriver à un pied d'égalité avec l'ensemble de la population canadienne. Les résultats de l'analyse démontrent que très peu de progrès ont été réalisés en cinq ans pour réduire l'écart dans le taux de diplomation entre les étudiants autochtones et non autochtones. La vérificatrice générale estime qu'il faudrait environ 28 ans aux Autochtones vivant sur la réserve pour rejoindre l'ensemble de la population canadienne.<sup>5</sup>

Au niveau postsecondaire, les données tirées du Recensement de 2001 pour comparer le niveau de scolarisation des Autochtones et de la population canadienne en général montrent qu'environ 27 pour cent de la population des Premières Nations (Autochtones de l'Amérique du Nord) âgée entre 15 et 44 ans détiennent un certificat, un diplôme ou une attestation de niveau postsecondaire, comparativement à 46 pour cent pour le reste de la population canadienne de la même tranche d'âge.<sup>6</sup> De plus, en se fondant sur ces mêmes données, les fonctionnaires de Statistique Canada estiment que la proportion des personnes s'identifiant comme Autochtones qui déclarent avoir suivi des études postsecondaires est passée de 33 à 38 pour cent. Il importe toutefois de noter qu'on observe la même tendance dans l'ensemble de la population du pays.

---

<sup>4</sup> Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, Ottawa, 2001.

<sup>5</sup> Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, chapitre 5, Ottawa, novembre 2004.

<sup>6</sup> Idem.

## 2.4 Profil des apprenants autochtones du niveau postsecondaire

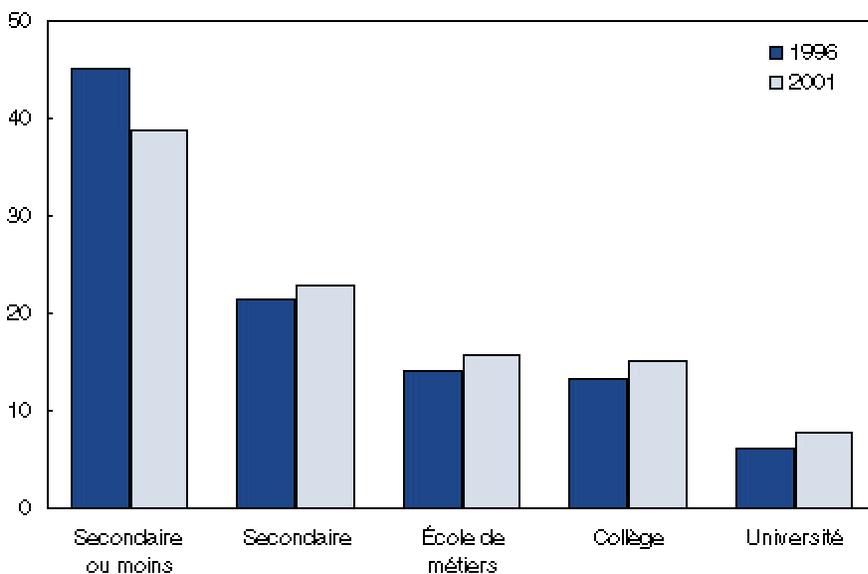
Les données du Recensement de 2001 de Statistique Canada renferment certains indicateurs du profil des apprenants autochtones du niveau postsecondaire. On y remarque notamment que les Autochtones préfèrent habituellement les qualifications d'une école de métiers ou d'un collège et qu'ils ont tendance à retourner suivre des études postsecondaires plus tard dans leur vie.

Ces mêmes données montrent que la proportion possédant un diplôme d'une école de métiers est plus grande dans la population s'étant déclarée autochtone que pour le reste de la population canadienne, soit 16 pour cent contre 13 pour cent de la population en âge de travailler.<sup>7</sup>

La proportion de personnes autochtones possédant un diplôme d'études collégiales et en âge de travailler est passée de 13 à 15 pour cent. Mentionnons à titre comparatif le pourcentage des personnes autochtones qui détiennent un diplôme d'études universitaires, qui est passé de 6 à 8 pour cent en cinq ans. Si l'on compare ces données à la population non autochtone, on remarque que les chiffres concernant les études collégiales se ressemblent : 15 pour cent pour les Autochtones et 18 pour cent pour les non Autochtones.

**Personnes âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré une identité autochtone, selon le niveau de scolarité, en 1996 et en 2001**

Répartition en pourcentage



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *L'éducation au Canada : viser plus haut*, mars 2003.

Les données du Recensement de 2001 qui se rapportent aux champs d'études choisis par les Autochtones montrent également que ces derniers préfèrent les études collégiales ou l'apprentissage d'un métier aux études universitaires. Près d'un homme autochtone sur cinq

<sup>7</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *L'éducation au Canada : viser plus haut*, mars 2003.

âgé entre 24 et 64 ans ayant obtenu des qualifications dépassant le diplôme du niveau secondaire détenait une attestation de niveau collégial ou d'une école de métiers dans les techniques ou les métiers de la construction et du bâtiment. Un autre 25 pour cent détiennent un diplôme d'un établissement collégial ou d'une école de métiers dans les techniques ou les métiers du génie électronique, mécanique ou industriel. Parmi les femmes autochtones en âge de travailler, 16 pour cent possèdent un certificat d'un établissement collégial ou d'une école de métiers en organisation de bureau ou en sciences du secrétariat, soit le plus haut pourcentage, et 10 pour cent détiennent un diplôme en enseignement au primaire et au secondaire d'un niveau collégial ou universitaire.

**Les dix domaines d'études en tête de liste au sein de la population ayant déclaré une identité autochtone<sup>1</sup>, selon le niveau d'attestation et le sexe, Canada, 2001**

Niveau d'attestation	Domaine d'études	%
<b>Hommes</b>		
Tous les niveaux d'attestation	Tous les champs d'études	100,0
Collège ou école de métiers	Technique et métiers de la construction du bâtiment	18,8
Collège ou école de métiers	Technologie et métiers du génie mécanique	11,8
Collège ou école de métiers	Technologie et métiers du génie civil et du génie général	5,1
Collège ou école de métiers	Technologie et métiers du génie industriel	3,8
Université, collège ou école de métiers	Travail social et services sociaux	6,1
Collège ou école de métiers	Technologie et métiers électroniques et électriques	4,2
Université ou collège	Affaires et commerce	3,5
Collège ou école de métiers	Technologie et métiers du transport	2,7
Collège ou école de métiers	Technologie et métiers du traitement des ressources de l'industrie primaire	2,4
Université	Enseignement au primaire et au secondaire	2,2
	Tous les autres domaines	39,4
<b>Femmes</b>		
Tous les niveaux d'attestation	Tous les champs d'études	100,0
Collège ou école de métiers	Organisation de bureau et sciences du secrétariat	15,7
Université ou collège	Enseignement au primaire et au secondaire	9,9
Université ou collège	Sciences infirmières	8,9
Université, collège ou école de métiers	Travail social et services sociaux	8,8
Université, collège ou école de métiers	Affaires et commerce	5,8
Collège ou école de métiers	Esthétique et autres arts appliqués	4,8
Université ou collège	Gestion financière	4,0
Collège ou école de métiers	Techniques du traitement des données et de l'informatique	3,2
Collège ou école de métiers	Nutrition et autres sciences ménagères	3,2
Collège ou école de métiers	Services d'orientation	2,9
	Tous les autres domaines	32,8
1. Population âgée de 25 à 64 ans.		

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *L'éducation au Canada : viser plus haut*, mars 2003.

Les apprenants autochtones tendent à entreprendre des études postsecondaires plus tard dans leur vie. Parmi les Autochtones âgés entre 20 et 24 ans, un peu moins du tiers (soit 31 pour cent) suivaient des cours, contre 19 pour cent de ceux âgés entre 25 et 29 ans (en comparaison de 49 pour cent et de 21 pour cent respectivement pour le reste de la population canadienne). Toutefois, dès l'âge de 30 ans, le taux de participation des Autochtones est plus élevé.<sup>8</sup>

## 2.5 Barrières à la participation des apprenants autochtones aux études postsecondaires

Pour évaluer les efforts déployés par les collèges et instituts en vue de répondre aux besoins des apprenants et des collectivités autochtones, on doit d'abord prendre en compte les barrières auxquelles se heurtent les apprenants autochtones du niveau postsecondaire. La liste des principales barrières qui apparaît ci-après a été dressée à partir des données contenues dans les plus récentes études et les derniers documents publiés par Statistique Canada (à l'aide des données du Recensement de 2001), par l'Assemblée des Premières Nations, par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Cette liste des barrières se divise en catégories, soit : historiques; sociales; manque de préparation et de préalables scolaires; financières; géographiques; culturelles; et, enfin, personnelles et individuelles. On a pu en confirmer un certain nombre lors des entretiens avec les établissements autochtones membres de l'Association et à l'aide des réponses fournies par l'ensemble des établissements publics dans le sondage en ligne. Même si elle ne se veut pas exhaustive, cette liste aide à comprendre la situation vécue par les apprenants autochtones et à mettre en contexte les stratégies mentionnées par les collèges et instituts au cours de l'étude.

< **Les barrières historiques** remontent en gros aux politiques d'éducation assimilationnistes mises en place par le gouvernement fédéral. Ces politiques ont fait au peuple autochtone un tort considérable, exacerbé par le système d'établissements scolaires avec internat. Le rapport de 1996 de la Commission royale sur les peuples autochtones contenait des conclusions à l'effet que plusieurs problèmes auxquels se heurtaient les collectivités autochtones à l'heure actuelle, par exemple, la violence, l'alcoolisme sans oublier l'érosion de la dignité et des croyances, sont des conséquences directes du système en question. Bien des apprenants autochtones ont développé un sentiment de méfiance à l'égard de l'éducation en raison de leur expérience, ou de celle des membres de leur famille, des établissements scolaires avec internat. Ainsi, l'héritage du système continue d'entraver la participation des Autochtones à des études postsecondaires.

< **Les barrières sociales** ressortent d'études récentes qu'ont publiées Statistique Canada, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. On en a aussi confirmé l'existence lors des entretiens et du sondage en ligne menés par l'Association auprès de ses établissements membres. En voici des exemples :

- **Les responsabilités familiales** se retrouvent en tête de liste des raisons pour lesquelles les Autochtones habitant hors réserve ne complètent pas leurs études postsecondaires. En fait, 24 pour cent des personnes ayant répondu à l'Enquête

---

<sup>8</sup> Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *L'éducation au Canada : viser plus haut*, mars 2003.

auprès des peuples autochtones de 2001 (Statistique Canada) ont mentionné cette raison.

Plus de femmes que d'hommes autochtones sont inscrites à des cours du niveau postsecondaire. C'est ce qu'appuient les statistiques contenues dans le rapport publié par l'Assemblée des Premières Nations. En effet, en 1997-1998, on comptait 67 pour cent d'étudiantes contre 33 pour cent d'étudiants. On s'attendait à ce que ces proportions restent les mêmes jusqu'en 2005-2006.<sup>9</sup> Comme l'ont fait ressortir la recherche effectuée dans la littérature ainsi que les réponses du personnel des collèges et instituts ayant participé aux entrevues et à l'enquête dans le cadre de la présente étude, il arrive plus souvent que les étudiantes autochtones aient des personnes à charge. Ceci a des répercussions sur les types de soutien dont ces étudiantes ont besoin pour remplir leurs responsabilités familiales, surtout par rapport à l'accès aux services de garderie et à l'aide financière.

- **Le manque de modèles** possédant un diplôme d'études postsecondaires au sein des collectivités autochtones est aussi ressorti comme l'un des principaux facteurs influant négativement sur la participation des Autochtones aux études postsecondaires.
- **La discrimination sociale** avec laquelle doivent composer les étudiants autochtones dans les établissements postsecondaires se révèle une barrière importante à la poursuite d'études postsecondaires. Les établissements postsecondaires du réseau public semblent souvent présenter un caractère impersonnel et intimidant aux yeux des apprenants autochtones, qui n'y reconnaissent ni la culture, ni les traditions ni les valeurs de leur peuple.
- **Le chômage et la pauvreté** continuent de s'élever en obstacles de taille. Comme l'a fait remarquer l'Assemblée des Premières Nations, le taux de chômage pour toutes les nations autochtones est toujours deux fois plus élevé que pour la population non autochtone du Canada. C'est chez les Autochtones inscrits qu'on retrouve le plus haut taux de chômage parmi l'ensemble des nations autochtones, soit 27 pour cent, de même que le plus bas taux de participation au marché du travail, soit 54 pour cent. Par ailleurs, les enfants autochtones sont plus susceptibles de vivre dans une famille mono-parentale. C'est ce que l'on constate à la lecture des données du Recensement de 2001 : 32 pour cent des enfants autochtones vivant dans une réserve, et 46 pour cent de ceux recensés dans les régions urbaines, habitent avec un seul de leurs parents. En comparaison, seulement 17 pour cent des enfants non autochtones vivent la même situation.<sup>10</sup> Ces statistiques laissent supposer que la majorité des familles autochtones ne reçoivent pas un salaire qui leur permettrait de payer les études postsecondaires de leurs enfants. C'est pourquoi la plupart des étudiants autochtones doivent trouver d'autres sources d'aide financière pour pouvoir fréquenter un collège ou une université.

< **Le manque de préparation et de préalables scolaires des étudiants autochtones :** non seulement les étudiants autochtones se heurtent à des barrières en raison de leur faible taux de diplomation au secondaire, mais, en plus, leurs acquis scolaires les préparent moins

---

<sup>9</sup> Assemblée des Premières Nations, *First Nations Post Secondary Education Review*, rapport pancanadien, Ottawa, le 25 août 2000.

<sup>10</sup> Statistique Canada, Recensement de 2001 : série « analyses », *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, Ottawa, 2001.

bien aux études postsecondaires. On enregistre donc pour eux un taux élevé de décrochage. En règle générale, les établissements se trouvant en milieu rural ou éloigné ou sur la réserve ne préparent pas adéquatement les Autochtones à réussir leur transition vers des études postsecondaires. Dans certains cas, les apprenants désirant s'inscrire à un établissement postsecondaire ne possèdent pas les préalables nécessaires pour arriver à compléter certains programmes. Cela est vrai tant pour les apprenants adultes, qui n'ont peut-être pas terminé leurs études secondaires, que pour les jeunes diplômés du secondaire, qui n'ont pas suivi les matières obligatoires, telles la mathématique et les sciences, ou, encore, qui ne possèdent pas les compétences pour réussir, par exemple, la méthode d'étude, la capacité de gérer son temps et les connaissances informatiques.

Comme on l'a déjà vu, les étudiants autochtones inscrits à des études de niveau postsecondaire sont en général plus âgés. En effet, les apprenants autochtones retournent suivre des études postsecondaires plus tard dans leur vie, et doivent souvent s'inscrire à des cours de rattrapage dans les matières de base pour pouvoir compléter leur programme d'études.

< **Les barrières financières** : Les Autochtones non inscrits et les Métis vivant hors réserve voire même les Autochtones inscrits se heurtent à de sérieuses barrières financières qui gênent leur participation à des études postsecondaires. Par rapport aux deux premiers groupes, la lecture du document sur les peuples autochtones du Canada, publié par Statistique Canada à la suite du Recensement de 2001, indique que les ressources financières sont l'une des deux principales raisons pour lesquelles 22 pour cent des Autochtones habitant hors réserve ne complètent pas leurs études postsecondaires. Ces étudiants doivent habituellement compter sur leurs propres ressources ou sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, dont les montants accordés sont souvent insuffisants.

On le sait, la plupart des Autochtones inscrits qui entreprennent des études postsecondaires ont accès à l'aide financière offerte par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, grâce au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Mais selon l'Assemblée des Premières Nations, à l'heure actuelle « quelque 10 000 jeunes des Premières Nations qui sont admissibles à des études secondaires et désireux d'en faire ont leur nom sur une liste d'attente en raison du sous-financement ». <sup>11</sup> Même si le nombre d'étudiants profitant du Programme en question est passé de 3 600 en 1977-1978 à environ 27 500 en 1999-2000, l'enveloppe se trouve réduite puisqu'elle n'a pas augmenté depuis 1994, année où l'on y avait injecté 20 millions de dollars de plus. L'Assemblée des Premières Nations estime en outre que cette aide permet de couvrir seulement 48 pour cent des dépenses qu'effectuent les provinces par étudiant par année scolaire.

< **Les barrières géographiques** nuisent à la participation des étudiants autochtones à des études postsecondaires, parce qu'un bon nombre doivent quitter leur collectivité pour s'installer en région urbaine afin de suivre leurs cours. Cette réinstallation représente des frais de déplacement et de logement dans des régions urbaines où le coût de la vie est plus élevé. Le petit nombre de logements disponibles dans certaines régions pose parfois un autre problème. Pensons par exemple au Nunavut, où l'on rapporte une grave pénurie de logements et où la seule solution pour les étudiants consiste à faire affaire avec le service du logement étudiant du Nunavut Arctic College.

< **Les barrières culturelles** : Le trait de culture lié à l'éducation postsecondaire ne reflète pas les perspectives, les traditions et les valeurs autochtones ni même la diversité des peuples

---

<sup>11</sup> Assemblée des Premières Nations, fiche de renseignements.

autochtones et la différence dans le mode d'apprentissage des étudiants autochtones. Aussi, ces derniers ne se sentent pas chez eux à l'intérieur des murs des établissements postsecondaires, peuvent se sentir aliénés par les différences culturelles et ainsi abandonner leurs études. Pour le moment, les établissements du réseau postsecondaire ne comptent pas assez de personnel ou d'enseignants autochtones dans leur effectif. En plus, le personnel et les enseignants non autochtones en place ne sont pas assez préparés à comprendre adéquatement la culture, les traditions, les valeurs et les modes d'apprentissage qui diffèrent chez les Autochtones.

< **Les barrières personnelles et individuelles** s'observent souvent chez les étudiants qui vivent un sentiment d'impuissance, une faible image de soi, peu de motivation, de l'apathie, une mauvaise santé mentale et physique, de la colère et de la frustration. Ces sentiments se trouvent exacerbés si en plus ces étudiants ne reçoivent pas le soutien familial et scolaire nécessaire pour gérer leurs problèmes émotionnels et de santé. La brisure que ressentent les étudiants des régions rurales au moment de quitter leur noyau familial peut aussi sérieusement nuire à la réussite scolaire.

## **2.6 Établissements offrant des programmes d'études postsecondaires aux apprenants autochtones**

Les types d'établissements auxquels ont accès les apprenants autochtones pour poursuivre des études postsecondaires diffèrent d'une province à l'autre. En plus de disposer de ceux du réseau public (collèges, instituts, cégeps, universités-collèges et universités), les étudiants autochtones peuvent profiter des programmes offerts dans les établissements d'administration autochtone. Il importe de faire la distinction entre deux types d'établissements postsecondaires autochtones : ceux recevant un appui provincial et ceux étant d'administration autochtone. Les premiers bénéficient des politiques provinciales et, par conséquent, détiennent :

- le pouvoir officiel reconnu par le gouvernement provincial d'émettre des certificats et des diplômes;
- la possibilité d'obtenir des fonds et des subventions particulières destinés au fonctionnement et à des activités spéciales.

Parmi les membres de l'Association, seulement deux établissements autochtones au Canada ont réussi à obtenir la reconnaissance de leur gouvernement provincial, soit le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Ils constituent une exception à la règle.

Les politiques provinciales ne couvrent pas les établissements d'administration autochtone. Ceux-ci n'ont donc pas le droit d'émettre ni certificat ni diplôme. Ainsi, les attestations que reçoivent les étudiants de ces établissements ne valent pas autant que celles du réseau public. Qui plus est, les établissements autochtones évoluant dans ce système ne sont pas admissibles aux subventions de fonctionnement annuelles au même titre que les établissements publics.

La présente étude reflète le point de vue des collèges, instituts, cégeps et universités-collèges ayant répondu au sondage en ligne, des deux établissements autochtones membres de l'Association (c.-à-d., les deux mentionnés ci-avant) et des trois collèges des territoires qui ont participé aux entrevues téléphoniques. On y trouvera les types de programmes offerts par l'ensemble de ces établissements. On donne dans la section 4 une description plus détaillée et plus claire des options offertes dans chacun des établissements d'administration autochtone en termes de programmes et de services aux apprenants autochtones désirant poursuivre des études postsecondaires.

## **2.7 Priorités de l'Assemblée des Premières Nations en matière de politiques**

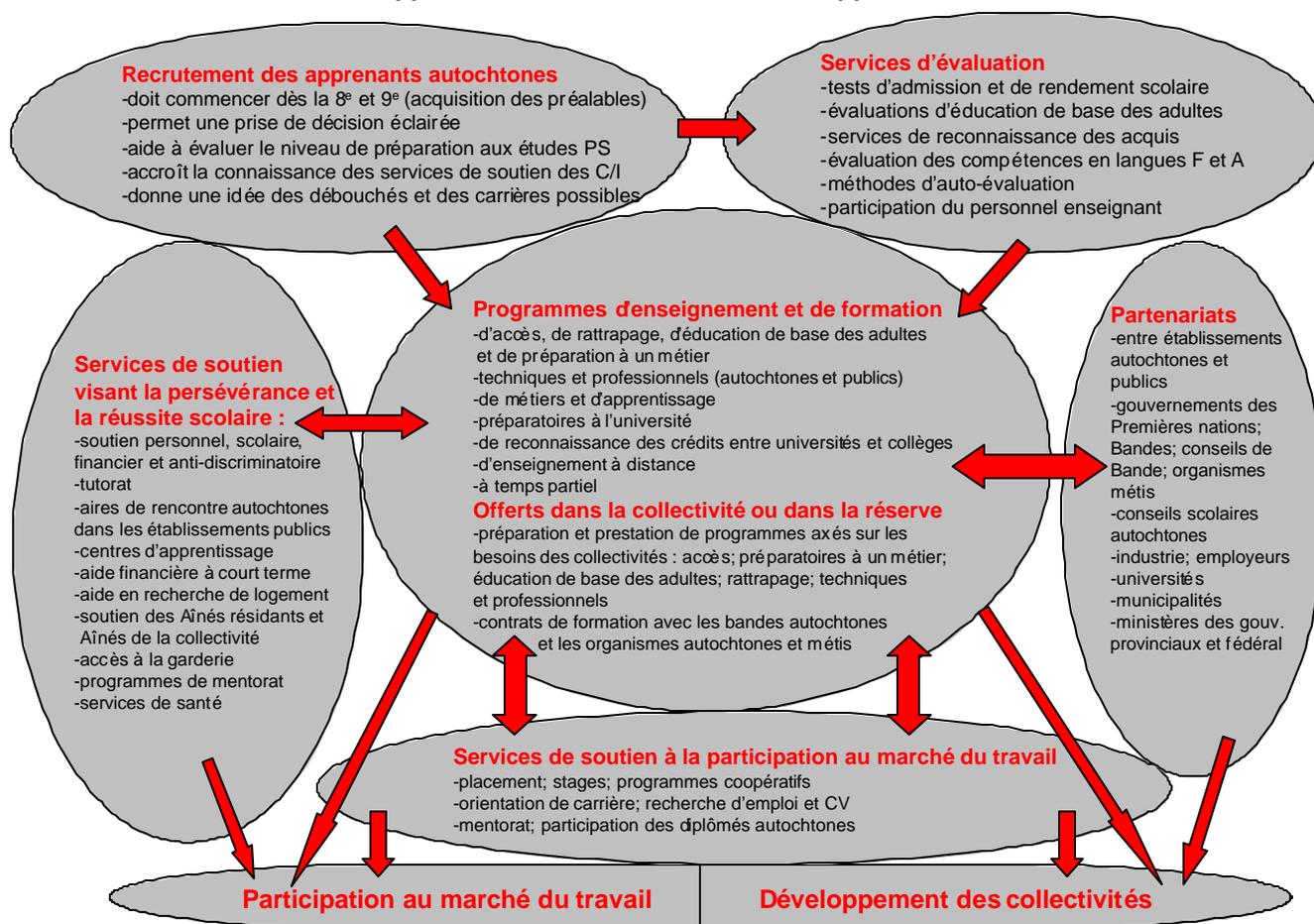
En 2000, la liste des priorités relatives aux politiques qu'a dressée l'Assemblée des Premières Nations dans son examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations a influencé l'élaboration des instruments requis pour les entretiens et le sondage en ligne de la présente étude. On a donc inclus des questions susceptibles de permettre de mieux comprendre comment s'y prennent les collèges et les instituts pour :

- tenir compte du principe d'autonomie des Autochtones en matière d'éducation et le soutenir;
- faciliter et permettre la participation autochtone lors de l'élaboration de leurs programmes d'études et de leurs programmes institutionnels, en mettant davantage l'accent sur les traditions et les cultures des peuples autochtones dans leurs programmes;
- établir des partenariats et collaborer avec les établissements autochtones pour ce qui est de la prestation des programmes, et se pencher sur la nécessité de maintenir voire d'accroître leur appui envers les établissements d'administration autochtone;
- fournir des services d'aide destinés à favoriser la persévérance et la réussite scolaires des étudiants autochtones, par l'entremise des Aînés; de l'orientation personnelle, scolaire et de carrière; du tutorat; du soutien par les pairs; du mentorat et des programmes de parrainage;
- offrir aux étudiants la possibilité de choisir la voie de l'apprentissage à vie, en établissant des arrangements de progression par phases, de transition et de transfert des crédits avec d'autres établissements du niveau postsecondaire;
- promouvoir les relations entre eux et les collectivités autochtones, dans le but de mettre sur pied et d'offrir des programmes d'études dans les réserves et les collectivités;
- se pencher sur les problèmes de financement, tant les lacunes que présente le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire que les conséquences en découlant sur la prestation de programmes et services autochtones, ainsi que sur les difficultés à obtenir des fonds suffisants pour pouvoir dispenser des programmes et services appropriés.

## **3. Services et programmes autochtones dans les collèges et instituts**

Lors de son étude, l'Association a demandé aux collèges et instituts de nommer et de décrire les types de services de soutien, de conseils et d'orientation offerts dans leur établissement de même que leurs programmes d'enseignement et de formation. Il ne s'agissait pas de dresser une liste exhaustive des programmes et services autochtones offerts dans les collèges et instituts, mais plutôt d'en déterminer le profil et les caractéristiques. On comprendra donc mieux quels moyens prennent les établissements d'enseignement pour accroître l'accès des apprenants autochtones aux études postsecondaires et au marché du travail de même que pour favoriser le développement des collectivités autochtones. Le profil servira également à l'élaboration d'une section dans le site Web de l'Association qui portera sur les programmes et services autochtones. On prévoit y inclure des liens vers les sites Web des collèges et instituts et, autant que possible, vers les pages et les sites d'intérêt autochtone. Enfin, il importe de noter qu'on fait la distinction dans le présent rapport entre les collèges et instituts autochtones, publics et du Nord du Canada, lorsque cela s'avère utile.

## Modèle de processus des collèges et instituts sur l'accès à l'éducation et la participation au marché du travail des apprenants autochtones et le développement des collectivités



Le modèle de processus ci-après donne un aperçu des services et programmes offerts dans les collèges et instituts aux apprenants autochtones, notamment les activités de recrutement des apprenants autochtones; les services d'évaluation; les programmes d'enseignement et de formation; et les services de soutien destinés à la persévérance scolaire et à la participation au marché du travail et, enfin, les services de soutien au développement des collectivités. Le modèle montre l'exhaustivité du processus mis en place pour répondre aux besoins des apprenants autochtones. L'on comprendra toutefois que les collèges et instituts ne sont pas tous en mesure d'offrir la gamme complète des programmes et services mentionnés dans le diagramme, surtout s'ils ne disposent pas des ressources financières et autres ressources suffisantes. Dans les pages suivantes, on décrit plus en détail les services et programmes dont il est question dans le diagramme, en incluant des pratiques exemplaires et des exemples.

### 3.1 Recrutement des apprenants autochtones

Le sondage et les entretiens sont venus confirmer que les collèges et instituts voient les moyens utilisés pour recruter les apprenants autochtones comme une première étape cruciale qui peut aider ces derniers à réussir leurs études. Rien de surprenant quand on regarde, comme on l'a souligné dans la section 2.3, l'écart important dans les taux de diplomation au

niveau secondaire entre les apprenants autochtones et non autochtones. Les moyens employés peuvent aider les étudiants à prendre une décision éclairée quant au type de programme choisir, à se préparer adéquatement aux programmes d'enseignement postsecondaire ainsi qu'à bien connaître les services de soutien à la réussite scolaire et les débouchés qu'offrent les divers programmes. La majorité des répondants (89 pour cent) ont affirmé déployer certains efforts pour recruter des apprenants autochtones, mais la nature des activités varie d'un établissement à l'autre. Certains recrutent sur une base continue voire presque quotidienne, tandis que d'autres le font entre trois et six jours par année, en raison de contraintes de temps et d'argent. Les méthodes de recrutement des collèges et instituts sont expliquées ci-après.

- **Rencontres, réunions et partenariats avec les bandes des Premières Nations**

Parmi les activités de recrutement déployées à la fois par les collèges et instituts publics et autochtones, notons les visites dans les collectivités autochtones afin de participer aux salons de la carrière et de rencontrer les responsables de l'enseignement et de la formation des conseils tribaux des Premières Nations et des divers organismes autochtones. Certains établissements profitent de partenariats plus officiels avec certaines bandes des Premières Nations (et le recrutement d'apprenants fait partie de l'entente), alors que d'autres entretiennent un lien avec les collectivités, les organismes et les bandes des Premières Nations, en envoyant par la poste des documents d'information promotionnels et des calendriers.

Dans certaines régions du pays, on ne peut promouvoir l'éducation de niveau collégial comme une option viable aux études postsecondaires pour les apprenants autochtones qu'en passant par l'établissement de liens et de partenariats avec les bandes des Premières Nations. Par exemple, au Nova Scotia Community College, on estime qu'il est parfois difficile pour les apprenants autochtones de la Nouvelle-Écosse qui veulent s'inscrire à un collège d'obtenir une aide financière de leur bande. En effet, certaines bandes ne reconnaissent pas les programmes d'enseignement collégial comme étant des programmes d'enseignement postsecondaire. C'est pourquoi le collège a décidé de lancer un programme novateur, intitulé «Parent as a Career Coach» (les parents comme entraîneurs en choix de carrière), qui est réalisé en collaboration avec les responsables de l'enseignement et de la formation des bandes des Premières Nations et le personnel responsable des établissements scolaires publics. Par l'entremise de ce programme, le collège invite les parents à des rencontres où on utilise la technique des Cercles d'accompagnement pour animer une discussion sur le rôle joué par les parents dans le choix de carrière de leurs enfants. L'idée est d'aider ces derniers, qui n'en ont que pour l'université, à voir les études collégiales comme une option possible en ce qui concerne les études postsecondaires. Le Cercle d'accompagnement constitue un outil d'introspection et de développement de carrière que promouvoit le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada. On allie les méthodes pédagogiques traditionnelles avec des exercices modernes éprouvés sur le thème du développement de carrière. Les Autochtones peuvent ainsi mieux comprendre leurs besoins par rapport aux objectifs de carrière qui s'offrent à eux. La série d'activités permet aux participants de développer leur cercle de carrière personnel, en y incorporant leurs intérêts personnels, leurs talents, leurs valeurs, leur style, leur individualité, leur style d'apprentissage et l'équilibre entre le travail et la vie. Il s'agit d'une approche holistique qui favorise la participation des membres de la collectivité, des parents, des enseignants, des Aînés, des pairs et autres, et les invite à formuler leurs commentaires sur les compétences et les objectifs d'une personne, afin de compléter le cercle.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Site Web du Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada.

- **Intéresser les apprenants autochtones**

Les répondants ont souligné la nécessité de sensibiliser les apprenants autochtones dès le début du secondaire. Ainsi, ceux-ci peuvent tout de suite réfléchir à leurs possibilités de carrière et aux choix possibles au niveau postsecondaire, et suivre les cours requis pour réussir leurs études postsecondaires. Les séances d'orientation sur l'enseignement collégial et les activités pratiques comme « Étudiant d'un jour » permettent aux élèves du secondaire de comprendre comment fonctionne un collège ou un institut et les possibilités et les avantages dont ils peuvent bénéficier en fréquentant un tel établissement. Par exemple, le Saskatchewan Indian Institute of Technologies cherche à multiplier ses activités de recrutement en commençant dès les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années. Il organise non seulement des activités comme « Étudiant d'un jour » mais aussi des visites en entreprise, afin de donner la chance aux élèves de connaître les choix qui s'offrent à eux et de les orienter vers les types de cours à suivre au secondaire puis vers les programmes d'enseignement postsecondaire auxquels s'inscrire pour obtenir un emploi correspondant à leur champ d'intérêt. Certains des collèges et instituts ont mentionné également des visites dans les centres d'éducation des adultes et des activités de réseautage avec ces centres dans le but de recruter des apprenants pour les programmes d'éducation de base des adultes.

- **Places réservées pour les apprenants autochtones dans les établissements publics**

Parmi les collèges et instituts publics ayant participé à l'étude, cinq ont indiqué avoir mis en place des politiques d'admission grâce auxquelles on prévoit l'allocation de places aux étudiants autochtones, par exemple une ou deux places pour l'ensemble des programmes généraux.

- **Personnel et services de recrutement dédiés aux Autochtones dans les établissements publics**

La plupart des établissements publics ne disposent pas des ressources requises pour désigner une personne qui serait exclusivement responsable du recrutement d'apprenants autochtones. Cela dit, environ le quart ont embauché un conseiller ou un coordonnateur des affaires autochtones, dont les fonctions comprennent cette responsabilité. Les établissements où l'on retrouve un centre autochtone chargent les responsables de ce dernier de s'occuper de ce genre d'activités.

Le Nicola Valley Institute of Technology (en Colombie-Britannique) et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies ont chargé certains membres de leur personnel du recrutement mais pas à temps plein. Les trois collèges des territoires du Nord canadien éprouvent davantage de difficultés sur ce plan, étant donné les frais élevés encourus pour se déplacer vers la plupart des collectivités. Aussi, les activités de recrutement sont combinées à d'autres, et le personnel de tous les échelons est mis à contribution. En effet, les enseignants, les conseillers et les administrateurs doivent tous inclure des présentations dans les écoles secondaires et auprès des organismes communautaires lors de leurs visites dans les diverses collectivités.

- **Site Web des collèges et instituts**

Plus de la moitié des établissements publics ayant répondu au sondage en ligne ont indiqué fournir dans leur site Web des renseignements destinés plus particulièrement aux apprenants autochtones. Il n'est toutefois pas toujours facile de trouver les services et les programmes en question. Là où il y a un centre autochtone, on a élaboré des pages Web distinctes pour en parler. Cependant, on trouve dans la plupart des sites Web des collèges et instituts les coordonnées des coordonnateurs des affaires autochtones ou des responsables du recrutement autochtone ainsi que des renseignements sur les programmes et services autochtones, plus particulièrement dans les sections sur les services étudiants ou sur les réussites scolaires.

Même s'il est probablement plus efficace de recruter des apprenants autochtones en se rendant directement sur place et en invitant les élèves du secondaire et leurs parents à participer à des activités, l'internet demeure un outil de communication de première importance pour les établissements scolaires. Parmi ces derniers, certains travaillent à améliorer leur site Web dans le but de rendre plus visibles et plus faciles à trouver les renseignements sur les programmes et services destinés aux Autochtones. À l'heure actuelle, 54 collèges et instituts apparaissent dans la section «Éducation» du portail autochtone, qui renferme la liste des programmes offerts dans les collèges et instituts publics et autochtones et les hyperliens vers les sites Web de ces établissements. Quand l'Association des collèges communautaires du Canada aura terminé la section sur les affaires autochtones de son site Web, elle envisagera la possibilité d'un hyperlien vers le portail autochtone.

### **3.2 Services d'évaluation**

Les collèges et instituts publics et autochtones offrent des services d'évaluation aux apprenants autochtones, tant pour les nouveaux inscrits du secondaire que pour les adultes. La plupart des répondants des établissements publics ont déclaré ne pas offrir de services d'évaluation ciblés aux apprenants autochtones. Ces derniers peuvent néanmoins avoir recours aux services dispensés à l'ensemble des étudiants qui ne satisfont pas aux conditions d'admission normales. Les divers services d'évaluation mentionnés par les établissements autochtones et publics sont notamment les suivants :

- les tests d'admission collégiale; les tests de rendement scolaire comme Accuplacer;
- les évaluations d'éducation de base des adultes, dont l'Épreuve canadienne de rendement pour adulte (ECRA);
- les services de reconnaissance des acquis (RA);
- les évaluations des compétences en langue seconde (l'anglais ou le français);
- les évaluations de carrière.

On ajoute souvent en complément à ces services les cours de rattrapage nécessaires pour acquérir les connaissances de base et, parfois, on inscrit les apprenants en fonction de leurs résultats aux évaluations mentionnées précédemment.

Les plus petits établissements et ceux desservant des populations autochtones moins nombreuses offrent des services davantage personnalisés, soit par l'entremise de conseillers pédagogiques ou de responsables du recrutement qui fournissent des services d'évaluation de

carrière ou de rendement scolaire dans les écoles secondaires autochtones. Le Nunavut Arctic College compte aussi parmi ses enseignants et ses enseignants aux adultes dans ses 3 campus et ses 24 centres d'apprentissage communautaires des personnes responsables du processus d'évaluation. En préparation d'un nouveau trimestre, le personnel enseignant du collège rencontre les apprenants afin d'évaluer leur capacité personnelle et scolaire et de leur fournir plus de renseignements sur le programme d'études en vue afin de confirmer leur choix. Cette démarche s'avère particulièrement importante pour les programmes comme les services sociaux et les sciences infirmières, où il importe que la préparation scolaire corresponde aux exigences du programme. Le collège peut se permettre d'y avoir recours parce qu'il compte un petit nombre d'étudiants et des groupes peu nombreux, et parce qu'il a mis en place une politique officielle par laquelle il oblige les enseignants à établir une relation professionnelle appropriée avec les étudiants.

Un petit nombre de répondants ont signalé l'utilité de revoir leurs méthodes d'évaluation et de demander aux Autochtones leur point de vue à l'égard des pratiques et des méthodes correspondantes. Le North Island College, par exemple, a mis sur pied un groupe de travail des Premières Nations sur l'évaluation scolaire. Celui-ci examine les processus, les instruments et les pratiques d'évaluation et offre aux organismes autochtones et aux Autochtones la possibilité de donner leur avis sur les services afférents. Le Nova Scotia Community College a remis en question certaines méthodes d'évaluation, dont l'Épreuve canadienne de rendement pour adulte (ECRA), qui ont été conçues pour les populations de descendance européenne. Il estime que certaines méthodes ne se prêtent pas nécessairement bien aux apprenants autochtones et ne prennent en compte ni les expériences d'apprentissage antérieures ni les styles d'apprentissage. On encourage le personnel des services étudiants de ce collège, par exemple, à utiliser des techniques d'évaluation moins formelles, y compris les rencontres individuelles et les tests de lecture, d'écriture et d'arithmétique. Cela requiert davantage de temps, mais on considère ce processus plus holistique, c'est-à-dire qu'il permet de tenir compte chez l'apprenant autochtone des facteurs suivants : les antécédents scolaires, les barrières à l'apprentissage, les matières les plus et les moins appréciées au secondaire ainsi que les perceptions quant aux études et au travail pratiques.

### **3.3 Services d'orientation**

On a demandé aux collèges et instituts d'identifier et de décrire les types de services d'orientation offerts aux apprenants autochtones, en incluant les services d'orientation scolaire ainsi que les services de soutien personnel, culturel, financier et anti-discriminatoire.

#### **Orientation scolaire**

Tous les établissements ayant participé à l'étude offrent des services d'orientation scolaire. Le but consiste à faciliter l'inscription ou la transition dans les programmes d'enseignement ou le transfert vers d'autres établissements postsecondaires à la fin du programme d'études dans leur établissement. Habituellement, les étudiants autochtones fréquentant un établissement public ont recours aux services d'orientation généraux puisque des services ciblés aux Autochtones n'existent pas normalement dans les établissements publics. Environ le tiers des établissements publics ayant répondu au sondage en ligne ont mentionné offrir des services adaptés aux Autochtones par l'entremise de conseillers ou de responsables des services étudiants qui sont d'origine autochtone et qui sont à l'emploi de l'établissement ou du centre autochtone. Certains de ces centres, comme le Chinook Lodge Aboriginal Resource Centre du SAIT Polytechnic, fournissent sur place des conseils ou de l'orientation sur les exigences des

programmes d'études. Deux établissements ont ajouté que leur personnel enseignant jouait en plus un rôle de conseiller auprès des étudiants autochtones. Dans certains cas, on assigne à un étudiant donné un enseignant chargé de suivre ses progrès scolaires.

Un petit nombre d'établissements a mentionné que le personnel responsable de l'orientation a reçu ou recevra une formation interculturelle et une formation préparatoire au travail avec les apprenants autochtones. Cette formation couvre habituellement l'histoire autochtone et les difficultés auxquelles se heurtent les Autochtones. Cette démarche s'inscrit dans la foulée des recommandations formulées par l'Assemblée des Premières Nations au sujet de la nécessité de sensibiliser davantage le personnel enseignant aux diverses cultures autochtones et de fournir aux enseignants du niveau postsecondaire une formation sur la différence culturelle et les sensibilités autochtones, que devrait aussi suivre le personnel responsable des services d'orientation.

### **Soutien personnel**

Les services de soutien personnel visent à aider les étudiants à composer avec leurs difficultés par rapport à la vie familiale, à la coupure culturelle, à la transition entre les milieux rural et urbain, aux problèmes de toxicomanie, au racisme et à la discrimination. La vaste majorité des établissements publics ayant participé à l'étude ont affirmé fournir des services de soutien personnel aux étudiants autochtones par l'entremise des services dispensés à l'ensemble des étudiants ou, dans une certaine mesure, par l'entremise d'un soutien ciblé aux Autochtones. Les deux établissements du Nord canadien et autochtones offrent une telle forme de soutien.

Les répondants ont aussi insisté sur la nécessité d'adopter une démarche holistique quand vient le temps d'aider les étudiants autochtones. Ils s'entendent pour dire qu'il importe de fournir un cadre d'apprentissage respectueux et sans risques, où les étudiants peuvent exprimer et laisser s'épanouir leur identité autochtone. Les Aînés tiennent souvent un rôle de premier plan à cet égard. Les responsables des collèges estiment que les activités culturelles, telles que les huttes de sudation, les pow-wow et les journées de sensibilisation à la culture autochtone permettent de créer un cadre invitant pour les apprenants autochtones et de compléter ainsi les services de soutien personnel. Quelques-uns vont jusqu'à demander le soutien additionnel des organismes communautaires en matière familiale, de toxicomanie et financière. Dans les collèges et instituts plus modestes, on met aussi à contribution le personnel enseignant. C'est le cas au Nunavut Arctic College où, en raison du faible ratio enseignant-étudiant, on encourage les enseignants à établir une relation de travail avec les étudiants. Par conséquent, les étudiants se sentent souvent plus à l'aise de demander de l'aide.

### **Aide financière**

Près de 80 pour cent des répondants ont déclaré offrir des services d'aide financière. Les formules développées sont multiples, par exemple : les rencontres individuelles avec les conseillers de l'établissement scolaire; les rapports entretenus avec les bandes des Premières Nations en termes de ressources financières et de soutien ainsi que les ateliers sur la gestion des finances personnelles qui sont offerts sur le campus, habituellement avec la collaboration des institutions financières de la collectivité.

### **Soutien anti-discriminatoire**

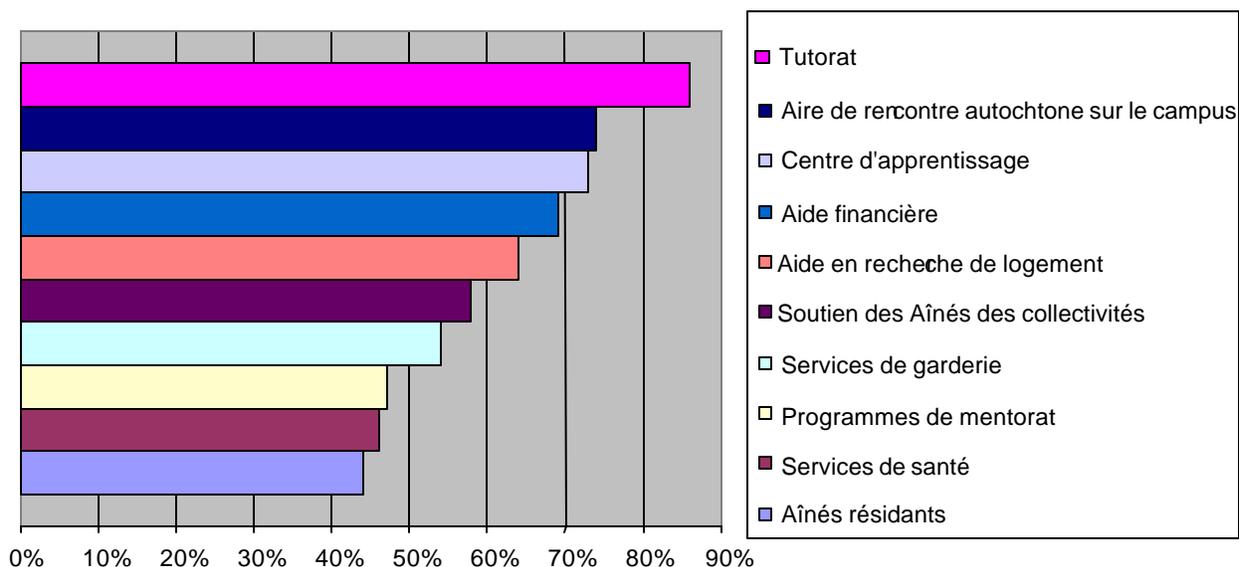
Plus de la moitié des établissements publics ayant participé à l'étude ont signalé fournir des services de soutien contre la discrimination, afin d'aider les étudiants à composer avec les problèmes de racisme et de diversité. Les activités culturelles autochtones décrites

précédemment viennent certainement compléter efficacement les services de soutien anti-discriminatoire. Ajoutons que les services de soutien des Aînés se révèlent tout aussi importants à la bonne marche de toutes ces formes d'aide.

### 3.4 Services de soutien visant la persévérance et la réussite scolaires des étudiants autochtones

Afin d'aborder la question des barrières auxquelles se heurtent les apprenants autochtones au moment de s'inscrire dans un programme d'études postsecondaires, l'Association a demandé aux collèges et instituts lors des entretiens et du sondage de nommer les autres types de soutien offerts aux apprenants autochtones en vue d'assurer leur persévérance et leur persistance scolaires, c'est-à-dire en plus des services d'orientation et d'évaluation habituels. Les répondants en ont signalé un certain nombre, et le tableau ci-après donne la liste des dix principaux types de services complémentaires dont on a fait mention.

#### Services de soutien offerts dans les collèges et instituts autochtones et publics



- Le **tutorat** constitue le service le plus souvent fourni dans les deux types d'établissement, même si les établissements publics n'offrent pas tous des services de tutorat ciblés aux apprenants autochtones.
- Il est intéressant de noter que 74 pour cent des établissements publics ont confirmé avoir aménagé une **aire de rencontre des Autochtones sur leur campus**.
- On retrouve aussi assez souvent un **Centre d'apprentissage**, en fait chez 73 pour cent des répondants. Ces centres fournissent une combinaison de services destinés à aider les étudiants à réussir leur programme d'études. Toutefois, les types de services offerts varient d'un établissement à l'autre, mais peuvent inclure par exemple du tutorat et des ateliers sur les méthodes d'étude efficaces ou sur l'utilisation de l'informatique pour réaliser ses travaux scolaires.
- Les collèges et instituts offrent par ailleurs de l'**aide financière** sous forme de prêts à court terme et de dépannage. Ils travaillent aussi avec les bandes pour trouver des ressources financières et des places en garderie. Le Nicola Valley Institute of

Technology dispose d'une enveloppe pour les prêts étudiants, y compris pour les étudiants inscrits aux programmes d'éducation de base des adultes, et de conseillers personnels qui fournissent une assistance financière d'urgence, au besoin. Au Nunavut Arctic College, on a mis en place diverses mesures d'aide pour les étudiants aux prises avec des difficultés financières. Par exemple, le registraire peut fournir aux étudiants une avance monétaire en attendant que ceux-ci reçoivent leur argent. Qui plus est, les étudiants et les enseignants peuvent ouvrir une banque alimentaire ou organiser une expédition de chasse en vue de trouver pour les étudiants assez de nourriture pour alléger le fardeau de leurs dépenses.

- Dans bien des régions du pays, on considère essentielle **laide en recherche de logement** qui est offerte aux apprenants autochtones obligés de quitter leur milieu pour fréquenter le collège. Comme on le voit dans le tableau, 64 pour cent des répondants offrent une telle forme d'assistance.
- C'est le **soutien des Aînés** qui permet en bout de ligne l'établissement d'un cadre d'apprentissage invitant pour les apprenants autochtones. Plus de la moitié des répondants ont signalé avoir ainsi recours aux Aînés, et 44 pour cent ont des Aînés résidents. Tous les établissements d'administration autochtone ont des Aînés résidents, tandis que le Nicola Valley Institute of Technology et le University College of the North ont mis en place un conseil des Aînés, qui leur fournit observations et soutien en toute matière. Cette dernière formule intéresse bien des établissements, qui voudraient en étendre l'envergure advenant un accès aux fonds nécessaires.
- On facilite **l'accès à la garderie** en réservant des places pour les enfants des étudiants autochtones dans les garderies de la collectivité ou de l'établissement.
- Les apprenants autochtones ont aussi accès à un **programme de mentorat** dans près de la moitié des établissements scolaires ayant participé à l'étude. D'ailleurs, la plupart des collèges et instituts voudraient soit mettre en place un tel programme soit élargir celui déjà en place.

**Pratiques exemplaires : Projet de mentorat pour la jeunesse autochtone**

**(College of New Caledonia)**

En réponse au faible taux de diplomation chez les élèves autochtones du secondaire et au faible taux de fréquentation scolaire au niveau postsecondaire chez les jeunes Autochtones, le College of New Caledonia, en partenariat avec le Carrier Sekani Tribal Council, a mis sur pied le Aboriginal Youth Mentoring Project (projet de mentorat pour la jeunesse autochtone). Le projet échelonné sur huit mois vise à aider les jeunes autochtones à réaliser leurs objectifs scolaires et de carrière ainsi qu'à les préparer à prendre en main leur cheminement de carrière et leur vie personnelle et à jouer un rôle de chef de file dans leur collectivité. Les objectifs sont les suivants : donner à 40 jeunes Autochtones de la formation et de l'orientation en matière de communication et de travail d'équipe mais aussi sur le rôle et les attentes relativement au mentorat; jumeler 20 jeunes Autochtones du secondaire à 20 étudiants de niveau postsecondaire; et fournir un appui aux mentors et aux participants du secondaire tout au long du projet. Celui-ci est administré en partenariat avec le Carrier Sekani Tribal Council, et jouit de l'appui des enseignants et des conseillers autochtones œuvrant dans les écoles secondaires, qui réfèrent les jeunes et aident à solutionner les problèmes de communication. Des étudiants de la University of Northern British Columbia participent au projet à titre de mentors. Un groupe consultatif communautaire aide à la sélection des mentors et à la solution des problèmes liés au projet même, qui a été élaboré en réponse aux besoins cernés chez les jeunes. Lors d'ateliers de planification éducationnelle, les jeunes ont identifié les barrières suivantes à la poursuite de leurs études : la motivation, le soutien, le racisme et le manque de confiance en soi. D'autres recherches ont fait ressortir l'utilité des programmes de mentorat pour briser ce genre de barrières chez les individus.

Les collèges et instituts sont d'avis que d'autres types de services peuvent aussi permettre de favoriser la persévérance et la réussite des apprenants autochtones, notamment les suivants :

- **Bourses d'études pour les étudiants autochtones**

Deux des répondants ont mentionné avoir instauré un programme de bourses destiné exclusivement aux étudiants autochtones et fournir l'information et l'aide nécessaires pour remplir des demandes de bourses. Le service d'éducation des Premières Nations du Camosun College collabore avec la fondation du collège, dont la dotation atteint actuellement quelque 400 000 dollars, pour la remise de prix et bourses destinés aux étudiants autochtones. Il remet également des prix additionnels pour un total de 1 500 dollars.

- **Activités culturelles autochtones**

Les activités culturelles se révèlent un facteur important dans la réussite scolaire des étudiants autochtones, et passent par la promotion de la langue, des traditions, des pratiques, du savoir-faire, des croyances, des remèdes et des vêtements autochtones. Ajoutons les récits, les ateliers d'artisanat, les pow-wow, les cérémonies et les rassemblements traditionnels.

- **Suivi auprès des étudiants en vue d'accroître le taux de persévérance**

Au Nova Scotia Community College, les coordonnateurs responsables de la persévérance et du placement suivent les progrès de tous les apprenants autochtones recevant de l'appui financière de leur bande, en s'assurant que les apprenants suivent leurs cours et respectent les exigences de leur programme d'études. Ils prévoient des mesures de soutien à la poursuite du programme au besoin, et doivent faire état des progrès des apprenants aux conseils de bande.

- **Souplesse dans la prestation des programmes**

Le Nunavut Arctic College a expliqué que, grâce à sa modeste envergure, il jouit d'une plus grande marge de manœuvre au chapitre de la prestation des programmes et peut ainsi fournir un soutien individuel aux étudiants. Aider les étudiants à réussir leurs études constitue pour le collège la valeur la plus importante. Par exemple, l'établissement scolaire reconnaît que les apprenants aux prises avec un certain bagage personnel ne jouissent pas toujours du soutien familial voulu pour surmonter leurs difficultés. C'est pourquoi il dispense l'aide individuelle nécessaire à cet effet au besoin. Si les étudiants visés décident de décrocher, ils savent que le collège garde toujours la porte ouverte dans l'espoir d'un retour. L'établissement scolaire fait tout en son pouvoir pour insérer le plus de points d'entrée et de sortie possibles dans ses programmes. La personne interrogée au collège a illustré par un exemple de réussite comment se traduit ce type d'aide individuelle.

<b>Exemple de réussite au Nunavut Arctic College</b>
Un enseignant d'expérience du programme d'enseignement en gestion raconte l'histoire d'un étudiant qui avait passé tous ses cours, sauf la mathématique. Il a redonné le cours sur une base individuelle, ce qui a permis à l'étudiant de passer son cours et d'obtenir son diplôme. Il rapporte que le sourire sur le visage de l'étudiant lors de la remise des diplômes était tellement large qu'il illuminait toute la pièce.

### 3.5 Services de soutien visant à faciliter la participation au marché du travail

La nature pragmatique des programmes d'enseignement et de formation des collèges et instituts reflète la démarche de ces établissements pour faciliter la transition de leurs étudiants vers le marché du travail. Branchés sur les besoins du milieu, les collèges et instituts offrent divers services, dont les suivants :

- **Placements et stages en milieu de travail**

La plupart des répondants ont affirmé offrir des programmes comprenant des stages ou un placement en milieu de travail, et le tiers des établissements publics offrent un programme coopératif à l'intérieur de leurs programmes d'enseignement généraux, auxquels ont accès les étudiants autochtones. Les systèmes de placements, de stages et coopératifs facilitent la transition des étudiants vers le marché du travail, en leur donnant l'occasion d'acquérir une expérience de travail et d'être exposés aux employeurs potentiels dans leur champ d'études. Une fois leur diplôme en poche, les étudiants obtiennent souvent du travail auprès de l'employeur chez qui ils ont acquis une telle expérience.

- **Orientation de carrière, orientation professionnelle et aide à la recherche d'emploi**

Près de 80 pour cent des répondants ont déclaré dispenser des services d'orientation de carrière à leurs étudiants. La majorité des établissements publics ont mentionné que les étudiants autochtones peuvent bénéficier de tels services par l'entremise des services d'orientation offerts à l'ensemble des étudiants, bien qu'un petit nombre aient mis en place des services ciblés aux Autochtones.

Quelques répondants ont souligné l'importance de faire suivre aux conseillers en orientation une formation interculturelle de manière à permettre à ceux-ci de travailler plus efficacement avec les étudiants autochtones. Les conseillers du Nova Scotia Community College, notamment, ont suivi une formation destinée à les préparer à mieux répondre aux besoins des apprenants autochtones et une autre sur la technique du Cercle d'accompagnement.

L'aide en recherche d'emploi et l'orientation professionnelle s'inscrit dans les activités de près de 60 pour cent des répondants, qui ont mis en place différents mécanismes visant plus particulièrement les apprenants autochtones, par exemple : les offres d'emploi affichés dans les départements de l'établissement; les recommandations de diplômés auprès d'employeurs; l'organisation de salons de l'emploi, sous l'égide de centres autochtones ou d'entreprises multiples, afin de permettre aux futurs diplômés de rencontrer des représentants d'entreprise; et les services de renvoi dans les centres professionnels et d'emploi.

<b>Pratiques exemplaires : le Career Village (Saskatchewan Indian Institute of Technologies)</b>
<p>Le Career Village (le village des carrières) constitue un service offert sur le campus du centre-ville de Saskatoon du Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Il s'agit d'un guichet unique où les Autochtones peuvent trouver de l'information sur les possibilités de carrière, d'emploi et de formation ainsi que de l'aide quant à l'élaboration de leur curriculum vitæ et à leurs démarches de recherche d'emploi. Les étudiants peuvent aussi y connaître toute la gamme des programmes d'enseignement possibles, dont ceux de l'institut et des diverses universités.</p> <p>Le Career Village couvre toutes les étapes du cheminement de carrière d'une personne et tient compte des besoins des personnes à la recherche d'un emploi, des agences de placement et des</p>

employeurs. L'Institut a lancé cette initiative dans le but de briser certaines des barrières auxquelles se heurtent les Autochtones cherchant à réaliser leurs objectifs de carrière ou professionnels. Parmi les barrières cernées, on trouve notamment : les moyens de transport, l'accès à un téléphone, à un ordinateur et à l'internet, l'aide et le soutien, l'estime de soi et les ressources financières. Le Career Village permet de diminuer certaines de ces barrières en combinant des services multiples mais compatibles sous un même toit, à Saskatoon.

Dans quelques territoires et provinces, la responsabilité de l'orientation de carrière et professionnelle relève d'un ministère, avec lequel collaborent les collèges et instituts pour organiser des ateliers à l'intention des futurs diplômés. Dans le cas d'établissements comme l'Aurora College (dans les Territoires du Nord-Ouest) ou le Nunavut Arctic College, qui ont des campus et des centres d'apprentissage desservant de très grands territoires, le personnel enseignant participe à la prestation des services d'orientation de carrière et d'aide à la recherche d'emploi.

- **Préparation du curriculum vitæ et formation en recherche d'emploi**

Près de 80 pour cent des répondants ont confirmé offrir aux étudiants de l'aide relativement à l'élaboration du curriculum vitæ, ce qui s'inscrit la plupart du temps dans les cours de communication ou de rattrapage ou dans les programmes d'éducation de base des adultes. De même, 68 pour cent des répondants ont indiqué fournir de la formation en techniques de recherche d'emploi dans le cadre des programmes d'éducation de base des adultes et des cours de rattrapage.

- **Programmes de mentorat**

Environ le tiers des répondants ont déclaré avoir mis sur pied un programme de mentorat afin de faciliter la participation au marché du travail. Des praticiens du champ d'intérêt des étudiants expliquent la nature du travail et donnent des pistes sur la façon de trouver un emploi. Les réponses aux entretiens et au sondage ont permis de déterminer que les collèges et instituts n'offrant pas pour le moment ce genre de programme aimeraient bien pouvoir en mettre un sur pied pour les étudiants autochtones.

### **3.6 Programmes d'enseignement et de formation destinés aux apprenants autochtones**

Les établissements d'enseignement publics et autochtones offrent une gamme de programmes d'enseignement et de formation en vue, d'une part, de répondre aux divers besoins des apprenants autochtones, que ceux-ci soient des décrocheurs, des apprenants adultes ou de récents diplômés du secondaire, et, d'autre part, de les aider à réaliser leurs objectifs scolaires au niveau postsecondaire. Dans la présente section, on donne un aperçu de ces divers programmes, comme suit :

- préparatoires et d'accès;
- professionnels et techniques adaptés à la réalité des apprenants autochtones;
- de métiers et d'apprentissage;
- préparatoires à l'université;
- de transfert vers l'université et de diplôme conjoint;
- d'enseignement à distance;
- à temps partiel.

### **3.6.1 Programmes préparatoires et programmes d'accès**

Les établissements d'enseignement publics et autochtones offrent des programmes préparatoires et des programmes d'accès afin de répondre aux besoins des apprenants autochtones qui, par exemple, ne satisfont pas aux conditions d'admission de base aux programmes généraux ou ont besoin de mettre à niveau leurs acquis scolaires avant de pouvoir être acceptés dans les programmes professionnels et techniques ou de métiers et d'apprentissage. Les programmes d'accès visent également à donner la possibilité de poursuivre leurs études à ceux qui ne peuvent accéder à l'un des programmes offerts par un collège ou un institut en raison de barrières sociales, culturelles ou linguistiques, d'un manque d'éducation formelle ou du lieu de résidence qui se trouve en région rurale ou éloignée.

Les types de programmes que les collèges et instituts peuvent classer comme étant des « programmes d'accès » diffèrent d'une province ou territoire à l'autre. La plupart consistent en des programmes de rattrapage et d'éducation de base des adultes. Toutefois, le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies et certains établissements publics ont mis sur pied des programmes d'accès portant sur des champs d'études particuliers, qui sont de nature technique, professionnelle ou préparatoire à un métier. Ces programmes visent à répondre aux besoins des apprenants autochtones et se déploient selon diverses formules, soit :

- des cours permettant l'acquisition de compétences ciblées, c'est-à-dire linguistiques ou arithmétiques;
- une période de temps plus longue pour compléter le programme;
- une combinaison d'apprentissages formels et autochtones;
- un apprentissage de la nature du champ d'études choisi.

Environ 70 pour cent des collèges et instituts ayant participé au sondage en ligne et aux entretiens ont confirmé offrir ce genre de programmes. Ce pourcentage englobe les établissements ayant défini leurs programmes d'accès comme étant d'éducation de base des adultes et de rattrapage et ceux les ayant défini comme étant professionnels et techniques.

Dans l'établissement du profil des types de programmes préparatoires et d'accès offerts par les collèges et les instituts, on utilise les catégories suivantes : professionnels et techniques, préparatoires à un métier et d'éducation de base des adultes.

#### **Programmes professionnels et techniques**

Parmi les programmes professionnels et techniques offerts dans les établissements d'enseignement publics, certains ciblent particulièrement les apprenants autochtones tandis que d'autres visent l'ensemble des étudiants tout en étant accessibles aux étudiants autochtones. Les collèges situés dans les territoires du Nord du Canada, c'est-à-dire le Aurora College, le Nunavut Arctic College et le Yukon College, ainsi que celui situé dans le nord du Manitoba, soit le University College of the North, offrent des programmes professionnels et techniques qui ne sont pas particulièrement destinés aux étudiants autochtones. Il est toutefois à noter que la majorité des inscriptions proviennent des Autochtones. Les programmes d'accès couvrent une variété de champs, soit :

- administration publique autochtone;
- administration des affaires;
- technologie civile;
- éducation de la petite enfance;
- sciences de la santé (professionnel de la santé, de soutien à domicile et en soins infirmiers; auxiliaire médicale et infirmière auxiliaire)
- technologie de l'information
- science et technologie intégrées
- interprète/traduction;
- initiation à la navigation;
- application de la loi, police
- cours préparatoire aux programmes de technologie;
- formation des enseignants.

Le Red River College a élaboré un grand nombre de programmes d'accès à l'intention des étudiants autochtones. En plus des programmes d'accès ciblés (soins infirmiers, administration des affaires, sciences et technologie intégrées et préparation à un métier), les étudiants acceptés dans l'un des autres programmes généraux offerts le jour peuvent soumettre une demande d'aide financière ou de soutien autre par l'entremise du bureau du programme d'accès, en autant que l'étudiant satisfait aux exigences de base. Dans son modèle de programme d'accès, l'établissement a prévu la prestation de services de soutien afin d'assurer et de promouvoir la réussite scolaire. Il offre en fait les services de conseils, d'orientation et de soutien décrits à la section 3.3 ci-avant.

### **Préparation à un métier**

Plus de la moitié des collèges et instituts publics et autochtones ayant participé à l'étude offrent des programmes préparatoires en vue de donner aux étudiants autochtones la formation nécessaire pour s'inscrire à un programme de métier, par exemple :

- mécanique automobile;
- construction du bâtiment;
- menuiserie et travail du bois;
- électricité;
- mécanique de machinerie lourde;
- électricité industrielle;
- fabrication;
- équipement énergétique d'extérieur;
- tuyautage;
- métal de précision;
- soudage.

L'objectif consiste à enseigner aux étudiants autochtones les notions requises pour réussir dans les programmes de métiers et d'apprentissage et, de ce fait, à en accroître le taux de participation et de persévérance.

On offre souvent les programmes préparatoires à l'exercice d'un métier par l'entremise des centres d'apprentissage communautaires en place dans les collectivités autochtones ou les réserves. Les programmes de métiers et d'apprentissage sont offerts quant à eux sur le campus principal des établissements d'enseignement en raison de l'équipement utilisé pour les cours. Ainsi, les apprenants ayant suivi dans leur milieu un programme préparatoire à un métier doivent ensuite se déplacer vers le campus principal ou régional de leur établissement d'enseignement, pour y suivre leur programme de métier ou d'apprentissage.

### **Programmes d'éducation de base des adultes**

Tous les collèges et instituts offrent des programmes d'éducation de base des adultes, aussi appelés programmes de rattrapage ou préparatoires aux études collégiales. Plus de la moitié des établissements ayant participé à l'étude, y compris le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies, ont indiqué avoir mis sur pied des programmes destinés aux apprenants autochtones. Autrement, les étudiants autochtones inscrits dans un établissement public suivent un programme général. Rappelons que les données recueillies lors du Recensement de 2001 reflètent la plus grande tendance des Autochtones à retourner faire des études postsecondaires plus tard dans leur vie. On conviendra à plus forte raison de la pertinence et de l'importance d'adapter les programmes d'éducation des adultes à la réalité autochtone.

Les programmes en question permettent aux adultes ayant besoin de rattrapage d'acquérir les compétences requises pour réussir au niveau postsecondaire, en suivant les préalables à l'admission dans un collège ou une université. Le Nicola Valley Institute of Technology signale que les programmes d'éducation des adultes donnent aux apprenants autochtones l'occasion d'apprendre leur langue et de connaître leur culture en plus de favoriser le développement personnel. En effet, les établissements autochtones offrent un cadre d'apprentissage chaleureux, sécuritaire et culturellement approprié.

Le Yukon College a mis sur pied un programme intéressant, soit le First Nations Access Program (le programme d'accès des Premières Nations). Grâce à ce dernier, on offre aux étudiants des Premières Nations la possibilité de suivre des cours préparatoires aux études collégiales tout en effectuant un cheminement qui passe par la conscience de soi, l'autonomie et le savoir-faire traditionnel des peuples des Premières Nations du Yukon.

<b>Histoire de réussite : le Vancouver Community College</b>
E. est venue au Vancouver Community College dans l'espoir de mettre à niveau ses connaissances en anglais et en mathématique. Elle s'est inscrite au Programme d'éducation de base des adultes. Le programme de rattrapage du collège, qui est offert en salle de classe, a permis à E. d'acquérir les notions de base recherchées et d'obtenir un certificat d'études des adultes. E. s'est inscrite ensuite au Programme de formation en ligne sur les technologies appliquées en entreprise du centre d'éducation autochtone pour l'année 2003-2004, où elle a reçu le prix du meilleur rendement scolaire. Elle suit maintenant le programme de droit autochtone et se débrouille très bien. Lorsqu'elle étudiait au Vancouver Community College, E. se retrouvait inévitablement au salon des Premières Nations à discuter avec ses condisciples des règles et des exceptions de la grammaire anglaise.

### 3.6.2 Programmes professionnels et techniques adaptés à la réalité des apprenants autochtones

Dans le sondage en ligne préparé par l'Association, **les collèges et instituts publics** devaient nommer et décrire les programmes professionnels et techniques qu'ils avaient mis en place à l'intention des apprenants autochtones. Parmi ceux ayant répondu au sondage, près de 80 pour cent ont indiqué offrir de tels programmes, qui totalisent 63. La liste apparaît ci-après, divisée en catégories.

<b>Programmes destinés aux apprenants autochtones dans les établissements d'enseignement publics</b>	
<p><b>Art, langue et culture</b>            Art autochtone : technique de bijouterie            Formation des formateurs en art autochtone            Interprétation et traduction            Intégration et exploration – Inuit            Certificat en artisanat autochtone            Études autochtones            Spécialiste en langues autochtones</p> <p><b>Affaires et administration</b>            Administration des affaires            Administration publique des Premières Nations            Entrepreneurship autochtone            Certificat sur les technologies appliquées en entreprise            Administration en milieu autochtone            Autonomie de l'administration publique autochtone            Gestion des terres des Premières Nations</p> <p><b>Enseignement</b>            Éducation de la petite enfance            Programme avancé en aide éducationnelle            Enseignement en milieu autochtone            Programme d'enseignement autochtone au Yukon            Enseignement des langues et des cultures autochtones            Certificat en enseignement des langues autochtones</p> <p><b>Services de la santé</b>            Soins de santé en milieu autochtone            Travail en santé communautaire            Spécialisation en soins de santé            Soutien à domicile chez les Premières Nations            Santé mentale en milieu autochtone            Santé communautaire dans le Nord canadien            Sciences infirmières et Programme d'accès en sciences infirmières dans le Nord canadien            Programme d'infirmière auxiliaire            Soins en établissement chez les Premières Nations</p> <p><b>Technologie de l'information</b>            Informatique            Multimédia</p> <p><b>Application de la loi et services correctionnels</b>            Technique policière autochtone            Cadet autochtone            Programme de préposé de la cour en milieu autochtone            Programme de technique policière autochtone</p>	<p><b>Technologie marine</b>            Capitaine de bateau de pêche            Sauvetage en mer            Maintenance et réparation des bateaux de mer            Navigation de base</p> <p><b>Ressources naturelles et environnement</b>            Aquaculture            Programme de formation des agents de l'environnement            Pêches            Programme professionnel de foresterie en milieu autochtone            Soins des chevaux            Horticulture            Gestion des terres pétrolifères et gazières            Gestion des ressources            Programme de technique en ressources autochtones            Traitement des eaux</p> <p><b>Services sociaux</b>            Soutien auprès de la jeunesse et de la famille autochtones            Travail social communautaire            Service social            Certificat en intervention auprès des toxicomanes autochtones            Services auprès des toxicomanes autochtones            Services auprès de la famille et de l'enfance autochtones            Développement communautaire et social            Soutien auprès des familles des Premières Nations</p> <p><b>Technologie</b>            Technicien en chauffage au mazout et au gaz naturel en milieu autochtone            Accoureur</p> <p><b>Tourisme</b>            Programme en tourisme autochtone            Technique de loisirs            Aventure côtière            Guide touristique des Premières Nations            Assistant-guide et guide autochtone en tourisme d'aventure            Supervision de services en hôtellerie et restauration en milieu autochtone</p>

Le Fleming College a adopté récemment une formule novatrice en mettant sur pied son Aboriginal Emphasis Initiative (initiative de reconnaissance autochtone). Il a ainsi intégré dans ses programmes d'enseignement des cours traitant d'histoire, des croyances et de culture autochtones. Il s'agit d'une approche inclusive permettant une plus grande compréhension des peuples, des collectivités et des nations autochtones. Les étudiants acquièrent les connaissances générales requises dans leur programme d'études en plus d'apprendre à mieux connaître les populations autochtones. Le matériel pédagogique est axé sur les notions nécessaires aux résultats d'apprentissage ciblés pour le programme d'études, mais on porte une attention particulière aux peuples, à l'histoire et à la culture autochtones. Deux facultés, celle du droit et celle des sciences de la santé et du développement communautaire, ont des programmes d'enseignement liés à cette initiative, soit : application de la loi et services correctionnels de même que services sociaux, intervention auprès des toxicomanes, orientation de carrière et professionnelle et orientation scolaire. Une mention officielle apparaît sur le diplôme des étudiants inscrits à cette initiative à la fin de leurs études. Ainsi, les étudiants tant autochtones que non autochtones peuvent enrichir leurs connaissances sur les peuples et les cultures autochtones.

### **Histoires de réussite**

#### **Le NorQuest College**

En tant que jeune Autochtone ayant grandi au Lac La Biche, en Alberta, V. était familier avec la toxicomanie, la violence et le crime. Maintenant un diplômé du NorQuest's Aboriginal Policing and Security Program (programme de technique policière du NorQuest College), V. se familiarise avec la réussite. Pour V., la seule façon de changer l'avenir est de guérir le passé. Pour ce faire, une personne doit, selon lui, savoir qui elle est, avoir confiance en soi et être fière de qui elle est. Voilà les qualités que son passage au NorQuest College lui a permis de reconnaître en lui, a-t-il mentionné lors du Deuxième déjeuner de financement annuel du NorQuest College, tenu au Crowne Plaza Chateau Lacombe, le 3 novembre. V. a raconté devant près de 500 convives sa jeunesse dans une collectivité métis, où il a côtoyé l'alcool et la drogue à partir d'un très jeune âge. À la fin du secondaire, il voulait davantage boire, faire la fête et chercher la bagarre que penser à son avenir. Dans son discours, V. a souligné que son inspiration lui est venue de la détermination de sa mère qui, voulant créer une vie meilleure pour sa famille, est retournée aux études pour réaliser son rêve de devenir travailleuse sociale. En plus, V. avait toujours été fasciné par les récits de son ancien entraîneur de hockey, un retraité de la GRC. Un jour, une affiche du NorQuest College au sujet du programme de technique policière autochtone a attiré son attention. V. s'est inscrit au programme, motivé notamment par le manque de modèles autochtones. V. a poursuivi son discours en soulignant comment le NorQuest College lui a permis d'apprendre non seulement sa profession et la culture autochtone mais aussi comment devenir un meilleur modèle et une meilleure personne. Aujourd'hui, il termine son stage au bureau de la GRC de sa ville natale, avec une confiance renouvelée et le désir de faire une différence. Il a mentionné que son entrée au NorQuest lui a permis d'entrevoir un nouvel avenir et de commencer à voir la vie d'un œil neuf. Il a appris que, peu importe qui nous sommes, nous réussissons si nous avons d'abord confiance en nous.

#### **Le Grant MacEwan College**

S. avait soumis sa demande d'admission à la GRC mais avait obtenu une réponse négative. Le coordonnateur de la jeunesse de l'organisme Metis Nation of Alberta connaissait le programme collégial et l'a recommandé à la jeune femme. Après la séance d'information et une conversation avec les responsables du programme et le conseiller en recrutement du service de police, S. a senti que le programme l'aiderait à atteindre ses objectifs de carrière. Pendant neuf mois, S. a développé ses compétences, ses habiletés et ses connaissances relativement aux affaires policières et autochtones. Elle a obtenu un diplôme spécialisé, a passé l'examen d'admission et le test de santé physique puis a été acceptée en stage tout de suite. S. a reçu son numéro matricule six mois plus tard, et détient maintenant un poste de policière dans le nord de l'Alberta.

## **Le Seneca College**

Pour réaliser son rêve de devenir une avocate autochtone, une jeune femme a complété les trois ans du programme de technique juridique. Elle travaille maintenant à l'obtention de son baccalauréat de l'Université York avec l'intention de passer au Osgoode Hall Law School. Sa progression dans le programme collégial lui a donné la confiance d'atteindre son but ultime : œuvrer un jour sur la scène gouvernementale et politique autochtone.

Une autre histoire concerne un jeune étudiant qui vient de terminer les deux ans d'études du programme de formation avant l'emploi au titre de pompier. Avide de découvrir de nouveaux horizons, ce jeune homme cherche maintenant du travail dans son domaine, n'importe où au Canada ou aux États-Unis.

Une jeune femme a consacré deux ans d'études au programme d'esthétique et un autre au cours de gestion et technique en cosmétique avant de mettre sur pied sa propre entreprise. Elle offre maintenant des services de soins de beauté aux Autochtones et non Autochtones habitant une petite ville du Nord de l'Ontario. En tant qu'entrepreneure, cette jeune femme n'hésite pas à exprimer sa reconnaissance par rapport à son passage au Seneca College. Ce bouche à oreille se révèle une bonne publicité pour le collègue.

Ces trois histoires ont un point en commun. Les trois jeunes ont travaillé à temps partiel au centre de ressources autochtones du Seneca College, où ils assistaient le conseiller en services autochtones. Leurs responsabilités les ont peut-être aidés à s'approprier leur place, aussi petite soit-elle. Ainsi, grâce à l'interaction dans un cadre sécurisant, ils ont pu se familiariser avec le travail auprès du public.

**Les collèges et instituts d'administration autochtones** offrent des programmes conçus sur mesure afin de répondre aux besoins des apprenants et des collectivités autochtones. Le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies ont pris part aux entretiens tenus dans le contexte de la présente étude. Le Maskwachees Cultural College (en Alberta) et le Yellowquill College (au Manitoba) sont deux autres établissements membres de l'Association des collèges communautaires du Canada, mais leur personnel n'était pas disponible aux dates où se tenaient les entretiens. C'est pourquoi on a consulté leur site Web. À l'aide des renseignements recueillis sur ces quatre établissements, on a dressé une liste des programmes offerts par les établissements autochtones membres de l'Association. Le tableau ci-après présente cette liste.

Le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies ont mentionné élaborer leurs programmes selon le principe fondamental que l'éducation postsecondaire constitue un droit au titre des traités pour les Autochtones et que son administration devrait revenir au peuple autochtone. Ainsi, ces programmes allient les compétences et les connaissances techniques et scolaires aux valeurs, aux traditions, à l'histoire et au savoir-faire autochtones. En sont des exemples :

- Les programmes d'administration, d'administration des affaires et de développement économique, qui visent à aider les apprenants et les collectivités autochtones à relever les défis que présentent l'indépendance économique et l'autonomie gouvernementale mais aussi les affaires en matière de gestion et de leadership.
- Les programmes d'études sur les Autochtones et les Premières Nations, qui portent sur l'histoire, les lois, la langue, l'art, la littérature, la culture des Autochtones de même que sur les questions sociales, politiques et économiques. En général, les personnes ayant suivi l'un de ces programmes développent une capacité de raisonnement et les connaissances essentielles à l'obtention d'un poste de niveau d'entrée en planification et en développement, dans des programmes et des projets dirigés par la bande, ou dans des secteurs connexes de la société canadienne.

- Les programmes sur les ressources naturelles et sur l'environnement, qui donnent une formation reflétant l'éthique traditionnelle autochtone, c'est-à-dire le respect et l'attention, en matière de gestion et de protection des forêts, des herbages, des parcours, des poissons, de la faune et des autres ressources sauvages.
- Les programmes d'éducation de la petite enfance et de technique de garderie des Premières Nations, qui renferment une formation sur la théorie, les valeurs, la culture, les pratiques, les compétences et les normes se rapportant aux personnes, familles et collectivités autochtones et non autochtones.

<b>Programmes offerts dans les collèges et instituts autochtones membres de l'Association</b>	
<p><b>Le Maskwachees Cultural College</b></p> <p><u>Programmes collégiaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Criminal Justice Certificate</li> <li>• New Office Technologies</li> <li>• Early Childhood Development</li> <li>• Cree Language Instructor Training Program</li> <li>• Petroleum Industry Certification</li> <li>• Training Teaching Assistant Training</li> </ul> <p><u>Programmes universitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bachelor of Education</li> <li>• Bachelor of Arts</li> <li>• First Nations Management</li> <li>• Aboriginal Social Work Diploma</li> </ul>	<p><b>Le Nicola Valley Institute of Technology</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bachelor of Social Work Degree with Thompson Rivers University</li> <li>• Business Administration Certificate/Diploma</li> <li>• Aboriginal Community Economic Development which can ladder into Simon Fraser University's Bachelor of General Studies Degree</li> <li>• Academic Studies Diploma</li> <li>• Diploma of Arts in First Nations Studies</li> <li>• Arts in English Diploma</li> <li>• Arts in First Nation Women Studies Diploma</li> <li>• Natural Resource Technology Certificate/Diploma</li> <li>• Aboriginal Early Childhood Education Certificate</li> <li>• Information Technology Certificate</li> <li>• Law Enforcement Preparatory certificate</li> <li>• Aboriginal Community and Health Development Certificate/Diploma</li> </ul>
<p><b>Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificate in Aboriginal Employment Development</li> <li>• Combined Fire/Paramedic Training</li> <li>• Community Health</li> <li>• Community Services, Addictions</li> <li>• First Nations Child Care</li> <li>• First Nations Home Child Care Provider</li> <li>• First Nations Orientation to Day Care</li> <li>• First Nations Aide/Long-term Care Aide</li> <li>• Licensed Practical Nurse Program</li> <li>• Life Skills Coach Training</li> <li>• Teachers Assistant Program</li> <li>• Information Technology</li> <li>• Accountancy</li> <li>• Hotel and Hospitality Management</li> <li>• Management Studies</li> <li>• Professional Golf Management</li> <li>• Workplace Management</li> <li>• Building Maintenance Technician</li> <li>• Geographical Information Systems Technician</li> <li>• Integrated Forestry Worker</li> <li>• Process Operation Technician</li> </ul>	<p><b>Le Yellowquill College</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aboriginal Broadcast Training Initiative</li> <li>• Aboriginal Business Certificate</li> <li>• Aboriginal Pre-Employment Training Program for Corrections Service</li> <li>• Administrative Assistant Certificate Program</li> <li>• Certified Aboriginal Financial Manager</li> <li>• Community Diabetes Worker Training Program</li> <li>• First Nation Community Management Program</li> <li>• First Nation Governance Diploma Program</li> </ul>

### **3.6.3 Programmes de métiers et d'apprentissage**

Les données du Recensement de 2001 confirment que les Autochtones préfèrent entre tous les programmes de métiers et d'apprentissage. Comme le souligne le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada, on observe au pays une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ces domaines, en raison de la moyenne d'âge qui tourne autour de 50 ans. D'ici 2020, on s'attend à ce que la demande pour les gens de métier s'élève à un million de personnes. Le Conseil insiste sur la nécessité de promouvoir la participation des Autochtones à l'apprentissage d'un métier. Il offre un système de soutien à cet égard par l'entremise de son Initiative autochtone de l'apprentissage des métiers.

Plus de la moitié des répondants affirment offrir des programmes de métiers et d'apprentissage sur mesure pour les étudiants autochtones, ou bien ils encouragent les étudiants autochtones à s'inscrire aux programmes de métiers et d'apprentissage généraux. Les collèges et instituts sont jumelés à des commissions de qualification professionnelle de la province, tant pour les programmes d'apprentissage que pour les programmes préparatoires à un métier.

Le Confederation College a mis sur pied un centre voué aux besoins en matière de métiers dans le Nord-Ouest de l'Ontario, et a mis à contribution le Negahneewin Council et le Negahneewin College dans la progression ciblée. Ensemble, ces établissements travaillent à la création de nouveaux partenariats ainsi qu'à la mise en place de stratégies d'aide aux collectivités des Premières Nations en matière de ressources forestières et énergétiques.

Les collèges et instituts s'occupent également de promouvoir la participation des Autochtones aux programmes de métiers et d'apprentissage. Par exemple, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies ont établi un partenariat avec le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada et la Saskatchewan Apprenticeship Commission en vue d'organiser le Western Symposium on Aboriginal People in Trades (colloque de l'Ouest canadien sur les Autochtones et les métiers), qui s'est tenu en octobre 2004. Les participants au colloque provenaient des sphères de l'éducation, du patronat, des syndicats et du gouvernement ainsi que des collectivités autochtones des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont dressé une liste des stratégies gagnantes, des pratiques exemplaires et des idées de changement qui permettent de viser une participation accrue des Autochtones à l'apprentissage d'un métier.

### **3.6.4 Programmes préparatoires à l'université**

Près du tiers des répondants ont indiqué offrir des programmes préparatoires à l'université. Par exemple, le College of the North Atlantic offre un programme de transfert vers l'université dans le cadre d'un programme de transition scolaire avant que les étudiants ne quittent le Labrador pour fréquenter un établissement de plus grande envergure. À titre d'exemple de programme préparatoire à l'université, les collèges et instituts ont mentionné le rattrapage scolaire, les études libres, les arts et les sciences du tronc général, l'éducation de base des adultes et les programmes préparatoires à l'université des cégeps du Québec.

### **3.6.5 Programmes de transfert vers l'université et de diplôme conjoint**

Près du tiers des établissements ayant participé à l'étude disent offrir aux apprenants autochtones des programmes de transfert vers l'université. Ces programmes permettent aux étudiants autochtones de compléter un programme de deux ou trois ans qui mène à un diplôme puis de s'inscrire, afin d'obtenir un diplôme universitaire, dans une université avec laquelle son établissement a conclu une entente de transfert des crédits. Tous les programmes du Nicola Valley Institute of Technology entrent dans cette catégorie puisque le système de la Colombie-Britannique prévoit que l'ensemble des programmes collégiaux et universitaires doivent pouvoir être transférables. Des exemples en sont :

- **Le Aurora College**
  - Programme de technique infirmière échelonné sur trois ans. À la fin de la troisième année, les étudiants inscrits à ce programme quittent les Territoires du Nord-Ouest pendant seulement un an pour obtenir leur baccalauréat en sciences infirmières de l'Université de Victoria. Le collège cherche aussi à faire en sorte que les étudiants puissent rester dans le Nord, afin d'effectuer leurs quatre années d'études et d'obtenir quand même leur diplôme de l'Université de Victoria.
  - Formation des enseignants, selon une entente conclue avec l'Université de la Saskatchewan.
  - Diplôme en travail social de l'Université de Regina : entente selon laquelle les étudiants effectuent deux ans d'études au collège puis deux autres années à l'université.
  - Diplôme en gestion de l'Université Athabasca. Les étudiants peuvent s'inscrire directement à l'université à la fin de la seconde année d'études au collège.
- **Le Nunavut Arctic College**
  - Le collège offre actuellement trois programmes de diplôme conjoint, soit les sciences infirmières en partenariat avec l'Université Dalhousie, le diplôme en enseignement en partenariat avec l'Université McGill ainsi qu'un diplôme de droit offert à une cohorte en partenariat avec l'Université de Victoria (on ne sait si l'aide financière sera renouvelée pour ce programme).
- **Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies**
  - L'institut a bloqué des crédits de transfert à l'intention de l'Université de Lethbridge, de l'Université de Victoria et de l'Université Athabasca.
- **Le University College of the North**
  - Cet établissement a mis en place un Comité sur le transfert des crédits et offre le programme en administration des affaires par l'entremise de l'enseignement à distance dispensé par l'Université du Manitoba.

### 3.6.6 Programmes d'enseignement à distance

L'Assemblée des Premières Nations a formulé des recommandations à l'effet que, pour faciliter l'accès, il faut reconnaître officiellement et appuyer la prestation de l'enseignement à distance pour les étudiants autochtones des régions rurales et éloignées.<sup>13</sup> Les réponses fournies dans le sondage en ligne et lors des entretiens confirment que les collèges et instituts perçoivent l'enseignement à distance comme un moyen d'atteindre les apprenants autochtones des

---

<sup>13</sup> Assemblée des Premières Nations, *First Nations Post Secondary Education Review*, rapport pancanadien, Ottawa, le 25 août 2000, p. 80.

régions rurales et éloignées. Plusieurs établissements aimeraient y avoir recours plus souvent, mais ne peuvent en raison de contraintes financières.

Grosso modo, le tiers des établissements scolaires ayant pris part à l'étude déclarent offrir des programmes d'enseignement à distance dont bénéficient les apprenants autochtones. Chez les établissements publics, il s'agit principalement de programmes généraux auxquels ont aussi accès les apprenants autochtones. Les formules varient d'un établissement à l'autre, par exemple :

- le Nova Scotia Community College offre des cours obligatoires, comme le cours de santé et sécurité au travail, grâce à l'enseignement à distance;
- le University College of the North offre un enseignement à distance, en combinant la télé-conférence et l'informatique, pour des programmes comme les sciences infirmières, la technique d'infirmier visiteur et la technique de garderie;
- le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology a mis à l'essai en 2004-2005 un cours en ligne en mathématique de niveau 1 pour les programmes de métiers en mécanique;
- le Cambrian College offre les cours en éducation de la petite enfance autochtone par l'entremise de l'enseignement à distance;
- le Selkirk College offre un diplôme conjoint en études sur les Premières Nations, en concertation avec d'autres collèges;
- le Cumberland College de la Saskatchewan a mis sur pied un projet d'enseignement à distance en partenariat avec les organismes métis et des Premières Nations;
- le Heritage College offre aux étudiants de la baie James les programmes de sciences sociales, de sciences humaines et d'anglais par l'entremise de l'enseignement à distance;
- Le Northwest Community College offre un programme en éducation de la petite enfance à distance spécifiquement pour la population autochtone.

### **3.6.7 Programmes à temps partiel**

L'ensemble des collèges et instituts ont mentionné offrir des programmes à temps partiel par la voie de leur direction de la formation continue. Parmi les établissements ayant participé à l'étude, 42 pour cent ont signalé dispenser des programmes à temps partiel dont peuvent profiter les apprenants autochtones dans leur propre collectivité et région. La gamme des programmes à temps partiel varie comme suit : cours d'intérêt général sur la langue, les traditions, l'art et l'artisanat autochtones; alphabétisation; programmes de crédits comme le rattrapage scolaire et la préparation aux études collégiales et universitaires; l'informatique ainsi que les programmes de certificat en enseignement en milieu autochtone. Les formules sont en général souples. Notons que les programmes de transition se sont révélés particulièrement efficaces avec les apprenants autochtones.

## **4. Établissements d'administration autochtone**

Les Premières Nations ont ouvert des établissements d'administration autochtone afin d'offrir des programmes d'études appropriés et pertinents et de faire grimper les faibles taux de recrutement, de persévérance scolaire et de réussite scolaire chez les peuples autochtones fréquentant les établissements postsecondaires publics. Comme on l'a déjà mentionné à la

section 2.6, il existe deux types d'établissement autochtone au Canada. On trouve d'abord les établissements reconnus par le gouvernement provincial, et qui bénéficient des politiques et lois provinciales, comme le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Puis il y a ceux qui ne sont pas reconnus par le gouvernement provincial, comme les établissements d'administration autochtone de l'Ontario, que représente le Aboriginal Institutes' Consortium. Mentionnons qu'on a mis sur pied un organisme pancanadien intitulé National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning, dont les membres proviennent de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Le mandat de cette association consiste à faire avancer, à promouvoir et à appuyer l'éducation chez les Autochtones, notamment l'éducation postsecondaire, technique, des adultes et autres.

Afin de bien saisir les enjeux se rapportant à l'éducation postsecondaire chez les Autochtones, on doit comprendre de quelle manière s'y prennent les établissements d'administration autochtone pour répondre aux besoins des apprenants autochtones. La liste des programmes varie d'un établissement à l'autre et peut comprendre :

- alphabétisation;
- rattrapage et éducation de base des adultes;
- suivi des cours requis pour obtenir un diplôme d'études secondaires;
- programmes menant à un certificat, à une attestation ou à un diplôme offerts en partenariat avec les collèges, instituts et universités publics;
- apprentissage et formation des compétences;
- culture, langue et histoire;
- formation en milieu de travail;
- ateliers communautaires.

Les établissements d'administration autochtone visent notamment à fournir un soutien à leurs étudiants ainsi qu'à élaborer et à dispenser des programmes dans les collectivités. La liste des programmes offerts en Ontario, fournie par le Aboriginal Institutes' Consortium, se trouve à l'annexe B du présent rapport.

Le Aboriginal Institutes' Consortium a cerné certaines des principales entraves auxquelles se heurtent les établissements d'administration autochtone. Influant sur la capacité de ces établissements à offrir de manière soutenue leurs programmes et services en enseignement postsecondaire, ces entraves sont :

- le manque d'appui gouvernemental qui permettrait d'assurer une aide financière adéquate;
- le débat persistant entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur les questions de compétence en matière d'éducation postsecondaire chez les peuples autochtones;
- l'absence de reconnaissance de la part des gouvernements fédéral et provinciaux relativement au pouvoir d'émettre des certificats, des attestations et des diplômes;
- même si les établissements d'administration autochtone offrent des programmes reconnus par le gouvernement provincial grâce à des partenariats avec des collèges et des universités, ils en offrent d'autres qui ne sont pas reconnus par le système public d'éducation postsecondaire, ce qui limite les possibilités de transfert;
- la reconnaissance des employeurs à l'égard des qualifications émises par les établissements d'administration autochtone pose problème parce que ces mêmes qualifications ne sont pas reconnues par le gouvernement provincial;
- la déréglementation des frais de scolarité dans certaines provinces comme l'Ontario ainsi que les montants plafonds établis en 1989 quant à l'aide financière accordée aux Autochtones restreignent l'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire.

L'organisme a recommandé au gouvernement ontarien de reconnaître officiellement dans ses politiques et ses lois les établissements autochtones. Toutefois, il a observé peu d'intérêt envers ses recommandations malgré l'importance des besoins cernés en matière d'éducation et de formation chez les peuples autochtones et auxquels on devra répondre. Par le passé, l'organisme a demandé au gouvernement provincial de participer à l'élaboration d'un modèle qui serait utilisé dans la conclusion d'ententes entre les établissements autochtones et publics. Un tel modèle permettrait de rendre le processus plus juste et plus efficace pour les deux types d'établissements.

## **5. Ressources financières destinées aux programmes et services autochtones**

Compte tenu de la réalité démographique de la population autochtone plus jeune et plus nombreuse, et des barrières auxquelles se heurtent les Autochtones lorsqu'ils veulent poursuivre des études postsecondaires, il est évident que l'on doit créer des services et des programmes holistiques et viables à leur intention. Les structures et sources de financement qui existent à l'heure actuelle pour répondre aux besoins d'éducation postsecondaire des Autochtones sont variées et complexes. La présente section donne un aperçu des principales sources de financement disponibles et explique comment les collèges et les instituts financent les services et programmes autochtones. On fait également état des défis de financement que doivent relever les établissements recensés et de leurs suggestions pour améliorer les structures et programmes de financement.

### **5.1 Ressources financières destinées à l'éducation postsecondaire des apprenants autochtones**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) offre aux Indiens inscrits une aide financière limitée au titre du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Ces programmes aident les Indiens inscrits et les étudiants inuits admissibles à payer leurs frais de scolarité et les coûts associés à l'achat des livres, aux déplacements et à la subsistance. Près de la totalité des fonds de ces deux programmes sont versés directement aux bandes des Premières Nations ou à leurs organismes administrateurs. Les conseils de bandes ont eu à élaborer leurs propres politiques et critères de sélection en raison des restrictions et des plafonds imposés par les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ces deux programmes comportent toutefois d'importantes restrictions :

- < Les Indiens inscrits, tels ceux assujettis au « projet de loi C-31 » qui ont obtenu le statut d'Indien grâce aux modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1985, ne sont pas tous admissibles au Programme de soutien aux étudiants ou au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Les Indiens non inscrits et les Métis n'y sont pas admissibles.
- < Ces programmes ne couvrent pas tous les frais des étudiants. En fait, « l'Assemblée des Premières Nations (APN) a constaté que les fonds versés aux étudiants autochtones ne couvraient que 48 pour cent de l'estimation du coût moyen provincial par étudiant, par année scolaire. »
- < Comme il a été mentionné précédemment, bien que le nombre d'étudiants financés par le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire ait sensiblement augmenté entre 1977-1978 et 1999-2000, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas affecté de fonds supplémentaire à ce programme depuis 1989. Résultat, le programme ne

répond pas à la demande réelle de financement postsecondaire. Comme l'indique l'Assemblée des Premières Nations, la liste d'attente d'étudiants autochtones admissibles voulant poursuivre des études postsecondaires est longue de 10 000 noms.

- < Le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire n'octroie aucun fonds pour les programmes d'une durée d'un an, la formation reliée aux métiers, les études informatiques ou les cours de rattrapage. On impose également des restrictions sur l'âge des étudiants et le choix de l'établissement d'enseignement.
- < En outre, le gouvernement fédéral a récemment évoqué la possibilité de prélever un impôt sur l'aide financière que reçoivent les étudiants. Si tel était le cas, les étudiants admissibles et voulant poursuivre des études supérieures auraient un autre obstacle à affronter.

Étant donné que les Indiens non inscrits et les Métis ne sont pas admissibles aux programmes d'AINC, ils doivent dépendre de leurs propres ressources ou faire la demande d'un prêt d'études canadien pour financer leurs études supérieures. Une fois de plus, ces fonds sont souvent nettement insuffisants.

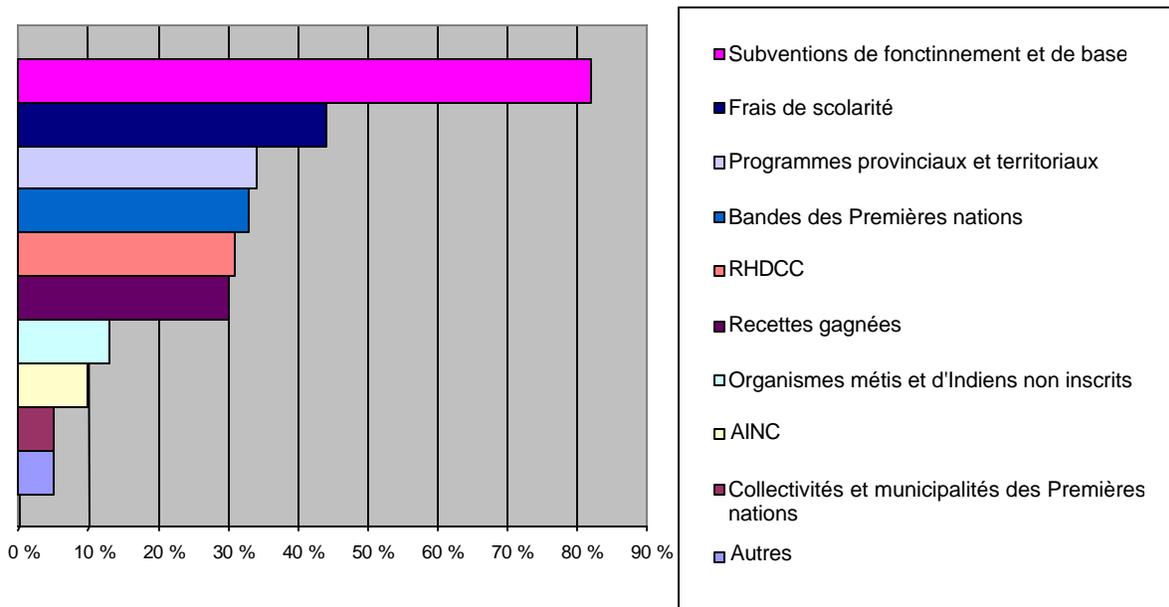
## **5.2 Ressources financières auxquelles ont accès les collèges et instituts pour l'élaboration et la prestation de services et programmes destinés aux apprenants autochtones**

On a demandé aux collèges et instituts qui ont participé aux entretiens et au sondage en ligne de nommer les principales sources de financement destinées aux services d'évaluation, d'orientation et de soutien ainsi qu'aux programmes d'enseignement et de formation. En voici la liste :

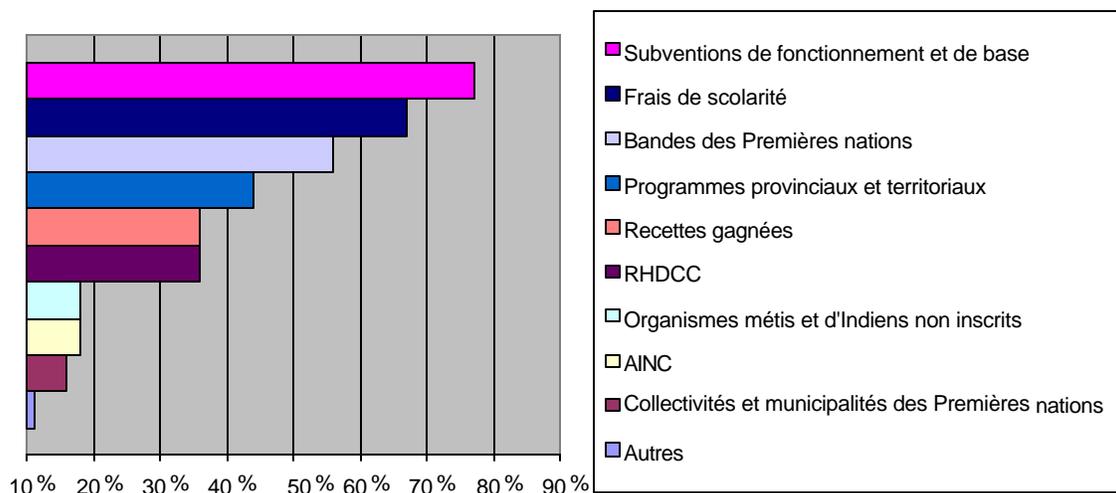
- les subventions de fonctionnement ou de base octroyées par les gouvernements provinciaux ou territoriaux pour l'élaboration et la prestation de tous les programmes et services;
- les frais de scolarité;
- les recettes découlant des contrats de formation;
- le financement octroyé par les gouvernements provinciaux ou territoriaux pour les projets ou programmes autochtones;
- le Programme d'aide aux étudiants indiens du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui octroie des fonds par l'entremise des établissements postsecondaires pour la prestation de programmes spéciaux destinés aux étudiants autochtones;
- les Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) ou les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences;
- les bandes des Premières Nations;
- les organismes métis et d'Indiens non inscrits;
- les programmes des collectivités des Premières Nations ou des gouvernements municipaux.

Les collèges et instituts publics et autochtones financent en majeure partie les services d'évaluation, de recrutement, de consultation, d'orientation et de soutien décrits dans le présent rapport au moyen de subventions de fonctionnement ou de base octroyées par le ministère responsable des collèges et instituts de leur province. C'est ce qu'ont confirmé 82 pour cent des établissements qui ont participé à l'étude. Les frais de scolarité sont la deuxième source de financement en importance pour ces types de services, privilégiés par près de 44 pour cent des établissements. Les collèges de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, soit plus du tiers des établissements participants, ont également accès aux fonds destinés aux programmes ou projets autochtones par l'intermédiaire de leur gouvernement provincial respectif. Par exemple, certains collèges de l'Ontario ont indiqué qu'ils se servent des fonds de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones du ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour couvrir les coûts associés aux postes de conseillers autochtones. Plus d'un tiers des établissements participants ont accès aux fonds destinés aux services de soutien par l'entremise des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones de leur région et des bandes des Premières Nations, et un tiers dépendent des recettes gagnées pour couvrir en partie les coûts de prestation des services. Les organismes métis et d'Indiens non inscrits représentent également une source de financement pour 13 pour cent des établissements participants. Un autre 10 pour cent ont accès au programme de financement d'AINC. Quelques établissements ont indiqué que les collectivités des Premières Nations ou les structures municipales financent en partie ces services. Les autres sources de financement nommées par les collèges et instituts comprennent les suivantes : en Colombie-Britannique, les conseils scolaires autochtones et les ministères provinciaux de ressources humaines et de la santé et des services sociaux; au Québec, le Service correctionnel du Canada et l'Institut culturel et éducatif montagnais.

**Collèges et instituts ayant accès aux sources de financement pour la prestation des services d'évaluation, d'orientation et de soutien destinés aux apprenants autochtones**



## Collèges et instituts ayant accès aux sources de financement pour l'élaboration et la prestation de programmes d'enseignement et de formation autochtones



Dans le cas des programmes d'enseignement et de formation destinés aux apprenants autochtones, les établissements participants ont indiqué ce qui suit :

- Encore une fois, un nombre majoritaire des établissements (77 pour cent) dépendent des subventions de fonctionnement ou de base octroyées par les ministères provinciaux responsables de l'éducation postsecondaire pour financer leurs programmes de formation et d'éducation;
- Jusqu'à 67 pour cent des établissements répondants dépendent des revenus découlant des frais de scolarité pour couvrir en partie les frais de prestation de programmes.
- Plus de la moitié des répondants ont indiqué que les bandes des Premières Nations représentent une source de financement pour l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et de formation. Ce financement est obtenu en majeure partie au moyen de partenariats et de contrats de formation en vue de répondre aux besoins communautaires.
- Jusqu'à 44 pour cent des collèges et instituts de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont participé à l'étude ont accès aux programmes et projets autochtones par l'intermédiaire de leur gouvernement provincial respectif pour assurer la prestation de leurs programmes d'enseignement et de formation. Par exemple, les collèges de la Colombie-Britannique indiquent qu'ils financent l'élaboration de programmes d'études spéciaux pour Autochtones à partir des fonds disponibles dans l'Aboriginal Special Project Fund du gouvernement de la Colombie-Britannique.
- Trente-six pour cent des établissements participants ont indiqué dépendre des recettes découlant des contrats de formation.
- Environ 36 pour cent ont accès aux fonds de RHDCC, surtout par l'intermédiaire des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones de leur région, des Ententes sur le développement du marché du travail et du Programme d'aide aux étudiants indiens d'AINC.

- Un tiers ont confirmé avoir accès aux fonds des organismes métis et d'Indiens non inscrits pour la prestation des programmes destinés à ces groupes.
- Seize pour cent ont identifié les collectivités et structures municipales des Premières Nations comme sources de financement pour les programmes autochtones. Par exemple, le Nunavut Arctic College offre un certificat de gérance municipale de concert avec la Nunavut Municipal Training Organization.
- Parmi les autres sources de financement nommées par les collèges et instituts, on retrouve : en Colombie-Britannique, des partenariats avec le First Nations Development Corporation and Industry ainsi qu'avec les conseils scolaires autochtones et les ministères provinciaux des ressources humaines, de la santé et des services sociaux; au Yukon, les gouvernements des Premières Nations; en Saskatchewan, les conseils tribaux; et au Québec, comme mentionné ci-dessus, le Service correctionnel du Canada et l'Institut culturel et éducatif montagnais.

### **5.3 Défis présentés par les structures actuelles de financement destinées à l'élaboration et à la prestation de programmes et services autochtones**

Vu la complexité du système de financement postsecondaire autochtone, on a demandé aux collèges et instituts qui ont participé à l'étude de nommer les défis que présentent les sources et les structures de financement actuelles. Le cas échéant, les collèges et instituts autochtones ont également relevé les obstacles précis auxquels ils sont confrontés.

- **Besoins divers et pressants des apprenants autochtones**

Les besoins des apprenants autochtones sont très complexes et requièrent souvent un haut niveau de service qui entraîne beaucoup de coûts pour les établissements. Plus un collège ou un institut est sensible aux besoins des Autochtones, plus il a besoin de fonds pour offrir les services requis.

Compte tenu de la grande diversité des besoins des étudiants autochtones, les établissements ont de la difficulté à obtenir les fonds voulus pour leur offrir tous les services et programmes nécessaires, sans exclure les autres groupes d'étudiants qui n'ont pas le statut d'Indien.

- **Insuffisance de fonds**

Les établissements n'ont pas suffisamment de fonds pour offrir les programmes et services essentiels. Ils doivent dans bien des cas doubler les services afin d'offrir des programmes spéciaux aux Autochtones, ce qui est souvent mal reconnu ou passe inaperçu. Les établissements ont indiqué qu'ils n'ont pas les fonds pour assurer les services de consultation, de soutien, de mentorat et de tutorat aux Autochtones. Certains ont même du mal à financer un poste à temps plein responsable de dispenser des services et programmes autochtones au sein du collège.

Dans certains cas, les départements autochtones des collèges et instituts doivent fonctionner sur le principe du recouvrement des coûts. Par exemple, même si l'on considère le Chinook Lodge du SAIT Polytechnic comme un guichet unique pour tous les projets institutionnels destinés aux Autochtones, l'établissement n'y octroie aucun budget de fonctionnement. Tous les fonds proviennent de sociétés commanditaires. Les fonds recueillis ne couvrent que le coût des services de soutien, et tous les services et initiatives doivent être élaborés, offerts et maintenus avec des ressources humaines très limitées.

- **Financement instable en raison des limites imposées au financement de base des collèges et instituts par les gouvernements provinciaux et territoriaux**

Un des plus gros défis que doivent relever les établissements est de trouver une source de financement stable et viable pour assurer la prestation des programmes et services autochtones. Les établissements ne voient aucun inconvénient à financer les programmes autochtones à même le financement de base. Toutefois, étant donné le peu de fonds disponible, cela veut dire que les fonds ainsi dépensés ne peuvent plus être alloués aux autres programmes ou services. Les exemples suivants aident à éclaircir ce point :

- En **Ontario**, les structures de financement actuelles du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ne prévoient pas de budget séparé pour le calcul des effectifs étudiants en équivalence à temps plein (EEETP) en ce qui concerne les étudiants autochtones. La méthode de calcul actuelle exerce des pressions sur les établissements pour qu'ils augmentent la taille des classes et annulent les programmes qui ne se remplissent pas rapidement. Cela entraîne de graves conséquences sur la prestation des programmes d'études destinés aux Autochtones. De plus, la méthode actuelle tend à moins cibler les services spéciaux autochtones qui n'ont pas d'incidence directe sur le calcul des EEETP. Dans bien des cas, les programmes autochtones ne peuvent être offerts qu'en partenariat avec les agences autochtones et les partenaires d'entreprise ou avec l'aide de fonds provenant des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones. Ces modalités de financement sont très complexes et les établissements ont beaucoup de mal à instaurer des programmes viables en temps opportun.

En outre, le Sault College a fait remarquer que les formules de financement actuelles destinées aux collèges et instituts de l'Ontario ne sont pas adéquates. Les établissements dépendent davantage des fonds de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones pour compenser les coûts auparavant couverts par les subventions de fonctionnement. Il n'existe aucun autre moyen d'obtenir des sommes supplémentaires pour soutenir de nouvelles initiatives. En fait, ce sous-financement n'est qu'un obstacle de plus à l'avancement du collège.

- Au **Québec**, les cégeps sont financés en fonction du nombre d'étudiants inscrits aux premier et deuxième semestres. Le collège John Abbott a indiqué qu'en raison de cette instabilité financière, il n'aura possiblement pas les fonds nécessaires pour couvrir les frais liés au Centre de ressources pour étudiants autochtones. Cette méthode de financement semestriel menace la continuité des services.
- **Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT)** a tout un défi à relever : il doit se tailler une place dans les structures de financement des gouvernements provincial et fédéral. Étant de juridiction fédérale, la province refuse d'octroyer un financement de base au SIIT.
- L'analyse externe dont a fait l'objet le **Nunavut Arctic College** a révélé que le collège ne recevait pas suffisamment de fonds pour assurer la prestation de ses programmes de base. Le ministère de l'éducation du Nunavut, n'ayant aucun argent supplémentaire disponible, en est venu à la conclusion que le collège devra tout simplement faire une utilisation plus efficace des fonds disponibles. En raison de cette crise financière, on encourage le collège à solliciter plus de fonds du gouvernement fédéral ou à être plus proactif dans la collecte d'argent auprès des fondations et des organismes philanthropiques. Il importe toutefois de noter que cet argent n'est versé que pour des

projets ponctuels et non pour les programmes et services de base. En raison de cette insuffisance de fonds, le collège ne peut ni s'améliorer, ni innover. Ce dernier devra donc possiblement réaligner son financement de base et couper certains programmes. Cela le met toutefois dans une impasse. Dans le passé, lorsque le financement de base a dû être réaligné, les fonds destinés aux programmes communautaires menant à des crédits ont été coupés. On avait alors critiqué le collège pour ne pas avoir su répondre aux besoins de sa collectivité. Le rapport d'analyse externe a également révélé que le collège ne consacre pas suffisamment d'argent à l'élaboration de programmes d'études et institutionnels, sans toutefois indiquer clairement d'où pourraient provenir les fonds nécessaires.

- **Financement octroyé aux étudiants par l'entremise du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire**

Les collèges et instituts ont confirmé que les étudiants autochtones qui veulent s'inscrire dans leurs établissements ou qui les fréquentent déjà éprouvent beaucoup de difficulté à obtenir l'argent dont ils ont besoin. Les bandes des Premières Nations ne reçoivent pas suffisamment de fonds du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire pour répondre à la demande. Au fur et à mesure que le coût de la vie et les frais de scolarité augmentent, le nombre d'étudiants que les bandes peuvent aider diminue. Comme il a souligné précédemment, les ressources financières du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire sont limitées étant donné qu'elles n'ont pas été augmentées depuis 1989. Les fonds octroyés ne couvrent pas les frais des étudiants. Cela se répercute sur la capacité des collèges et instituts d'offrir des programmes autochtones :

- Par exemple, le Camosun College a créé un certain nombre de programmes autochtones et a réservé des places aux étudiants autochtones dans des programmes dont la liste d'attente est de plus en plus longue (jusqu'à trois ans). Dans bien des cas, les fonds octroyés ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des étudiants autochtones, les places ne sont pas remplies et les programmes ne roulent pas à pleine capacité. Résultat, une perte de ressources à tous les niveaux.
- Le Aboriginal Institutes' Consortium a également attesté du fait que les fonds versés aux bandes des Premières Nations par le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire étaient insuffisants, limitant l'accès des apprenants autochtones aux études supérieures. Les étudiants qui se présentent aux divers instituts autochtones pour s'inscrire à un programme doivent payer des frais de scolarité. Ils se tournent vers les bandes des Premières Nations qui ne peuvent les aider vu l'insuffisance de fonds. Cette situation a des répercussions sur les instituts autochtones étant donné que les apprenants ne peuvent s'y inscrire en raison du manque de fonds.
- Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) a insisté sur le fait que les fonds octroyés ne couvrent pas les frais de scolarité et de subsistance, rendant très difficile l'accès aux programmes des collèges et instituts. Même si les fonds couvrent les frais de scolarité, le problème se situe plutôt au niveau des frais de subsistance. Citons en exemple un étudiant qui s'inscrit au cours de conduite de niveau A1 du SIIT. Il arrivera peut-être à couvrir les frais de scolarité de 3 000 \$ pour ce cours de trois mois, mais pourra-t-il trouver l'argent nécessaire pour payer ses frais de subsistance pendant la durée du cours?

- **Défis de financement particuliers que doivent relever les établissements administrés par les Autochtones**

Dans certaines provinces comme l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta, les établissements administrés par les Autochtones doivent forger des partenariats avec les collèges et instituts publics pour émettre des certificats et diplômes. Bien que la prestation des programmes relève entièrement des établissements autochtones, ces derniers n'ont pas droit aux subventions de fonctionnement octroyées par leur province respective ni à aucun transfert de fonds provenant des frais de scolarité perçus par les établissements publics. Cela limite donc considérablement leurs sources de financement. À l'heure actuelle, les établissements autochtones sont financés à partir des programmes de financement fédéraux et provinciaux. Par exemple, d'année en année, les établissements autochtones de l'Ontario peuvent demander une subvention du fonds provincial de 800 000 \$ qui est réparti annuellement entre les huit établissements. Les collèges et instituts publics et autochtones de cette province ont également accès à 3,5 millions de dollars par année octroyés par le Programme d'aide aux étudiants indiens d'AINC pour l'élaboration de programmes et services autochtones. Toutefois, dans le cadre de ce programme, les établissements autochtones doivent établir des partenariats avec les établissements publics pour pouvoir émettre des certificats ou diplômes, et les établissements publics peuvent également puiser à même ce fonds. Le financement octroyé d'année en année limite considérablement le type de programmes que peuvent offrir les établissements autochtones, en particulier les programmes menant à des certificats ou des diplômes qui s'échelonnent habituellement sur plus d'un an.

- **Financement ponctuel**

Les collèges et instituts ont appris à dépendre du financement ponctuel pour suppléer aux maigres subventions de fonctionnement ou de base octroyées par les gouvernements provinciaux ou territoriaux. En règle générale, ils ont recours à ce type de financement pour obtenir des fonds de contrepartie ou rassembler des fonds en vue d'assurer la prestation de programmes autochtones spéciaux ou communautaires. Certains collèges ont indiqué qu'au cours des dernières années, le financement ponctuel se fait de plus en plus rare et de plus en plus difficile à obtenir.

Ce type de financement permet souvent aux établissements d'adopter des approches novatrices en matière de prestation de programmes et services autochtones. Ces fonds typiquement octroyés à court terme ou pour un projet pilote particulier ne permettent toutefois pas aux établissements d'adresser leurs besoins à long terme. Ces approches ne répondent donc pas adéquatement aux besoins des étudiants, et une fois les fonds épuisés, les établissements se voient dans l'obligation de réduire ou d'annuler le service ou le programme.

Au Yukon, les fonds disponibles par l'entremise des gouvernements des Premières Nations diffèrent d'une bande à l'autre en fonction des Accords de revendication territoriale. La demande en matière de programmes d'études varie considérablement et suit l'économie d'expansion et de ralentissement qui est souvent influencée par les mégaprojets à court terme.

- **Financement des programmes autochtones des provinces et territoires**

Les collèges et instituts de l'Ontario ont tous fait remarquer que les fonds de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones du ministère de la Formation et des Collèges et Universités n'ont pas été augmentés depuis l'allocation initiale, il y a plus de 15 ans. Il s'agit d'une allocation fixe qui ne reflète pas l'étendue des programmes et services autochtones

offerts par les collèges et instituts. Le montant n'est pas suffisant pour permettre d'offrir tous les services et programmes réclamés étant donné le nombre croissant d'Autochtones à desservir. De plus, ces sommes ne tiennent pas compte du milieu de travail syndiqué et du fait que la moitié des fonds doivent être versés en salaires. Les coûts liés à la stabilité et au personnel permanent exercent de nouvelles pressions financières et il ne reste plus d'argent pour améliorer les programmes ou en créer de nouveaux.

Parmi les défis que les collèges et instituts de l'Ontario doivent relever, on retrouve les suivants :

- Au moment de recevoir sa première affectation de fonds, le Georgian College desservait environ 30 étudiants autochtones. Aujourd'hui, il en dessert entre 300 et 400 avec les mêmes sommes d'argent.
- Le Fleming College a indiqué que les fonds octroyés suppléent simplement aux besoins en personnel et n'ajoutent rien au budget de fonctionnement. Si on conjugue cela avec les défis que doivent relever tous les collèges d'en faire plus avec moins, les priorités en matière de services de soutien deviennent très difficiles à cibler. Bien que le Fleming College ait établi un budget de fonctionnement pour les services autochtones, ses administrateurs aimeraient pouvoir en faire beaucoup plus.
- Le Sault College utilise environ 80 pour cent des fonds reçus pour couvrir les salaires et avantages sociaux du personnel. Il ne reste donc plus assez d'argent pour investir dans l'élaboration de nouveaux programmes.
- Le Confederation College a recommandé que le gouvernement procède à une évaluation de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones à l'échelle de la province pour tenir compte de la croissance, des priorités centrales d'une économie axée sur les ressources et, surtout, du fait que les collèges du Nord doivent desservir une plus grande population autochtone.

En Alberta, les collèges et instituts ont dénoncé le manque d'aide financière provinciale pour les étudiants autochtones, en particulier l'aide financière octroyée aux autres étudiants de la province aux fins de formation. Les fonds destinés aux bandes des Premières Nations sont limités et ne satisfont pas à la demande. En outre, le Grant MacEwan College a de la difficulté à obtenir des fonds du gouvernement pour créer des programmes autochtones ou en augmenter le nombre. Des subventions occasionnelles octroyées par d'autres partenaires financiers aident le collège à mettre sur pied des services uniques. On songe à l'Alberta Health Grant qui a permis d'établir un bureau des Aînés sur le campus. Le collège s'efforce d'offrir une perspective globale sur l'apprentissage et d'inclure un contenu autochtone dans de nombreux programmes, surtout ceux reliés aux services sociaux. Certaines autres activités contribuent également à la viabilité financière. Citons en exemple, les 15 étudiants recrutés par la Gendarmerie royale de la Saskatchewan qui se sont inscrits au Programme de techniques policières autochtones du collège.

Les sources de financement disponibles au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick sont limitées car étant donné qu'il est administré par un ministère, il n'est pas admissible aux programmes de financement provinciaux destinés aux Autochtones.

- **Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, Ententes sur le développement du marché du travail et assurance-emploi des Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

Les collèges et instituts ont identifié les défis à relever concernant les trois principaux programmes de financement du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences : les Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, les Ententes sur le développement du marché du travail et l'assurance-emploi.

Certains collèges et instituts dépendent du financement tiré des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones pour répondre aux besoins des apprenants autochtones des collectivités et régions qu'ils desservent. Des établissements ont indiqué que les titulaires des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones fournissent des fonds à leur propre division de formation plutôt que de les remettre aux étudiants. Cela signifie que certains établissements postsecondaires publics ne reçoivent aucune source de financement primaire pour répondre aux besoins de leur collectivité autochtone relatifs aux compétences de niveau collégial. En revanche, le Camosun College ne réclame pas les fonds locaux auxquels il a droit par l'entremise des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, car il considère que les collectivités autochtones en ont plus besoin.

Les collèges et instituts ont identifié certaines limites de financement imposées par les Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, les Ententes sur le développement du marché du travail et l'assurance-emploi :

- Ces programmes sont axés sur l'emploi direct et financent des formations qui ne sont pas assez longues pour répondre aux besoins d'un grand nombre d'apprenants autochtones. De nombreux apprenants autochtones ont besoin de programmes de formation d'une plus longue durée en raison de leur faible taux d'alphabétisation et de réussite au secondaire. Citons les exemples suivants :
  - À l'heure actuelle, un des campus du Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) affiche une liste d'attente de 300 étudiants adultes pour son programme de 10<sup>e</sup> année, et de 300 autres pour son programme de 12<sup>e</sup> année. Les programmes de rattrapage scolaire du niveau secondaire ne sont pas une priorité gouvernementale car ils ne mènent pas directement à un emploi aux termes des études. Vu le nombre important d'étudiants en attente, le SIIT a tenté d'obtenir des fonds du gouvernement pour ces étudiants en argumentant le fait que les cours de rattrapage leur donne la possibilité d'accéder directement aux études postsecondaires et aux autres programmes menant à des emplois.
  - Le Nunavut Arctic College dessert une population ayant un faible niveau d'alphabétisation. Afin de répondre aux besoins réels de la région, le gouvernement fédéral devrait fournir un financement plus viable, échelonné sur plusieurs années qui permettrait aux établissements comme le Nunavut Arctic College de répondre aux besoins d'alphabétisation et de développement des compétences de sa population. Par exemple, au Nunavut, le niveau de scolarisation moyen des Inuits est de 9<sup>e</sup> année, en excluant les employés gouvernementaux. Il n'est donc pas réaliste de s'attendre à ce que des programmes de formation à court terme puissent aider les apprenants à développer des aptitudes aux études et des compétences liées à l'emploi, telles la ponctualité, la gestion financière et les aptitudes personnelles.

- Les programmes liés à l'emploi ont une définition très étroite de l'emploi, tout particulièrement dans le contexte des territoires du Nord où le mode de subsistance traditionnel revêt encore beaucoup d'importance. Par exemple, le Nunavut Arctic College aimerait offrir un programme par lequel les Aînés apprendraient aux jeunes hommes à vivre de la terre, à chasser et piéger, et à être plus indépendant financièrement. Mais ce type de programme ne cadre pas dans les définitions du gouvernement et le collège ne peut donc obtenir les fonds nécessaires pour en assurer la prestation.
- En vertu des Ententes sur le développement du marché du travail, seuls les prestataires de l'assurance-emploi sont admissibles aux programmes de formation, ce qui représente un désavantage pour les personnes qui vivent dans les régions rurales et éloignées accusant un taux très élevé de chômage et qui ne sont souvent pas admissibles à l'assurance-emploi. Cela limite considérablement ce que les collèges et instituts qui desservent ces régions peuvent accomplir avec les fonds fédéraux disponibles.
- Les fonds du programme d'assurance-emploi du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences ne sont pas alloués en bloc, ni à des projets particuliers, mais en fonction du nombre d'étudiants. Les collèges et instituts doivent donc avoir un nombre suffisant d'étudiants pour pouvoir offrir le programme. Il faut en outre que les étudiants soient admissibles à l'assurance-emploi. Comme l'a fait remarquer le College of the North Atlantic, si les étudiants autochtones n'ont pas les compétences requises et qu'on leur conseille de quitter leur emploi actuel pour suivre une formation, ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et n'ont donc pas droit aux fonds octroyés par les programmes de RHDC. Les collèges et instituts doivent généralement faire preuve de créativité pour rassembler les ressources nécessaires afin de mettre sur pied des projets destinés aux Autochtones. Les projets qui ont droit à un financement en bloc sont plus faciles à réaliser, mais trop souvent, les établissements se voient obliger de décoder les détails complexes des politiques qui ne permettent que le financement d'une composante du projet.
- Il est souvent difficile pour les établissements qui desservent les régions rurales et éloignées d'avoir accès aux fonds fédéraux liés à la formation et au développement du marché du travail, les réalités géographique et démographique de ces régions ne cadrant pas avec les critères de financement. Pour avoir droit à ce type de financement, les établissements doivent parfois concevoir un programme de formation qui correspond aux besoins du bailleur de fonds, contrairement aux objectifs pédagogiques qui stipulent que les programmes doivent être conçus pour répondre aux besoins des apprenants.

- **Nombre d'étudiants inscrits aux programmes**

Les régions dont la population autochtone est peu nombreuse doivent composer avec le faible taux d'inscription qui a un impact négatif direct sur la rentabilité des programmes même si ces derniers répondent à un important besoin.

- **Programme d'aide aux étudiants indiens financé par AINC**

Les fonds du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI) sont limités en temps et en argent. Le Camosun College a fait remarquer que ces fonds devraient être versés d'abord aux collectivités et établissements autochtones et que « les établissements publics ne devraient pas avoir à dépendre de "l'argent indien" pour offrir leurs programmes autochtones. »

- **Perceptions et compréhension de l'éducation de niveau collégial**

Le Nova Scotia Community College a indiqué que l'un de ses plus gros défis est d'obtenir des fonds du conseil des bandes des Premières Nations pour encourager les Autochtones à fréquenter le collège. Certaines bandes ne comprennent pas que le collège offre une éducation postsecondaire.

- **Divers niveaux des sources de financement et complexité des demandes de financement**

Les collèges et instituts ont révélé que le processus de demande de financement des gouvernements fédéral et provinciaux et des bandes des Premières Nations était très laborieux. Ils doivent parfois patienter pendant deux ans avant d'obtenir les fonds nécessaires à la création d'un nouveau programme ou service.

En outre, certains fonds ne peuvent être combinés à d'autres, telles les sommes provenant des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et celles provenant des programmes de financement de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Aucune planification régionale de la situation d'ensemble ne semble avoir été faite, pas plus que l'on ne semble comprendre comment le tout cadre avec le processus local et régional en matière de développement humain.

#### **5.4 Suggestions des collèges et instituts pour relever les défis de financement**

En reconnaissant le fait que les collèges et instituts côtoient les apprenants autochtones tous les jours, et à la lumière des défis de financement mentionnés, on a demandé aux collèges et instituts d'exprimer leurs points de vue et de suggérer des façons d'améliorer les structures de financement actuelles. Les collèges et instituts ont formulé les suggestions suivantes :

##### **Meilleure intégration et collaboration des mécanismes de financement gouvernementaux**

- Il doit y avoir une meilleure coordination et collaboration entre les sources de financement disponibles : fédérales, provinciales et des bandes.
- Il devrait également y avoir un processus qui permettrait d'intégrer les fonds à l'échelle locale ou régionale pour faire en sorte que les programmes de soutien autochtones soient complémentaires.
- Les collèges et instituts bénéficieraient de règlements plus clairs et mieux structurés.

##### **Mécanismes de financement pour les étudiants inscrits aux programmes d'apprentissage**

- Une meilleure collaboration entre les agences de financement, l'industrie et les établissements de formation aiderait grandement les étudiants autochtones inscrits dans des programmes d'apprentissage (par exemple, l'établissement d'un processus systémique qui relierait ces trois entités). Il serait bénéfique d'établir un processus de financement plus officiel entre les établissements et l'industrie au lieu de laisser le tout entre les mains du hasard ou des apprenants individuels, comme c'est le cas présentement.

## **Financement à plus long terme**

- Les agences de financement ne tiennent souvent pas compte du temps requis pour la formation professionnelle. Par exemple, pour l'obtention d'un certificat, on doit compter un minimum de deux ans du début à la fin du programme.
- Les collèges et instituts doivent obtenir du financement à plus long terme pour pouvoir allouer le temps nécessaire à la planification initiale afin de garantir une prestation efficace des programmes et services et en assurer la continuité. À cette fin, le financement devrait être octroyé en fonction des exigences des programmes ou projets, et non du nombre d'étudiants qui y sont inscrits.

## **Accroissement du financement**

- Il est évident que l'on doit augmenter les budgets pour élaborer et appuyer les nouveaux programmes et assurer les services essentiels sur les campus pour les étudiants autochtones. Il importe de reconnaître que ces étudiants nécessitent des services de soutien spéciaux pour s'inscrire aux programmes, pour persévérer dans leurs études et pour obtenir l'aide en recherche d'emploi. Les collèges portent de lourds fardeaux financiers. Si les gouvernements considèrent l'éducation des Autochtones comme prioritaire, ils doivent donc offrir des programmes d'incitation aux collèges.

## **Programmes financés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada**

- Il importe d'établir des critères de financement plus souples qui n'exigent pas que les finissants trouvent un emploi immédiatement à la fin du programme. De plus, on devrait faire en sorte que les programmes de RHDCC combler mieux l'écart qui existe entre les régions rurales, éloignées et urbaines et tiennent compte des différences géographiques et démographiques de ces régions et des peuples autochtones qui y vivent.
- On devrait prévoir des mesures incitatives dans le processus de l'assurance-emploi qui encourageraient les étudiants à suivre une formation plutôt que de retirer des prestations pendant la basse saison. Ainsi, les travailleurs saisonniers pourraient travailler pendant la haute saison et suivre des cours pendant la basse saison, c'est-à-dire, les pêcheurs et les travailleurs de la construction pourraient suivre des cours pendant l'hiver pour améliorer leurs compétences, ce qui leur permettrait d'allonger leur période de travail.
- Il importe d'élargir la définition de l'emploi du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux programmes destinés aux populations autochtones du Nord où le mode de subsistance traditionnel revêt encore une importance.

## **Financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

- Le gouvernement fédéral devrait tenir compte du fait que la majorité des étudiants autochtones sont éduqués dans des établissements publics mais continuent de faire partie de la population sous responsabilité fiduciaire fédérale. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait envisager l'élaboration d'un programme de financement similaire au Programme d'aide aux étudiants indiens. Ce nouveau programme serait destiné principalement aux établissements publics qui ont démontré

un engagement envers l'éducation autochtone et qui sont conseillés par les partenaires autochtones ou les comités consultatifs.

### **Financement pour les programmes d'alphabétisation**

- Il importe de résoudre le problème du faible taux d'alphabétisation de nombreuses collectivités autochtones. Les gouvernements fédéral et provinciaux n'octroient pas suffisamment de fonds pour financer les programmes d'alphabétisation. Il s'agit là d'un obstacle important pour les apprenants adultes qui n'en sont qu'au premier niveau d'éducation de base des adultes.

### **Subventions de fonctionnement ou de base des gouvernements provinciaux et territoriaux**

- Les fonds octroyés selon le calcul des effectifs étudiants en équivalence à temps plein (EEETP) par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre des subventions de fonctionnement ou de base des collèges et instituts devraient refléter l'aide financière additionnelle nécessaire pour assurer la réussite des étudiants autochtones et leur offrir les activités culturelles voulues.
- Les établissements de la Colombie-Britannique ont suggéré que la province établisse la structure EEETP autochtone suivante : un étudiant régulier en équivalence à temps plein équivaldrait à 1,6 étudiant autochtone en équivalence à temps plein. Ceci aiderait à défrayer les coûts additionnels (services de soutien aux étudiants, coûts d'installations communautaires, honoraires des Aînés, classes plus petites pour appuyer le développement culturel et personnel, etc.) et fournirait aux établissements l'incitatif nécessaire pour offrir un plus grand nombre de programmes autochtones.

### **Financement accru pour les étudiants autochtones**

- On doit fournir davantage d'aide financière aux étudiants autochtones pour qu'ils puissent avoir accès aux programmes désirés.
- Pour que les étudiants réussissent, on doit tenir compte de leurs frais de subsistance, incluant le transport, l'alimentation, les livres et les fournitures, etc. Dans bien des cas, les étudiants autochtones sont des adultes ayant de nombreuses responsabilités (responsabilités familiales, frais de garderie, de logement, etc.).
- Il serait judicieux de procéder à une analyse de la stratégie de financement actuelle en relation avec le nombre actuel d'étudiants desservis par année.

### **Financement des programmes autochtones par les gouvernements provinciaux**

- Les collèges de l'Ontario ont réclamé la nécessité d'augmenter les fonds octroyés dans le cadre de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones. Il a été suggéré de calculer le montant nécessaire en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans les établissements et pas nécessairement du nombre de finissants. Bien que bon nombre d'étudiants reçoivent leur diplôme, il n'est pas rare que certains prolongent leurs études ou, encore, les abandonnent et les reprennent à une date ultérieure.
- On a également suggéré de remettre des fonds spéciaux fédéraux ou provinciaux aux établissements qui financent leurs programmes autochtones à même les subventions de fonctionnement ou de base.

## **Fonds pour l'élaboration de programmes autochtones dans les collèges et instituts**

- Les collèges et instituts ont fait des suggestions de financement pour appuyer l'élaboration de programmes autochtones dans les collèges et instituts. En voici des exemples :
  - Il serait judicieux d'établir des fonds annuels réservés aux programmes et services autochtones en fonction de la population autochtone. Comme l'a indiqué un collège, il est très difficile de maintenir les services essentiels pour assurer la réussite des étudiants, particulièrement dans les plus petits centres régionaux, sans pouvoir compter sur des fonds réservés à cette fin.
  - Les collèges et instituts bénéficieraient d'un engagement ferme de la part du gouvernement envers la politique et le financement régissant l'éducation des Autochtones en vue de créer des programmes spéciaux. On devrait également prévoir des partenariats plus solides avec d'autres établissements postsecondaires. Les liens établis avec les écoles secondaires autochtones et les programmes préparatoires faciliteraient le recrutement des étudiants autochtones.
  - Il importe d'augmenter la disponibilité de fonds spéciaux visant particulièrement l'élaboration de programmes d'apprentissage et de métiers, où le besoin a été clairement démontré.
  - On pourrait prévoir des initiatives de financement précises dans les domaines suivants : recrutement autochtone, préparation aux études, activités culturelles, programme d'études autochtones et élaboration de programmes institutionnels, etc. Ces fonds cadreraient par la suite avec les objectifs et les mandats des collèges visant l'amélioration des services.
  - On se doit d'appuyer les établissements publics dans l'élaboration ou l'amélioration des services aux Autochtones, notamment les aires de rencontre pour les étudiants autochtones, la réussite scolaire et les services de soutien. On devrait élaborer des programmes visant à aider les Autochtones qui désirent poursuivre des études universitaires.
  - Il importe d'offrir de nouveaux fonds pour faciliter les partenariats avec les collectivités et les établissements autochtones ainsi qu'avec les non autochtones et les partenaires canadiens, c.-à-d., l'industrie.

## **Fonds visant à augmenter le nombre d'enseignants et d'employés autochtones dans les collèges et instituts**

- Un plus grand nombre d'enseignants autochtones garantirait une meilleure perspective autochtone dans les établissements publics, et par leur présence, servirait de modèles aux étudiants. Il a été suggéré que les établissements assument, de façon graduelle, les coûts reliés aux postes à temps plein destinés aux services autochtones au lieu de puiser l'argent nécessaire pour conserver ces postes à même les fonds octroyés. Ainsi, ces fonds pourraient être utilisés pour la création de postes et de projets axés sur le développement des compétences des Autochtones et pour l'élaboration de programmes d'études ou institutionnels.

## **Information accrue sur les sources de financement**

- Il serait utile de fournir aux étudiants autochtones un site Web décrivant toutes les sources de financement disponibles à l'échelle fédérale et provinciale.

## **Reconnaissance des départements de services aux Autochtones dans les collèges et instituts**

- Les collèges et instituts ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent reconnaître l'importante contribution des départements de services aux Autochtones en matière de recrutement, de persévérance et de réussite scolaire. Ils doivent également les appuyer en les finançant adéquatement et en fournissant le personnel nécessaire. Ces services fournissent habituellement un soutien et des possibilités d'apprentissage interculturel à la population collégiale non autochtone. Les membres du personnel qui font régulièrement appel aux services du personnel de soutien autochtone devraient aussi avoir à contribuer aux coûts de fonctionnement de ces départements.

## **6. Identification et recrutement des étudiants autochtones dans les collèges et instituts publics**

Il est difficile de connaître la proportion exacte d'Autochtones qui poursuivent des études dans les établissements postsecondaires publics car ces derniers doivent compter sur la déclaration volontaire de ce groupe d'étudiants. Afin d'avoir une meilleure idée du nombre d'Autochtones qui fréquentent les collèges et instituts au cours d'une année scolaire déterminée, on a demandé aux établissements postsecondaires publics et autochtones d'en estimer le nombre inscrits dans des programmes en 2004-2005. On a également demandé aux établissements publics d'énoncer les difficultés liées au recensement de leur population étudiante autochtone.

### **6.1 Nombre d'étudiants autochtones inscrits dans les collèges et instituts publics**

On a demandé aux collèges et instituts publics d'estimer le nombre d'étudiants inscrits aux programmes d'enseignement et de formation au cours de l'année scolaire 2004-2005 qui ont déclaré volontairement leur origine autochtone. Sont considérés publics les collèges des trois territoires et le University College of the North dans le nord du Manitoba, car même si un nombre important de leur population étudiante est d'origine autochtone, ces établissements desservent également une population non autochtone. À ce jour, 46 collèges et instituts qui ont participé à l'étude ont fourni des données sur le nombre d'étudiants de ce groupe par type de programme. Ces estimations ne représentent toutefois pas le nombre d'étudiants en équivalence à temps plein (EEETP), mais plutôt le nombre d'Autochtones fréquentant les établissements.

<b>Programme d'enseignement et de formation des collèges et instituts</b>	<b>Nombre approximatif d'Autochtones signalé par 45 établissements publics</b>
Cours préparatoires aux programmes techniques et professionnels	1 252
Programmes de formation technique et professionnelle destinés aux Autochtones	1 323
Programmes de formation technique et professionnelle non destinés aux Autochtones	7 373
Programmes préparatoires à un métier	700
Programmes d'apprentissage et de métiers	1 394
Programmes préparatoires à l'université	66
Programmes de reconnaissance de crédits entre collèges et universités	1 347
Programme d'études appliquées	56
Baccalauréat	158
Programmes d'accès et de mise à niveau et programmes d'éducation de base des adultes	3 969
Autres, veuillez préciser	898
<b>TOTAL</b>	<b>18 536</b>

On a également demandé aux collèges et instituts publics d'estimer le **pourcentage** de leur population étudiante ayant déclaré volontairement leur origine autochtone :

- En règle générale, les **grands collèges des principales villes du Canada** ont déclaré qu'entre un et cinq pour cent de leur population étudiante avait déclaré leur ascendance autochtone, alors que le Northern Alberta Institute of Technology, à Edmonton a déclaré 15 pour cent.
- **La répartition des pourcentages à travers les provinces :**  
**Colombie-Britannique :**
  - **La région de Vancouver :** Vancouver Community College a signalé un pour cent; Kwantlen University College et le Langara College, deux pour cent.
  - **L'île de Vancouver :** Camosun College, cinq pour cent; et North Island College, dix pour cent.
  - **L'intérieur de la Colombie-Britannique :** College of New Caledonia, 14 pour cent; College of the Rockies, cinq pour cent; et University College of the Fraser Valley, deux pour cent, Northwest Community College, 40 pour cent.

- 
- **Alberta :**
    - **Edmonton :** Norquest College, 25 pour cent; Northern Alberta Institute of Technology, 15 pour cent; le Grant MacEwan College, sept pour cent.
    - **Calgary :** SAIT Polytechnic, deux pour cent; Bow Valley College, dix pour cent.
    - **Portage College :** 57 pour cent.
    - **Keyano College :** 20 pour cent.
    - **Lakeland College :** 10 pour cent.
- 

- **Saskatchewan :**
    - **Saskatchewan Institute of Applied Sciences and Technology (SIAST) :** 18 pour cent.
    - **Les collèges régionaux :** Parkland College, 35 pour cent; Cypress Hills College, 15 pour cent; Cumberland College, six pour cent, Northwest Regional College, 60 pour cent.
- 

- **Manitoba :**
    - **Red River College :** 16 pour cent.
    - **Assiniboine Community College :** 26 pour cent.
- 

- **Ontario :**
    - **Le Nord de l'Ontario :** Sault College, Cambrian College et Canadore College, dix pour cent; Confederation College, 20 pour cent.
    - **Le Centre et le Sud de l'Ontario :** Mohawk College, trois pour cent; Seneca College, quatre pour cent; Fanshawe College, quatre pour cent; Lambton College, cinq pour cent; Georgian College, sept pour cent.
- 

- **Québec :**
    - **Le Heritage College :** cinq pour cent; le **collège John Abbott**, un pour cent; le **Collège Édouard Montpetit**, cinq pour cent; le **Cégep de Sept-Îles**, 13 pour cent; le **Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue**, un pour cent.
- 

- **Territoires du Nord :**
    - **Yukon College :** 42 pour cent.
    - **Nunavut Arctic College :** 95 pour cent.
- 

- **L'ensemble des collèges de l'Atlantique** ont estimé à un pour cent le taux d'étudiants qui ont déclaré leur ascendance autochtone, alors que le campus Labrador du College of the North Atlantic a signalé 60 pour cent.

## 6.2 Inscription dans les établissements autochtones

Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies et le Nicola Valley Institute of Technology, deux établissements autochtones membres de l'ACCC, ont participé à l'étude et ont fourni les estimations suivantes du nombre d'étudiants inscrits aux programmes d'enseignement et de formation au cours de l'année 2004-2005. Ces chiffres ne représentent pas le nombre d'étudiants en équivalence à temps plein mais plutôt le nombre total d'étudiants inscrits dans ces établissements.

<b>Programmes d'enseignement et de formation dans les établissements autochtones</b>	<b>Estimation du pourcentage d'étudiants - SIIT</b>	<b>Estimation du pourcentage d'étudiants - NVIT</b>
Programmes préparatoires à des cours professionnels et techniques	80	
Programmes de formation technique et professionnelle	450	140
Programmes préparatoires à un métier	100	
Programmes d'apprentissage et de métiers	100	
Programmes préparatoires à l'université		
Programmes de reconnaissance de crédits entre collèges et universités		97
Programme d'études appliquées		
Baccalauréat		
Programmes d'accès et de mise à niveau	60	
Programmes d'éducation de base des adultes	180	33
Autres, veuillez préciser		35
<b>TOTAL</b>	<b>970</b>	<b>305</b>

## 6.3 Difficultés liées à l'identification des étudiants autochtones inscrits dans les établissements publics

La majorité des établissements publics ont confirmé la réticence des étudiants autochtones à déclarer volontairement leur origine. Les collèges et instituts qui ont participé à l'étude ont indiqué que les étudiants se méfiaient des raisons d'une telle demande, avaient peur que l'information soit utilisée à mauvais escient, étaient d'avis que cela ne regardait personne ou ne voulaient pas avoir de traitement de faveur. Les Autochtones évoquent plus ou moins les mêmes raisons quant à leur manque de participation aux recensements.

Élément fort révélateur, un collège a confirmé qu'à peine 55 pour cent des étudiants autochtones déclaraient leur ascendance. Les membres du Centre des étudiants autochtones de ce collège et certains enseignants dévoués ont aidé à mieux faire connaître l'existence du Centre. Résultat, de nombreux étudiants qui ne révèlent rien sur le formulaire d'inscription participent activement par la suite aux diverses activités en s'inscrivant au Centre des étudiants autochtones.

La plupart des établissements demandent aux étudiants de déclarer leur ascendance sur les formulaires d'inscription. D'autres préfèrent les rejoindre une fois qu'ils ont commencé leurs études et se sont inscrits au Centre des étudiants autochtones. Les collèges et instituts des

provinces dotés d'un processus d'inscription centralisé ont suggéré qu'il serait préférable de recueillir ces données dans le formulaire d'inscription.

De nombreux établissements déterminent leur effectif autochtone en procédant à une contre-vérification entre le nombre d'étudiants autochtones recensés ayant déclaré volontairement leur origine, le nombre parrainé par les bandes, les titulaires des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et les fournisseurs de services aux Autochtones. Un établissement a indiqué qu'en raison de la non-divulgation, il arrive parfois que le pourcentage « inconnu » soit supérieur à celui des étudiants autochtones et non autochtones. Il s'agit là d'une situation frustrante pour de nombreux collèges et instituts, surtout lorsqu'ils savent que le nombre d'étudiants autochtones est plus élevé que ne le révèlent les statistiques. Certains répondants ont indiqué que leur établissement ne faisait pas un suivi rigoureux de l'information figurant sur les demandes d'inscription et se fiaient davantage au pourcentage global obtenu lors de sondages auprès des étudiants.

Outre les difficultés liées à l'identification des étudiants autochtones parrainés ou financés par les bandes, il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur le nombre d'étudiants autochtones qui reçoivent une aide financière ou une bourse d'études des gouvernements fédéral ou provinciaux, qui payent leur propre éducation, qui reçoivent toute autre forme de financement ou, encore, qui n'ont pas accès aux services destinés aux Autochtones.

En l'absence de données d'inscription exactes sur les étudiants autochtones, il est difficile de comprendre l'étendue des services requis et d'aligner les ressources humaines, financières et de service nécessaires pour leur offrir le soutien adéquat. Certains établissements ont indiqué que malgré le fait qu'ils encouragent les étudiants autochtones à divulguer leur appartenance, certains d'entre eux hésitent toujours à le faire.

#### **6.4 Structures, systèmes ou pratiques favorisant la déclaration d'ascendance autochtone**

On a également demandé aux établissements publics de nommer les structures, les systèmes ou les pratiques actuellement en place pour favoriser la déclaration d'ascendance autochtone. Parmi les pratiques les plus courantes, on retrouve :

- formuler la section se rapportant à la déclaration d'ascendance sur le formulaire d'inscription de façon à ce qu'elle soit claire, concise, appropriée et motivante;
- encourager les étudiants à déclarer volontairement leur ascendance autochtone, soit lors de l'inscription, pendant les entrevues ou, de façon plus anonyme, lors des sondages de point d'entrée du collège;
- encourager les étudiants autochtones à déclarer leur ascendance dans les documents du collège ou de l'institut et dans le matériel promotionnel;
- offrir des séances d'information aux étudiants autochtones, demander aux services d'orientation de favoriser la déclaration volontaire et encourager les étudiants qui ont déclaré leur ascendance à inciter les autres à faire de même;
- promouvoir autant que possible les services aux étudiants autochtones pour que ces derniers se sentent à l'aise et comprennent les avantages rattachés à la déclaration volontaire de leur ascendance;

- rencontrer les étudiants des écoles secondaires publiques et autochtones, les conseils autochtones, les conseils d'enseignement des bandes des Premières Nations, et ce, pour veiller à faire connaître les services offerts par le collège;
- assurer une présence lors de la période d'inscription pour encourager les étudiants à déclarer leur identité autochtone et les aider à remplir les formulaires;
- communiquer aux nouveaux étudiants les renseignements sur les demandes internes de bourses d'études destinées aux Autochtones, généralement par l'entremise du Service des prêts et bourses du collège ou de l'institut;
- envoyer des lettres de bienvenue à tous les étudiants qui ont déclaré volontairement leur ascendance autochtone;
- demander aux membres du département de services autochtones d'offrir des séances d'orientation et leur soutien aux étudiants lors du processus d'inscription et au moment de la rentrée;
- améliorer le système interne de statistiques en matière d'identification du collège;
- afficher des avis sur les campus pour informer les étudiants autochtones des services et activités mis à leur disposition.

#### **Pratiques exemplaires pour l'identification des étudiants autochtones**

##### ➤ **Le Camosun College**

Les conseillers des Premières Nations, le personnel enseignant et les aide-enseignants expliquent aux étudiants et étudiants potentiels qu'en cochant la case d'ascendance autochtone sur le formulaire d'inscription, ils fournissent des renseignements qui influencent les politiques autochtones du collège. Grâce à ces explications, la plupart des étudiants autochtones acceptent de déclarer volontairement leur ascendance.

##### ➤ **Le New Brunswick Community College (NBCC)**

Le NBCC réserve des places dans ses programmes ordinaires aux membres des Premières Nations. Dans le cadre de son processus d'inscription, il met à la disposition de ces derniers un formulaire d'attribution de places (qui figure dans le calendrier et le site Web). Le collège encourage les Autochtones à se prévaloir de ce processus d'inscription, lui permettant ainsi de recueillir des données sur son effectif autochtone.

##### ➤ **Le University College of the Fraser Valley (UCFV)**

L'UCFV a prévu des sections plus discrètes sur son formulaire d'inscription pour les étudiants autochtones afin d'encourager les déclarations volontaires. Le personnel du centre de ressources autochtones encourage activement les étudiants à déclarer leur ascendance autochtone. L'établissement envisage à l'heure actuelle d'attribuer une partie des frais de scolarité versés par les étudiants qui déclarent leur appartenance aux services de soutien, à l'élaboration de programmes autochtones, et autres.

##### ➤ **Le Red River College**

Le Red River College tente de mettre en œuvre un système par lequel les renseignements sur les étudiants qui déclarent volontairement leur identité autochtone seraient envoyés directement au département des services aux Autochtones. Au moment de l'inscription, on informe également ces étudiants des services de soutien mis à leur disposition sur le campus. Le département des services aux Autochtones manifeste sa présence pendant les journées d'orientation et les séances de recrutement ainsi qu'au cours des séances d'orientation du nouveau personnel.

## **Pratiques exemplaires pour l'identification des étudiants autochtones**

### ➤ **Le College of the Rockies**

Le coordonnateur responsable des services autochtones essaie de parler au plus grand nombre d'étudiants possible. Le comité consultatif sur les affaires autochtones du collège soutient les efforts de l'établissement qui vise à appuyer les étudiants et les encourager à déclarer leur ascendance autochtone en rencontrant le plus grand nombre d'étudiants possible.

### ➤ **Le SAIT Polytechnic**

Le SAIT polytechnic du prévoit depuis peu une section de déclaration volontaire sur son formulaire d'inscription. La politique autochtone a été adoptée l'an dernier à la suite de présentations faites au comité exécutif du Conseil des gouverneurs. Le SAIT Polytechnic du s'efforce de créer un milieu favorable pour les étudiants des Premières Nations en discutant des questions autochtones dans les autres programmes et en organisant des événements interculturels en vue d'encourager la participation et la déclaration volontaire de l'ascendance autochtone.

### ➤ **Le Saskatchewan Institute of Applied Sciences and Technology (SIAST)**

Il y a plus de dix ans, le SIAST mettait sur pied un programme d'équité en matière d'éducation ainsi qu'un comité d'équité en matière d'éducation sur chaque campus. Des représentants de chaque comité siégeaient au comité d'équité en matière d'éducation principal du SIAST, sous la direction du coordonnateur d'équité en matière d'éducation. Le comité principal surveillait l'attribution de projets et d'événements spéciaux. Le SIAST affecte encore aujourd'hui au-delà d'un pour cent de son budget opérationnel annuel aux projets d'équité en matière d'éducation. En raison du bon fonctionnement du programme, les postes de coordonnateur d'équité en matière d'éducation et de son aide ne sont plus essentiels et ont été récemment éliminés. Le SIAST a toutefois créé un Conseil autochtone pour remplacer le comité d'équité en matière d'éducation. Le Conseil autochtone fonctionne dans un cadre plus large et comprend des membres du corps professoral, du personnel et des étudiants.

Il est indéniable que le programme d'équité en matière d'éducation a été déterminant pour ce qui est d'encourager les étudiants autochtones à déclarer volontairement leur ascendance. Ces derniers se sont rendu compte qu'il était à leur avantage de le faire afin d'avoir accès aux services. Ils ont développé une relation de confiance et savent que cette déclaration ne sera pas utilisée contre eux. Le SIAST a maintenant établi des postes de conseillers autochtones spéciaux sur les quatre campus car le nombre d'étudiants le justifie. Toutefois, si les étudiants ne déclarent par leur ascendance autochtone, et que leur nombre ne le justifie plus, le SIAST risque fort d'avoir à couper le personnel et les services. Dans le cadre du programme d'équité en matière d'éducation, le SIAST a fixé le pourcentage minimum de participation de la façon suivante : 12,4 pour cent dans l'ensemble, et 25 pour cent au campus Prince Albert. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, la participation autochtone totale s'est chiffrée à 18 pour cent au total.

## **7. Participation autochtone à l'élaboration de structures de planification, des programmes d'études et institutionnels des collèges et instituts**

Compte tenu de l'objectif des Autochtones de participer à la création des programmes d'études et institutionnels mais également de les administrer, l'étude visait à déterminer comment les établissements publics et autochtones obtiennent les points de vue des leaders autochtones pour pouvoir en tenir compte dans les processus et structures de planification et la création des programmes d'études et institutionnels. Les collèges et instituts ont donc identifié un certain nombre de structures et d'approches différentes en vue d'assurer la contribution des leaders autochtones de leur région dans la planification, la création et la prestation de programmes et services autochtones.

## **7.1 Représentation autochtone aux Conseils des gouverneurs des collèges et instituts**

La représentation des Autochtones aux conseils des gouverneurs des établissements s'avère l'un des meilleurs moyens d'assurer leur participation au processus de planification. Sept établissements publics ont indiqué avoir un membre autochtone sur leur Conseil des gouverneurs. Les Conseils des gouverneurs des collèges et instituts qui desservent principalement des apprenants autochtones, comme le University College of the North et le Nunavut Arctic College, sont pour la plupart composés de membres autochtones. Les conseils des établissements autochtones comme le Nicola Valley Institute of Technology et le Saskatchewan Institute of Technology (SIIT) sont composés exclusivement de leaders autochtones et de membres de la collectivité. Parmi les membres des conseils autochtones, on retrouve des Aînés des collectivités autochtones, des représentants des bandes des Premières Nations, des Métis, des membres d'organismes autochtones ainsi que des représentants autochtones de diverses industries. Les collèges des Territoires ont également des représentants autochtones régionaux pour assurer l'apport de toutes les régions des Territoires.

## **7.2 Participation des Aînés**

La participation des Aînés est essentielle à la planification institutionnelle et à la création de programmes d'études des établissements autochtones. Le Conseil des Aînés du Nicola Valley Institute of Technology est composé de 12 membres qui siègent au Conseil des gouverneurs et qui travaillent avec les membres des comités consultatifs des programmes, les étudiants, le corps professoral, le personnel et l'équipe de gestion. Ce conseil est financé à partir du fonds de financement de base de l'institut. Le Saskatchewan Institute of Technology (SIIT) est doté d'un Comité consultatif des Aînés au niveau institutionnel et profite de leur participation sur les comités de gestion locaux. On demande également aux Aînés de faciliter le dialogue communautaire en ayant recours aux services des agents de formation et d'éducation dans les collectivités autochtones.

Les établissements publics demandent également l'aide des Aînés pour appuyer les efforts de planification ainsi que l'élaboration et la prestation des programmes. Près de 44 pour cent des établissements publics ont des Aînés résidants, alors que 58 pour cent des collèges et instituts les font participer dans les programmes de soutien destinés aux étudiants. Le rôle des Aînés résidants varie d'un établissement à l'autre, mais ils représentent une ressource clé au moment de la planification et de la création de nouveaux programmes et services. On consulte les Aînés des collectivités autochtones lors des exercices de planification stratégique institutionnelle et on leur demande de participer aux comités consultatifs sur les programmes ainsi qu'à l'élaboration des programmes DACUM.

## **7.3 Conseils ou comités consultatifs autochtones**

Certains établissements publics ont mis en place les structures séparées suivantes : *Enseignement autochtone*, *Conseils pédagogiques* ou *Cercle autochtone*. Ces structures sont composées de représentants de toutes les collectivités autochtones connues desservies par les collèges et instituts, notamment les Aînés, les leaders de la collectivité, les organismes autochtones, les bandes des Premières Nations et les Conseils d'enseignement, les Métis et les organismes politiques territoriaux. Le rôle de ces conseils est en règle générale consultatif en ce qui a trait à la planification et à l'élaboration de programmes. Ils participent parfois aux évaluations annuelles des programmes menant à des crédits ou sont considérés comme des partenaires des Conseils des gouverneurs des collèges et instituts. En voici quelques exemples :

➤ **Le Camosun College - Conseil consultatif des Premières Nations (FNAC)**

Parmi les membres du Conseil consultatif des Premières Nations, on retrouve : les Premières Nations locales, les organismes autochtones qui s'intéressent particulièrement à l'éducation, d'autres parties responsables de l'éducation des Autochtones, tous les partenaires autochtones, des représentants des conseils tribaux de l'île de Vancouver ainsi que des étudiants des Premières Nations. Le FNAC relève du président du collège, tout en conseillant les membres du département des services et de l'enseignement des Premières Nations. On consulte toujours le FNAC relativement à la planification des programmes autochtones de l'établissement.

➤ **Le Confederation College - Conseil de Negahneewin**

Le Confederation College entretient un dialogue franc et fructueux avec son Conseil des peuples autochtones, le Conseil Negahneewin. Ce dernier a été instauré dans le milieu des années 1980. Il est formé de représentants communautaires solidement engagés dans l'éducation et le développement de carrière des étudiants autochtones. Ce leadership axé sur la collectivité façonne le mandat de développement scolaire et communautaire du département des études autochtones du Negahneewin College et du Confederation College. Le Conseil joue un rôle très actif dans la précision de la vision et de l'orientation de l'établissement et est absolument essentiel au développement et à la réussite du collège.

➤ **Le Georgian College – Cercle autochtone**

Les membres du Cercle autochtone du Georgian College se rencontrent au moins quatre fois par année. Composé de représentants communautaires des organismes autochtones urbains et des conseillers pédagogiques des Premières Nations locales, des Aînés et des étudiants autochtones, le Cercle conseille l'équipe d'administration du collège ainsi que le Conseil des gouverneurs. On le consulte lors de la création des programmes d'études et institutionnels.

➤ **Le Cambrian College - Comité consultatif sur les affaires Anishnaabe**

Le Comité consultatif sur les affaires Anishnaabe du Cambrian College relève du Conseil des gouverneurs de l'établissement. Ce comité participe activement à l'élaboration des plans annuels du Wabnode Institute et à la préparation de la demande de financement en vertu de la Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones. Deux membres du Conseil des gouverneurs tiennent le rôle de présidents sur le Comité consultatif des affaires Anishnaabe.

➤ **Northwest Community College – Le Conseil des Premières Nations**

Le Conseil des Premières Nations du Northwest Community College se rencontre sur une base bimestrielle afin de discuter des besoins de la collectivité en ce qui a trait à la formation et aux services et s'occupe aussi de fournir des commentaires au conseil des gouverneurs du collège ainsi qu'au : groupe de travail de la planification, du groupe de travail de la planification en éducation, des comités d'embauche, et des comités des programmes d'études et des services.

➤ **Le Nunavut Arctic College – Comité culturel et linguistique**

Le Nunavut Arctic College a mis sur pied un comité culturel et linguistique composé d'employés inuits, d'enseignants, d'éducateurs d'adultes et d'administrateurs. Ce comité a pour mandat de conseiller les membres du Conseil des gouverneurs et d'administrer l'intégration des connaissances et valeurs inuites au sein de l'établissement par la déclaration de principes d'apprentissage et l'élaboration de programmes d'études inuits. Son rôle deviendra de plus en plus important au fur et à mesure que les changements

seront instaurés dans le collège. Le comité a été créé à la suite d'une motion adoptée par le Conseil des gouverneurs exigeant que les connaissances traditionnelles, les valeurs et les principes inuits servent de fondement à tous les programmes et services offerts au collège pour ainsi permettre au comité de jouer un rôle crucial dans la planification des programmes et des activités de l'établissement. Le comité est l'organisme directeur qui déterminera quelles connaissances, quelles valeurs et quels principes importent.

#### **7.4 Comités consultatifs sur les programmes**

Les comités consultatifs sur les programmes des collèges et instituts sont responsables de l'élaboration des nouveaux programmes et de la mise à jour du contenu des programmes existants avec l'apport direct des représentants de l'industrie et des employeurs des collectivités qu'ils desservent. De nombreux établissements publics confirment avoir un comité consultatif autochtone ou, à tout le moins, avoir un représentant autochtone sur les comités consultatifs pour les programmes pertinents. Les deux établissements autochtones qui ont participé à l'étude ont également attesté avoir des comités consultatifs pour les programmes. Dans les deux cas, les collèges et instituts font appel à la participation des leaders de la collectivité autochtone, des Aînés, de bandes des Premières Nations, de conseils tribaux, de l'industrie, des employeurs dans les collectivités autochtones, des conseils scolaires autochtones, des représentants régionaux ainsi que des corps professoraux et des doyens des collèges et instituts.

#### **7.5 Partenariats avec les établissements autochtones**

Certains établissements publics ont tissé des liens et partenariats solides avec les établissements autochtones et collaborent de très près avec ces derniers pour créer des programmes d'études et institutionnels. Citons en exemple le Saskatchewan Institute of Applied Sciences and Technology (SIASST) qui entretenait d'excellentes relations avec le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) avant même que le SIIT ait le droit d'octroyer des crédits. Cette collaboration se poursuit toujours étant donné que le SIIT adapte souvent des programmes du SIASST destinés à ses étudiants autochtones. Le SIASST travaille également de près avec le Dumont Technical Institute (DTI) et le Gabriel Dumont Institute (GDI) en vue d'élaborer des programmes destinés aux étudiants métis.

#### **7.6 Groupes de consultation et de discussion avec les collectivités autochtones, les conseils scolaires et les diplômés autochtones des collèges et instituts**

Les collèges et instituts qui n'ont pas de structures officielles organisent des groupes de consultations et de discussion avec les collectivités autochtones, les conseils scolaires autochtones, les enseignants, les diplômés des collèges autochtones, les bandes de Premières Nations, les conseils tribaux et les organismes autochtones. Ces groupes visent à recueillir les commentaires des parties intéressées en vue d'élaborer les plans stratégiques des collèges et instituts et de mettre sur pied des initiatives, des services et des programmes autochtones. Citons en exemple le New-Brunswick Community College (NBCC) qui a récemment mis sur pied un exercice interne sur la formation des Autochtones et la prestation de service auquel on a invité les personnes ressources de la collectivité autochtone (sur la réserve et à l'extérieur de celle-ci) à y participer.

## **7.7 Administrateurs et personnel du département des services aux Autochtones**

Les administrateurs et le personnel du département des services aux Autochtones dans les établissements publics ont également un rôle à jouer en ce qui a trait à la planification et à l'élaboration de programmes et de services autochtones. Ce département est responsable d'assurer la liaison avec les Premières Nations concernant l'élaboration des programmes et services. Comme l'a confirmé le répondant du Camosun College « le président des services et de l'enseignement aux Premières Nations (FNES) est la voix interne de la collectivité autochtone. » Dans le cas des établissements dotés de comités consultatifs autochtones, les administrateurs du département des services aux Autochtones sont également responsables de susciter les commentaires des comités à l'égard de l'élaboration et du renouvellement des programmes et services et de les appuyer. Dans certains établissements, les administrateurs relèvent directement du directeur des études ou vice-président à l'enseignement et ont une voix à la table de gestion des programmes d'enseignement.

Le personnel du département des services aux Autochtones contribue à l'élaboration des programmes en maintenant une liaison continue avec les collectivités et les groupes autochtones en vue d'obtenir des suggestions relatives à la création de nouveaux programmes ou à l'amélioration des programmes et services existants.

## **7.8 Corps professoral et chargés de cours autochtones**

Les membres du corps professoral et les chargés de cours autochtones ont un important rôle à jouer dans l'élaboration de nouveaux programmes et services autochtones. Les chargés de cours d'ascendance autochtone et ceux sensibles aux besoins des étudiants autochtones sont également responsables de l'élaboration des programmes d'études dans leur propre aire d'enseignement, avec l'appui et la direction des membres des comités consultatifs autochtones des collèges et instituts.

Au Nunavut Arctic College, l'important rôle des enseignants des programmes d'éducation de base des adultes consiste à cerner les besoins communautaires et à en informer les directeurs du campus qui les intègrent par la suite dans les plans du campus, dans la planification et la création de programmes et également dans la planification institutionnelle. Par exemple, on n'offre pas chaque année tous les cours qui figurent au calendrier scolaire. On choisit plutôt les cours en fonction des besoins de la collectivité et de la disponibilité de financement par des tiers.

## **8. Prestation des programmes dans les collectivités et les réserves**

On a constaté que les programmes offerts dans les collectivités et les réserves sont un moyen efficace de rejoindre les apprenants autochtones, facilitent leur accès aux études postsecondaires et contribuent au développement communautaire. En raison de leur emplacement dans les petites villes et municipalités du pays, et donc de leur proximité des réserves et collectivités autochtones, les collèges et instituts sont très bien placés pour offrir ce type de programmes. L'action communautaire directe et les partenariats visant la création et la prestation de programmes d'enseignement et de formation font également partie inhérente des activités de ces établissements. Il va donc de soi, lors de la création de programmes et services destinés aux apprenants autochtones, que les collèges et instituts collaborent très étroitement avec les représentants et les leaders des collectivités autochtones, les Aînés, les conseils

scolaires, les employeurs et leurs propres diplômés d'ascendance autochtone qui ont réintégré leur collectivité pour y travailler.

La prestation de programmes au sein des collectivités permet aux apprenants autochtones des régions plus éloignées d'entamer leurs études postsecondaires dans leur propre milieu. Ils peuvent donc garder leurs réseaux d'aide et éviter le fardeau financier que représente l'éloignement. Étant donné qu'il arrive souvent que des collèges et instituts se trouvent à proximité des collectivités autochtones, les programmes offerts sur place peuvent mener à des programmes plus avancés, faire le pont entre deux programmes, ou même mener à des études universitaires rendues possibles grâce aux ententes de transfert de crédits conclues entre les collèges et les universités de certains territoires et provinces.

On a demandé aux collèges et instituts d'expliquer comment ils cernent les besoins communautaires en matière de formation et d'éducation, d'identifier les pratiques exemplaires et d'explicitier l'alignement de leurs programmes aux besoins de la collectivité. Les établissements utilisent diverses approches, dont les suivantes :

- par le dialogue direct avec les partenaires des collectivités autochtones, les agences, les autorités scolaires et les administrateurs des Premières Nations et des bandes;
- par l'intermédiaire du personnel et des administrateurs des départements des services aux Autochtones dans les établissements publics;
- par l'entremise des structures consultatives autochtones;
- par l'intermédiaire des comités consultatifs sur les programmes;
- par la création de programmes axés sur l'apprenant;
- par les services de formation contractuels des collèges et instituts;
- par l'entretien de relations stables avec les partenaires des collectivités autochtones;
- par la tenue de réunions régulières, de groupes de consultation et de discussion avec les bandes des Premières Nations, les agents de formation et d'éducation des bandes et les organismes communautaires et autochtones pour discuter des besoins en formation et en éducation;
- par la tenue de rencontres entre le corps professoral et les collectivités autochtones;
- par l'entretien de liens avec les écoles primaires et secondaires dans les collectivités et conseils scolaires autochtones;
- par les sondages et études du marché menés à l'échelle régionale et communautaire;
- par l'analyse de l'environnement pour identifier les possibilités qui font l'objet d'une recherche et dont la mise en œuvre est envisagée.

Les pratiques innovatrices décrites dans l'encadré ci-dessous mettent en lumière certains des principaux résultats et répercussions des programmes offerts dans les collectivités. Les collèges et instituts ont affirmé que les programmes spécialement conçus pour les étudiants autochtones sont élaborés avec l'entière collaboration des collectivités autochtones, et ce, pour veiller à ce qu'ils répondent bien aux besoins des apprenants, des collectivités, du développement régional et du marché. Les programmes contribuent largement au développement communautaire autochtone en offrant l'éducation et les possibilités de formation nécessaires pour assurer des emplois futurs en plus d'établir un modèle de comportement pour les enfants et les jeunes. Comme l'a mentionné un des répondants :

« Le personnel collabore étroitement avec les conseillers pédagogiques autochtones pour veiller à ce que les services soient spécialement axés sur les étudiants en transition. Ces derniers sont appuyés par les enseignants, le personnel et des conseillers (de leur propre collectivité). Un grand nombre de diplômés trouvent un emploi dans leur collectivité et nous voyons de plus en plus les enfants de nos anciens étudiants s'inscrire au collège. Nous constatons en personne les effets positifs de l'éducation postsecondaire sur les familles et les collectivités. » (Traduction libre).

**Pratiques exemplaires en matière d'identification des besoins des collectivités autochtones et de prestation des programmes dans la collectivité**

➤ **Le Assiniboine Community College**

Le programme de développement communautaire autochtone a été conçu pour répondre aux besoins de la collectivité autochtone. Le principal contact avec les collectivités autochtones s'est fait au niveau des services de santé et de ressources humaines. Le collège a collaboré avec les collectivités pour offrir sur place une formation pratique en sciences infirmières, en aide-soignant et en éducation de la petite enfance. L'objectif principal de ces projets est de répondre aux besoins du marché en formant et maintenant les membres au sein de la collectivité.

➤ **Le Confederation College**

Le Confederation College s'appuie sur le dialogue direct avec ses partenaires, soit les collectivités autochtones, les agences, les autorités scolaires et les administrateurs de la Première nation et de la bande. Il s'appuie également sur les groupes de discussion, les sondages menés sur des sujets précis et les initiatives d'élaboration de programmes. Les membres du conseil de Negahneewin sont diversifiés et représentatifs de l'ensemble des groupes autochtones (urbains, ruraux et habitant dans les réserves) et représentent non seulement une excellente ressource mais également un mécanisme de soutien pour cerner les besoins des collectivités autochtones.

Le collège assure une grande cohérence des besoins des collectivités autochtones et du développement communautaire grâce au modèle consultatif inclusif qu'il entretient avec le conseil Negahneewin et des groupes de discussion locaux et régionaux, et grâce au travail direct qu'il exécute au sein des collectivités (par exemple, au sein des régions éloignées accessibles seulement par avion). Le collège a créé un nouveau programme de grade d'étude appliqué en leadership autochtone et développement communautaire en s'inspirant d'un modèle de consultation bien établi qui vise spécialement la région et qui encourage l'échange de commentaires et de rétroaction pour veiller à la pertinence de nouvelles méthodes de mise en œuvre.

➤ **Le Fanshawe College**

Les membres des Premières Nations font individuellement des demandes de formation particulière qu'ils aimeraient voir offrir sur place. Le collège a mis au point une stratégie en matière de ressources humaines destinée au Conseil des chefs du district de London, ce qui a permis d'établir non seulement une stratégie d'ensemble mais également des stratégies individuelles en matière de ressources humaines pour les sept collectivités autochtones locales.

➤ **Le Grant MacEwan College**

À la suite de consultations communautaires, le collège a créé un programme de formation de policiers autochtones et un programme de santé mentale. Le collège a collaboré avec les groupes intéressés pour veiller à ce que ces programmes répondent adéquatement aux besoins de la collectivité et pour assurer la réussite des étudiants. Le fait d'avoir inclus et consulté les membres de la collectivité autochtone et toutes les parties intéressées a été d'une importance cruciale. On continue d'assurer la participation communautaire en maintenant une collaboration étroite avec les membres de la collectivité autochtone par l'intermédiaire de comités consultatifs.

Grâce à ce type de partenariat, on répond aux besoins de la collectivité et on assure la réussite des étudiants. Ces derniers servent de modèles de comportement pour d'autres jeunes Autochtones qui sont encouragés à poursuivre des études postsecondaires et à se tourner vers

## **Pratiques exemplaires en matière d'identification des besoins des collectivités autochtones et de prestation des programmes dans la collectivité**

des carrières auxquelles ils n'auraient pas pensé auparavant. Résultat, l'enrichissement du développement communautaire.

### ➤ **Le collège John Abbott**

Le projet NURSES, un travail de collaboration entre les collèges Kahnawake et John Abbott, a été lancé en 2002-2003 pour satisfaire au désir de la collectivité de former des membres de la bande Kahnawake comme principaux fournisseurs de soins et d'augmenter le nombre d'infirmiers et d'infirmières dans la collectivité. Le projet a été lancé par les membres de la collectivité Kahnawake qui ont mis sur pied une campagne de publicité visant à générer de l'intérêt dans la carrière infirmière. On a interviewé les personnes qui ont posé leur candidature pour avoir une idée de leurs compétences scolaires, de leurs objectifs de carrière, de leur motivation et de leur engagement. Le collège appuie le projet par l'entremise de son centre de ressources pour les étudiants autochtones. Les membres du comité organisateur de la collectivité ont d'abord communiqué avec le personnel du collège pour leur demander d'offrir le programme conjoint qu'ils avaient conçu. Le projet prévoyait un programme préparatoire de deux semestres offert dans la collectivité (avec quelques cours en laboratoire au collège) suivi du programme de soins infirmiers ordinaire de trois ans offert au collège. Des services de soutien spécialisés ont été maintenus pendant la durée du programme et la majorité des étudiants ont déjà terminé leur deuxième année. Le programme préparatoire leur a permis :

- d'obtenir les préalables pour s'inscrire au programme de soins infirmiers;
- d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir des études collégiales;
- de suivre des cours d'intérêt général (anglais, sciences humaines);
- de suivre des cours préparatoires en français et en biologie;
- de s'acclimater au collège et à la charge de travail;
- de suivre un cours en soins infirmiers.

Le projet répond à un besoin communautaire et permet de sensibiliser davantage la communauté collégiale à la culture autochtone.

### ➤ **Le Keyano College**

Le département d'éducation aux adultes fait des visites fréquentes au sein des collectivités, siège à divers comités communautaires et représente une excellente ressource éducationnelle pour les collectivités. Lors des visites communautaires, on a recours à des outils pour évaluer les divers besoins. Le collège contribue au développement communautaire en adaptant les programmes aux besoins locaux. Citons en exemple l'expansion du développement des sables bitumineux près des collectivités autochtones. En raison de cette expansion, le Keyano College offre sur place des cours préparatoires à un métier afin de permettre aux étudiants de se préparer pour passer l'examen d'apprentissage et collabore avec l'industrie locale et d'autres partenaires pour placer les étudiants dans des stages d'apprentissage. Le collège pilote également un modèle de prestation mobile de formation de métiers aux installations de Suncor.

### ➤ **Le Cégep de St-Félicien**

Le Cégep de St-Félicien a une longue tradition de partenariats avec les communautés des Premières Nations du Québec. En 1996, il s'est associé avec l'Administration régionale Crie, l'Administration régionale Kativik, l'Association des femmes autochtones du Québec et des représentants de diverses nations pour élaborer une formation à l'intention des Éducatrices en services à l'enfance autochtone. Cette formation, qui débouche sur une attestation d'études collégiales, a par la suite reçu l'aval du ministère de l'Éducation, Loisirs et Sports ainsi que du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Depuis bientôt 10 ans, ce programme est offert dans les communautés autochtones du Québec et inuites du Nunavut. La formation est enseignée par compétences; son succès repose sur sa pertinence, sur sa capacité de s'adapter aux situations locales, sur la qualité du soutien donné tant au personnel enseignant qu'aux étudiantes, ainsi que sur les partenariats qui sont créés avec les centres de la petite enfance et autres services à l'enfance et à la famille des communautés.

## **Pratiques exemplaires en matière d'identification des besoins des collectivités autochtones et de prestation des programmes dans la collectivité**

À ce jour, le programme de 1455 heures, qui est enseigné de façon intensive sur une période de 14 mois (comprenant les pauses saisonnières), a été donné à plus de cinquante (50) reprises, et compte déjà plus de 500 diplômées. Le programme est considéré comme un élément essentiel de la mise en place de services professionnels de garde à l'enfance dans les communautés des Premières Nations et les municipalités Inuites.

### ➤ **Le Sault College**

En 2003, le Sault College a suspendu ses programmes destinés principalement aux Autochtones aux fins d'évaluation. La nouvelle programmation a été fondée sur les vastes consultations menées auprès de divers groupes et personnes intéressés lors de conférences, d'ateliers, de réunions ainsi que par téléphone et par courriel et la compilation d'information contenue dans les rapports gouvernementaux et les anciens rapports du collège. Fort de ces renseignements, le Sault College a adapté ses programmes aux besoins de la collectivité autochtone. Les programmes et services offerts contribuent au développement communautaire autochtone en ce sens que les étudiants acquièrent les compétences, les connaissances et la confiance nécessaires identifiées par les personnes intéressées pour devenir employables dans leur propre collectivité.

### ➤ **Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies(SIIT)**

Le campus Meadow Lake du SIIT en collaboration avec le conseil tribal a créé un programme visant à former des techniciens en opération de transformation. Ce sont les employeurs communautaires qui ont d'abord identifié ce besoin dans leur usine de panneaux à copeaux orientés, et par la suite, dans l'industrie forestière et du bois de sciage. Le conseil tribal et le SIIT ont lancé une campagne de financement pour construire un laboratoire de chaudière d'un million de dollars. Les retombées pour le SIIT et la collectivité ont été très positives en ce sens qu'elles ont permis à d'autres secteurs (secteur de l'énergie) et employeurs d'utiliser les installations. En outre, sur une base contractuelle avec le SIIT, les employeurs de l'industrie font suivre des cours de recyclage à leurs employés dans ces installations.

### ➤ **Le Yukon College**

Le Yukon College a des campus communautaires dans la plupart des collectivités du Yukon. Les petites municipalités du Yukon sont en majorité autochtones. Les coordonnateurs des campus sont en contact constant avec les gouvernements locaux des Premières Nations pour s'informer de leurs besoins en matière d'éducation et de formation. Les comités communautaires de campus et les comités consultatifs sur les programmes sont généralement composés d'Aînés ou d'autres représentants des Premières Nations. Le directeur des initiatives autochtones assure la liaison avec les membres des Premières Nations pour élaborer les programmes et services.

Le Yukon College s'efforce d'appuyer les gouvernements et les collectivités des Premières Nations dans la mise en œuvre de leurs ententes sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale en garantissant l'accès à l'éducation et à la formation. Le collège s'efforce également d'inclure les idées des Premières Nations dans le processus d'apprentissage (par exemple, certains cours du programme d'anglais incluent un survol de la littérature des Premières Nations, alors que d'autres cours dans le programme de criminologie inclut un volet sur la justice autochtone, etc.). Les cours et programmes sont offerts dans les collectivités autochtones au fur et à mesure que l'on identifie des besoins (programmes de formation à un métier lorsqu'un projet de construction est prévu dans la collectivité, ou cours en administration de bureau pour développer les compétences en matière d'autonomie gouvernementale). Les programmes et services du Yukon College sont très alignés avec les besoins communautaires des Premières Nations. En fait, étant donné que 42 pour cent de sa population étudiante est autochtone, les besoins des Premières Nations et ceux des étudiants du Yukon College ne diffèrent pas vraiment les uns des autres.

## **9. Partenariats établis par les collèges et instituts pour assurer la prestation des programmes et services**

Les collèges et instituts répondent aux besoins des apprenants autochtones au sein de leur collectivité en participant à des partenariats officiels et non officiels à l'échelle communautaire, régionale, provinciale et même pan-canadienne. Les établissements qui ont participé à l'étude ont identifié six types de partenariats facilitant la prestation des programmes et services autochtones. En voici quelques exemples.

### **Les partenariats entre les établissements autochtones et publics**

L'Assemblée des Premières Nations préconise la nécessité de reconnaître et d'accroître le soutien aux instituts autochtones et de les aider à former des alliances avec d'autres établissements postsecondaires sous forme de reconnaissance professionnelle, d'articulation des programmes et de contrat d'affiliation.

Tel qu'il a été mentionné dans les sections 2.6 et 4, les établissements d'administration autochtone doivent passer par les établissements publics pour avoir accès au financement et offrir les diplômes postsecondaires voulus. À la suite d'un entretien avec l'Aboriginal Institutes' Consortium (AIC), l'organisme représentant huit établissements autochtones en Ontario, il est évident que les alliances et les partenariats entre les établissements autochtones et publics doivent être plus équitables et équilibrés de sorte que les établissements autochtones aient accès aux ressources adéquates et au financement nécessaire pour répondre à la demande croissante de la population autochtone relative aux programmes et services. Les établissements membres de l'AIC sont de plus en plus sollicités par la population autochtone pour dispenser des services au sein de leur propre collectivité et région respective. En effet, le taux d'inscription et la demande de formation et d'éducation postsecondaire dans la collectivité continuent de croître à un rythme tel que les établissements autochtones ne peuvent les satisfaire.

Plus de la moitié des établissements publics qui ont participé à l'étude ont confirmé offrir des programmes de formation technique et professionnelle en partenariat avec les établissements postsecondaires autochtones. Il faut clairement améliorer ces partenariats pour les rendre plus équitables de sorte que les établissements autochtones et publics puissent collaborer davantage afin de mieux répondre aux besoins des apprenants autochtones qui veulent se prévaloir des programmes et services offerts.

### **Les gouvernements des Premières Nations, les bandes, les conseils tribaux et les organismes métis**

Les collèges et instituts autochtones et publics ont conclu des partenariats avec les gouvernements des Premières Nations, les bandes, les conseils tribaux et les organismes métis pour assurer la prestation de programmes de formation dans la collectivité. Ils ont signé des contrats de formation, collaboré et participé à la création et à la prestation de programmes, participé aux structures de consultation autochtones et collaboré avec les services de soutien aux étudiants autochtones pour aider ces derniers à se prévaloir de l'aide financière disponible auprès des bandes des Premières Nations, des conseils tribaux et des organismes autochtones.

Parmi ces partenariats, on compte les suivants :

#### **Le Assiniboine Community College**

Le collège a conclu une entente avec la Fédération des Métis du Manitoba pour la prestation d'un cours de formation d'aide-soignant, précédé d'un cours de rattrapage. On offre également

une formation pratique en sciences infirmières à Thompson et à Berens River, précédée d'un cours de rattrapage, ainsi qu'une formation en éducation de la petite enfance dans le cadre de plusieurs programmes.

### **Le University College of the Fraser Valley (UCFV)**

L'UCFV a conclu un partenariat avec les bandes des Premières Nations suivantes pour la prestation de programmes :

- la Première nation Sto:lo pour la prestation de cours de langue Halq' meylem et de cours en services sociaux menant à un diplôme;
- la bande de Seabird Island pour la prestation d'un programme d'éducation de la petite enfance;
- la Première nation de Chehalis pour la prestation de cours sur les services de consultation en matière de toxicomanie menant à un certificat;
- l'Institute for Indigenous Government pour la prestation de cours menant à un grade d'associé en travail social.

### **Le Sault College**

Le Native Education and Training Council du Sault College s'est engagé à offrir un programme d'enseignement aux Autochtones pour veiller à ce que les sept prochaines générations autochtones reçoivent une éducation convenable et contrôlée sur le plan culturel. Le conseil est composé de représentants des groupes suivants : a) le Centre d'amitié autochtone, b) la Première nation de Batchewana, c) la communauté Métis, d) la Première nation de Garden River, e) la Première nation de Michipicoten, f) la nation de Nishnawbe-Aski, g) le conseil tribal du North Shore, h) la Première nation crie de Missanabie, i) la Caisse populaire d'Anishnaabek, j) les membres de la collectivité autochtone vivant à l'extérieur des réserves, k) l'Association des étudiants autochtones.

### **Les conseils scolaires autochtones**

Les partenariats conclus entre les collèges et instituts publics et les conseils scolaires autochtones visent principalement la prestation de programmes de transition aux études postsecondaires et de services de soutien aux étudiants des collectivités desservies par ces conseils scolaires. Citons en exemple :

#### **Le collège John Abbott**

Le collège John Abbott à Montréal a conclu deux partenariats avec les commissions scolaires autochtones suivantes :

- la commission scolaire Kativik pour la prestation d'un programme d'adaptation au collège destiné aux étudiants inuits. Ces derniers doivent suivre un cours d'Inuktitut comme exigence linguistique;
- la commission scolaire crie pour la prestation de services aux étudiants du niveau postsecondaire au collège même.

#### **Le Camosun College**

Le Camosun College collabore avec le Saanich Indian School Board sur bon nombre d'initiatives dont les suivantes :

- l'indigénisation d'un programme d'art culinaire;
- la prestation de programmes d'éducation de base des adultes; l'élaboration d'un cours d'été sur les Premières Nations destiné aux étudiants étrangers. Le Saanich Indian School Board assurera la prestation du programme d'éducation culturelle et des enseignements traditionnels. La création et la responsabilité du programme relèvent entièrement du Saanich Indian School Board.

## **L'industrie et les employeurs**

Plus de la moitié des établissements qui ont participé à l'étude ont confirmé offrir des programmes techniques et professionnels de concert avec l'industrie et les employeurs de la collectivité pour combler la pénurie des compétences locales ou régionales dans les principaux secteurs économiques, tels les corps de métier, les industries pétrolière, gazière, minière, hydroélectrique, du tourisme et de l'accueil, les sciences infirmières et l'éducation de la petite enfance. L'industrie et les employeurs ont financé les contrats de formation qui couvrent les domaines telles les compétences reliées à l'employabilité, les compétences informatiques, le perfectionnement en gestion, la formation en sécurité et la formation professionnelle.

Les industries pétrolière et gazière ainsi que les sociétés minières à travers le pays, de la Nouvelle-Écosse à l'Alberta, et des trois territoires du Nord, ont l'intention d'embaucher des Autochtones et de fournir des services aux collectivités autochtones. Bien que cela tienne en partie au fait que les pipelines, les sables bitumineux et les mines se trouvent sur les terres autochtones, il reste que les membres des Premières Nations peuvent tout de même profiter de possibilités d'emploi et de développement communautaire intéressantes. Les collèges et instituts sont bien placés pour faciliter la participation des Autochtones dans certains de ces secteurs économiques clés car ils offrent déjà des programmes de métiers et de technologie qui pourraient bien desservir ces secteurs. Afin d'assurer la réussite des Autochtones, il est évident que les établissements publics doivent indigéniser leurs programmes. Toutefois, dans bien des cas, l'industrie est prête à payer pour la création et la prestation de programmes.

Parmi les partenariats conclus avec l'industrie et les employeurs, on retrouve les suivants :

### **Le Nova Scotia Community College (NSCC)**

L'industrie pétrolière et gazière appuie le programme « Techsploration » dispensé par le NSCC qui vise à sensibiliser les jeunes filles autochtones de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année aux métiers spécialisés. Grâce à ce programme, les étudiantes travaillent avec un mentor entre novembre et avril et se familiarisent avec un métier précis. Elles doivent ensuite tenir une « conférence » pour expliquer aux autres filles ce qu'elles ont appris. Ce programme expose les filles à une carrière potentielle mais leur enseigne également l'art oratoire et des compétences en recherche d'emploi. Le collège fait un suivi des étudiantes tout au long de leurs études secondaires. Elles sont par la suite admissibles à une bourse d'études parrainée par l'industrie. Ce programme est dispensé dans quatre écoles autochtones et 12 écoles publiques. L'industrie est également intéressée à élaborer un programme pour les jeunes hommes autochtones.

### **Le Heritage College**

Le Heritage College offre une formation de technicien en hydroélectricité pour les installations d'Hydro-Québec à la baie James.

### **Le Vancouver Community College (VCC)**

Le VCC a conclu un partenariat avec Bell Canada en vue d'offrir un cours d'été destiné aux étudiants des écoles secondaires autochtones intéressés dans une carrière dans le domaine de la santé ou des sciences. Le programme, lancé à l'été 2005, vise à amener les étudiants autochtones dans le domaine de la santé, à les sensibiliser aux programmes menant à des carrières diversifiées offerts au VCC et dans d'autres établissements postsecondaires et à les aider à établir des objectifs de carrière.

### **The Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT)**

Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) et Boeing, l'entreprise aérospatiale chef de file mondiale, ont signé une entente qui renforcera radicalement les capacités de l'institut à préparer les jeunes des Premières Nations à la technologie de l'information et aux

autres emplois liés à la technologie en forte demande sur le marché du travail au Canada. Boeing est en train d'équiper SIIT de la technologie informatique la plus récente afin de remplacer son équipement désuet : 330 nouveaux ordinateurs ainsi que des imprimantes, des serveurs et du matériel informatique complémentaire afin de permettre une mise à jour importante de l'infrastructure technologique de l'institut. En outre, Boeing a organisé une formation spécialisée en gestion de bases de données et réseautage destinée aux formateurs du programme Technologie en information du SIIT. Cette formation est offerte par les enseignants du Center for the Application of Information Technology (CAIT), lequel fait partie de la Washington University située à St.Louis, Missouri.

### **Les autres établissements postsecondaires**

Les collèges et instituts autochtones qui desservent les régions et les territoires du Nord ont conclu des partenariats avec les universités pour permettre le transfert de crédits et établir des programmes conjoints menant à un diplôme dans les domaines suivants : administration des affaires, aide à l'enfance, droit, sciences infirmières, travail social et formation des enseignants. Ces programmes permettent aux apprenants autochtones de suivre le programme complet au collège ou à l'institut ou de le commencer dans leur région ou territoire et de terminer la dernière ou les deux dernières années à l'université partenaire.

Le Nunavut Arctic College est un membre actif de la University of the Arctic, qui consiste en un réseau d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes autochtones visant à augmenter les possibilités d'éducation pour les gens qui vivent dans la région circumpolaire. Grâce à ce partenariat, le Nunavut Arctic College offre l'accès à un programme d'études circumpolaires menant à un baccalauréat. La responsabilité du programme relève de l'ensemble des établissements partenaires de la University of the Arctic et ces derniers peuvent ainsi collaborer à en assurer la prestation.

### **Les ministères des gouvernements provinciaux et fédéral**

Les collèges et instituts concluent également des partenariats avec les ministères des gouvernements provinciaux et fédéral pour dispenser des programmes qui appuient les efforts gouvernementaux de promotion de l'emploi autochtone. Citons en exemple :

#### **Le Grant MacEwan College**

Le Grant MacEwan College a établi un solide partenariat avec le Solliciteur général de l'Alberta. On a demandé au collège de créer un programme visant à améliorer les chances de succès des jeunes Autochtones voulant poursuivre des carrières dans les domaines de la sécurité ou des forces policières. Le collège a donc collaboré avec les membres des réserves et établissements autochtones, des forces policières autochtones, municipales et fédérales, des membres des agences de financement métis et des Premières Nations, ainsi qu'avec les autres principales parties intéressées. La grande réussite de ce programme a généré des partenariats avec les autres provinces et territoires.

#### **Le Nova Scotia Community College (NSCC)**

Le NSCC a établi un partenariat avec le Maritime Forces Atlantic pour dispenser un programme de sensibilisation à la diversité étudiante qui vise à sensibiliser les étudiants des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années du secondaire des quatre groupes désignés (femmes, minorités visibles, personnes handicapées et Autochtones) au milieu de travail du ministère de la Défense nationale. Dix-neuf écoles, dont deux situées dans des collectivités des Premières Nations, y ont participé. Le programme comprend une séance d'orientation chez Maritime Forces Atlantic, un atelier sur le développement professionnel, une visite à bord d'un navire de guerre ainsi qu'un aperçu des divers postes au sein du Ministère. Tout au long de la semaine, chaque étudiant doit remplir un « passeport de compétences » pour explorer les divers secteurs professionnels, dont les suivants : administration, planification des affaires, travail de bureau, systèmes informatiques, ingénierie, électronique, métiers généraux, réparation des navires, gestion des contrats, fonctions des membres de l'équipage et des officiers. Par la suite, certains étudiants sont choisis pour suivre un programme d'été de huit semaines au sein du ministère de la Défense nationale afin d'acquérir de l'expérience dans le domaine ciblé. Dans le cadre du programme qui s'inspire du modèle d'apprentissage pour les jeunes, on assure un suivi des participants tout au long de leurs études secondaires. Au terme de ces études, les étudiants s'inscrivent au collège dans le domaine approprié, en sachant qu'une fois diplômés, ils sont assurés d'un emploi au ministère de la Défense nationale. Le programme bénéficie également de la coopération de la Commission de la fonction publique qui a dispensé les participants des préalables usuels d'emploi au sein de la fonction publique. Il s'agit ici d'un excellent exemple de la stratégie *Les chemins de la réussite*.

## **10. Amélioration des programmes et services autochtones dans les collèges et instituts**

On a demandé aux collèges et instituts de suggérer des façons d'améliorer les programmes autochtones actuellement en place. La qualité des réponses reçues fait état de la mûre réflexion à laquelle se sont livrés certains établissements publics et autochtones en vue de mieux répondre aux besoins des apprenants autochtones des collectivités et des régions qu'ils desservent. Les réponses ont été catégorisées selon les pratiques, approches et politiques adoptées pour traiter des questions de persévérance scolaire et d'achèvement des études et pour faciliter la participation des Autochtones au marché du travail. Une troisième catégorie a été prévue pour relever les suggestions transversales et celles visant l'amélioration des systèmes et politiques des collèges et instituts en général.

### **Suggestions en vue d'améliorer les pratiques, les approches, les services et les programmes favorisant la persévérance scolaire et l'achèvement des études**

- **Améliorer les initiatives visant le recrutement des apprenants autochtones**
  - Désigner du personnel responsable des services autochtones et du recrutement idéalement sur chaque campus du collège ou de l'institut qui dessert des apprenants autochtones.
  - Aider les étudiants à faire de meilleurs choix de cours et s'assurer qu'ils ont les compétences voulues pour suivre le programme et faire carrière dans le domaine choisi.
  - Offrir aux apprenants l'occasion de participer à des foires professionnelles et rencontrer les élèves du secondaire ainsi que leurs parents. Le cas échéant, il est essentiel de prévoir des fonds pour les déplacements en régions éloignées.
  - Mettre sur pied un programme de jeunes ambassadeurs autochtones par lequel les étudiants autochtones actuels pourraient faire des exposés et des visites dans la collectivité et dans les salons professionnels.
- **Augmenter le nombre d'enseignants et d'employés autochtones dans les collèges et instituts**
- **Améliorer la capacité des enseignants et du personnel de travailler avec les apprenants autochtones**
  - Sensibiliser davantage les enseignants et le personnel à la culture autochtone en leur offrant une formation obligatoire sur la diversité de la population étudiante.
  - Augmenter la sensibilisation du personnel aux problèmes de racisme et de pauvreté systémiques que vivent les apprenants autochtones.
  - Favoriser le perfectionnement professionnel des enseignants des établissements autochtones.
- **Améliorer la capacité des collèges et instituts à dispenser des programmes communautaires**
  - Veiller à ce que les collectivités autochtones contribuent à l'élaboration de programmes et services communautaires.

- Offrir plus de ressources pour permettre aux collèges et instituts de tenir des consultations et d'établir des partenariats avec les collectivités autochtones en vue d'examiner les services, d'élaborer de nouveaux programmes et de remanier les programmes existants.
  - Établir des partenariats et intégrer les services avec les organismes autochtones et les fournisseurs de services, par exemple, en rencontrant périodiquement les conseillers en emploi, en formation et les signataires des ententes sur le développement des ressources autochtones.
- **Améliorer la persévérance et la réussite scolaire des étudiants autochtones des collèges et instituts**
    - Désigner du personnel aux services de persévérance scolaire dont la tâche serait d'établir des plans d'apprentissage individuels et d'assurer un suivi pour garantir la réussite des étudiants.
    - Faire participer davantage les Aînés aux initiatives de persévérance et de réussite scolaire.
    - Élaborer des programmes et services spéciaux de transition pour améliorer la persévérance scolaire et favoriser l'achèvement des études.
    - Renforcer la capacité et le sens d'appartenance des étudiants autochtones sur les campus.
    - Offrir des services de mentorat et d'aide par les pairs au cours de la première année d'études.
    - Organiser des activités qui relient les étudiants autochtones à la collectivité et au campus.
    - Élaborer des stratégies favorisant la persévérance scolaire qui tiennent compte des difficultés vécues par les apprenants autochtones en dehors du milieu scolaire et qui ont un impact sur leur famille et collectivité. On songe notamment aux services de garderie, d'assistance familiale ainsi qu'aux services d'aide en cas de deuil ou de violence.
    - Fournir des aires de rencontre bien visibles pour les étudiants autochtones.
    - Tenir des réunions périodiques, voire hebdomadaires, entre les conseillers en réussite scolaire et les apprenants autochtones; assurer un suivi en cas d'absences prolongées ainsi que des mécanismes d'aide aux études.
    - Hausser le niveau de tutorat.
    - Élaborer des programmes d'études et offrir un cours complémentaire portant sur les méthodes d'études à privilégier au niveau postsecondaire, notamment sur la rédaction de textes ainsi que sur les capacités de lecture et d'écriture.
    - Offrir des séances d'aide aux études par les pairs.
    - Fournir des résidences d'étudiants adéquates et de l'aide pour trouver un logement, plus particulièrement dans le cas de famille et de couples, compte tenu du fait que de nombreux étudiants autochtones au niveau postsecondaire ont des personnes à charge.

- **Améliorer l'éducation et la prestation des programmes**

- Créer des cours préparatoires aux programmes de métiers.
- Améliorer le contenu et la prestation des programmes d'études grâce à l'adoption de méthodes d'apprentissage axées sur les résultats et l'intégration d'un contenu culturel et de connaissances autochtones plus pertinents.
- Examiner les programmes des collèges et instituts publics qui desservent la population autochtone, comme les programmes de travail social, des soins aux enfants et aux jeunes, pour veiller à ce qu'ils soient plus inclusifs et reflètent la contribution des peuples autochtones.
- Offrir plus de programmes axés sur les langues, l'histoire et la culture des peuples autochtones.
- Assurer la prestation d'un programme d'alphabétisation adéquat.
- Examiner de nouveaux modèles de prestation améliorés. À l'heure actuelle, la prestation au sein du campus ou dans la collectivité sont les seules options. On pourrait envisager des modèles hybrides qui combindraient la prestation sur le campus, dans la collectivité et possiblement l'enseignement à distance en vue d'augmenter l'accès aux études postsecondaires.
- Donner de nouveaux outils aux comités consultatifs sur les programmes pour les rendre plus actuels et plus efficaces.
- Accorder plus de fonds aux programmes d'accès et de transition afin d'assurer un meilleur taux de réussite.
- Accorder plus de fonds aux programmes d'enseignement à distance pour rejoindre plus d'apprenants autochtones dans les régions rurales et éloignées.

**Améliorer les pratiques, les approches, les services et programmes destinés à faciliter la participation des étudiants autochtones au marché du travail**

- Créer des programmes de mentorat avec les diplômés des collèges et instituts ou avec des ouvriers qualifiés ou des professionnels qui travaillent déjà dans les champs d'études des étudiants.
- Créer des programmes d'apprentissage en milieu de travail au sein des collectivités autochtones.
- Tisser des liens plus étroits avec l'industrie et les entreprises.
- Veiller à ce que les programmes soient axés sur les carrières en demande.
- Travailler de plus près avec les employeurs en vue de créer des programmes qui amélioreraient les chances d'emploi des Autochtones.
- Créer des programmes travail-études et mettre sur pied des stages dans les organismes autochtones.
- Maintenir des liens avec les établissements et organismes autochtones et trouver des moyens pour permettre aux étudiants de participer à des projets de recherche dans leur collectivité.
- Fournir des services d'encadrement au travail.
- Améliorer les services de planification de carrière destinés aux étudiants adultes.

- Fournir suffisamment de ressources pour offrir des services liés spécifiquement à l'emploi et au développement de carrière afin de favoriser la participation des Autochtones au marché du travail.
- Fournir plus de liens directs à l'emploi et un meilleur suivi des diplômés à long terme.
- Augmenter le nombre de programmes en milieu de travail destinés aux étudiants autochtones, plus particulièrement la prestation de programmes dans les réserves qui débouchent sur des possibilités d'emploi dans la réserve ou près de celle-ci.
- Adopter une approche structurée du programme « Les chemins de la réussite » par laquelle les étudiants sont déjà sensibilisés aux possibilités d'emploi dans leur champ d'études et reçoivent de l'aide en matière de recherche d'emploi. Cette approche est fondée sur le principe que les étudiants sont plus ouverts à l'apprentissage lorsqu'ils peuvent établir un lien direct à une carrière éventuelle ou lorsqu'ils savent qu'à la fin de leurs études, ils trouveront un emploi.
- Travailler plus étroitement avec les écoles secondaires autochtones dans le domaine de la planification de carrière pour que les élèves soient en mesure de prendre des décisions plus éclairées au sujet de leur programme d'études postsecondaires.

### **Suggestions transversales des collèges et instituts pour l'amélioration des programmes et services autochtones**

- Élaborer un plan stratégique à l'échelle de l'établissement qui traitera de la création de programmes et de services destinés à améliorer la réussite scolaire des Autochtones.
- Veiller à ce que les politiques des collèges et instituts concordent avec les besoins, la culture et les façons d'apprendre des Autochtones.
- Améliorer les pratiques et les systèmes pour identifier les apprenants autochtones dans les établissements publics.
- Améliorer l'accès au financement destiné aux étudiants et aux programmes.
- Travailler de façon proactive pour cerner les risques avant qu'ils ne fassent surface.
- Fournir des services de recherche institutionnelle efficaces qui permettent la collecte de données sur les effectifs étudiants des collèges et instituts ainsi que l'évaluation des besoins en formation et en matière d'emploi. Ces statistiques serviraient à comparer les besoins des employeurs par rapport aux tendances dans les choix de programmes d'études, et les tendances en matière d'emploi des diplômés autochtones pour assurer que ces derniers participent au marché du travail. Ces services devraient également examiner, entre autres, les obstacles à la fréquentation scolaire et les raisons du décrochage scolaire. L'information recueillie pourrait servir à mettre sur pied plus de séances de tutorat, de services de consultation financière et personnelle et de services de garderie, entre autres.
- Effectuer des vérifications du milieu et des évaluations des besoins précis pour appuyer des initiatives nouvelles et améliorées.
- Maximiser la réussite des diplômés autochtones des collèges et instituts en instaurant des initiatives de recrutement.
- Mettre sur pied plus de groupes de discussion composés d'étudiants qui ont réussi et d'autres qui ont abandonné les études.

- Veiller à ce que les administrateurs des collèges et instituts, le personnel enseignant et les employés comprennent bien la culture, les valeurs, les traditions et les coutumes autochtones.
- Financer davantage les services de soutien, les programmes d'enseignement et de formation et les services d'orientation professionnelle destinés aux Autochtones.

## **11. Leçons apprises**

Les collèges et instituts ont aussi souligné les leçons tirées de l'expérience acquise lors de la prestation des programmes et services aux Autochtones. Ces apprentissages font état de la diversité des questions, des programmes et des services offerts par les établissements.

De façon générale, les collèges et instituts ont affirmé ce qui suit :

- L'autonomie autochtone en matière d'éducation est impérative à la réalisation des objectifs et des aspirations des peuples autochtones.
- On est de plus en plus conscient du fait qu'il faut sensibiliser davantage les étudiants, les enseignants et les administrateurs non autochtones à l'histoire coloniale négative et aux réalités actuelles qui continuent d'appauvrir les Autochtones. On doit également mieux sensibiliser la population au fait que les collèges et les instituts appuient activement l'éducation des Autochtones.
- Il importe de reconnaître la valeur et l'importance des relations avec les étudiants, entre les administrateurs et les enseignants et entre les établissements et les parties intéressées. Les membres des diverses cultures autochtones accordent une grande importance aux relations; ils sont habitués de savoir avec qui ils travaillent. Il est donc essentiel d'établir une communication ouverte et à deux sens.
- Les programmes et services performants nécessitent l'engagement de l'ensemble de la communauté collégiale.

Les établissements qui ont participé à l'étude ont également tiré des leçons particulières dans les domaines suivants : recrutement des étudiants, persévérance scolaire, services aux étudiants, programmes d'enseignement et de formation, enseignants des collèges et instituts, personnel et administrateurs, financement et partenariats.

### **Recrutement des étudiants**

- Les initiatives de recrutement doivent commencer dès le début du secondaire, en 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> année, pour exposer les jeunes le plus rapidement possible aux divers choix de carrière et leur permettre de travailler à l'obtention des préalables nécessaires.
- On doit également veiller à ne pas vouer les étudiants à l'échec en les aiguillant vers des études pour lesquelles ils n'ont pas les compétences voulues.
- Pour pleinement bénéficier des programmes offerts par les collèges et les instituts, les étudiants et les collectivités doivent pouvoir s'inspirer de modèles autochtones. Les diplômés, les étudiants actuels et les employés autochtones des collèges et instituts doivent donc être plus présents dans les collectivités autochtones.

## **Persévérance scolaire**

- Parmi les facteurs favorisant la persévérance scolaire, on retrouve un milieu d'apprentissage sans risques, dépourvu de racisme, des services aux étudiants et de l'aide pour trouver un logement.
- Du point de vue du collègue, il importe que le milieu d'apprentissage soit respectueux et positif, clément envers les erreurs commises et non menaçant. On doit également encourager les étudiants à procéder à une auto-évaluation en plus du test d'évaluation traditionnel écrit obligatoire. Pour favoriser la réussite des étudiants, on ne doit pas présumer qu'il y a une bonne façon ou mauvaise façon de faire. Les collèges et instituts qui remportent le plus de succès auprès des Autochtones, sont ceux où le milieu d'apprentissage appuie davantage l'approche pédagogique qui permet aux apprenants de commettre leurs propres erreurs et d'en tirer des leçons sans crainte d'être pénalisés.

## **Services aux étudiants**

- Idéalement, les établissements doivent :
  - mettre sur pied un département de services aux Autochtones autonome et visible, doté de personnel compétent capable de répondre aux besoins éducatifs, émotionnels, spirituels et physiques des étudiants autochtones;
  - offrir un vaste éventail de financement, notamment un service de liaison avec les agences de financement pour étudiants, un portfolio de prix et de bourses destinés aux Autochtones ainsi qu'un fonds d'urgence pour les étudiants en situation de crise;
  - s'assurer de mettre en évidence la collectivité et la culture autochtones sur les campus publics en exposant des artéfacts et des œuvres d'art;
  - organiser des activités sportives, culturelles et communautaires autochtones pour tous les étudiants du collège afin d'encourager leur participation.

## **Programmes d'enseignement et de formation**

- Les programmes des collèges et instituts qui desservent une population autochtone doivent :
  - reconnaître la nécessité d'offrir des programmes holistiques qui tiennent compte non seulement du corps et de l'esprit, mais également du cœur et de l'âme;
  - atteindre un équilibre entre les connaissances et valeurs occidentales et les connaissances et valeurs autochtones tout en reconnaissant la validité de ces deux systèmes de valeurs.
- Les programmes pour adultes seront plus efficaces s'ils contiennent plus de matériel autochtone sur les sujets touchant à la vie, à l'histoire et à la culture autochtones.
- Il importe que les programmes d'études tiennent compte des points de vue et des problèmes contemporains autochtones. Cela signifie que le personnel et les étudiants non autochtones doivent accepter de plein gré de suivre des cours sur les cultures et les perspectives autochtones. Il revient aux collèges et instituts d'offrir ces possibilités d'apprentissage.

- Les détails comptent. Citons l'exemple d'un collège qui, lors de la conception des programmes destinés à ses étudiants autochtones, a tenu compte des journées fériées spéciales qui venaient s'ajouter aux fêtes légales. Il s'agit là de considérations importantes lors de la préparation du plan de cours et de l'établissement des horaires de cours. Dans un autre cas, les étudiants tenaient à retourner à la maison pour le repas du midi, il était donc important d'en tenir compte dans la préparation des horaires de cours.
- Il importe d'offrir des programmes de transition ou d'accès en préparation aux programmes techniques.
- Il faut faire preuve de souplesse et d'ouverture d'esprit concernant les nouvelles façons de dispenser les programmes d'études et de traiter avec les étudiants.
- Bien qu'il soit important d'adopter une approche d'évaluation non conventionnelle en permettant l'évaluation par les pairs, l'auto-évaluation ou tout autre moyen, il importe toutefois de ne pas diminuer les attentes en matière de rendement scolaire. Les établissements doivent continuer à exiger des résultats scolaires de haut niveau, et il existe de nombreux moyens d'y arriver. Les établissements doivent également tenir compte des différences dans les styles d'apprentissage et offrir le soutien nécessaire.
- Il importe de ne pas accepter de candidats en se basant uniquement sur leur relevé de notes car certains d'entre eux n'ont pas les connaissances voulues en lecture et en mathématiques pour poursuivre des études supérieures. Dans certains cas, il s'est écoulé trop de temps depuis qu'ils ont fréquenté l'école pour pouvoir réussir.
- Les établissements doivent se tenir à jour en matière de prestation de programmes.
- On doit fournir aux étudiants la possibilité d'étudier les besoins de leur propre collectivité, de s'identifier et d'identifier leur collectivité dans le programme d'études, non seulement dans les programmes s'adressant aux Autochtones mais aussi dans tous les programmes ordinaires.
- Il importe d'indigéniser les programmes en incluant un contenu, des connaissances et une perspective autochtones.
- Les établissements doivent fournir aux étudiants la possibilité de passer à un autre niveau d'études ou de modifier leur choix de carrière.
- Les collèges et instituts doivent intégrer les cours d'histoire métis et autochtones dans les cours d'histoire générale. Les étudiants autochtones et non autochtones pourront ainsi mieux comprendre l'histoire du Canada qui, à ses débuts, a été marquée par l'histoire autochtone, dont les droits issus des traités, les droits des peuples autochtones et les droits des Métis.

### **Programmes communautaires**

- S'assurer que l'établissement est animé des bonnes motivations concernant la prestation de programmes de formation personnalisée dans les collectivités autochtones, c'est-à-dire, non seulement pour générer des revenus mais parce que c'est la chose à faire pour répondre aux besoins de la collectivité.
- Pour offrir une formation communautaire efficace, les collèges et instituts doivent :
  - dès le début, faire participer les membres de la collectivité autochtone à la planification et la prestation des services et programmes;

- maintenir des liens solides avec les collectivités autochtones, tenir des consultations périodiques et continuer de communiquer avec les diplômés qui travaillent dans leur collectivité.

### **Enseignants, personnel et administrateurs des collèges et instituts**

- Il importe d'informer la collectivité desservie par le collège ou l'institut que l'on prévoit accroître la participation des Autochtones et instaurer de nouveaux programmes et services autochtones. Pour que les étudiants autochtones se sentent acceptés et inclus, on doit également accepter et inclure leur culture. Avant d'implanter tout service ou programme autochtone, le Georgian College a fait preuve d'innovation dans ce domaine en offrant une « Formation en culture autochtone » (12 journées complètes) à tous ses cadres supérieurs. Il s'agit là d'une démonstration évidente de l'engagement du collège envers la collectivité autochtone, et ce n'est que le début. En effet, le Georgian College continue de fournir ce type de formation à son personnel et à ses étudiants, à chaque occasion qui se présente.
- Les collèges et instituts doivent reconnaître que le racisme existe et faire en sorte que les nouveaux enseignants et le personnel responsable de la réussite des étudiants reçoivent une formation interculturelle et anti-discriminatoire, aient les compétences interculturelles et les connaissances voulues pour pouvoir travailler au sein de l'établissement.
- Il importe d'embaucher des enseignants autochtones qui ont une bonne connaissance des collectivités et des préoccupations autochtones.
- Les administrateurs des collèges et instituts doivent faire preuve de délicatesse et appuyer les démarches consultatives requises pour travailler efficacement avec les collectivités autochtones.

### **Financement des programmes et services**

- Il importe de s'assurer que les prises de décision et le processus budgétaire liés aux programmes et services autochtones soient transparents et ouverts à la collectivité autochtone.

### **Partenariats**

- Il est essentiel d'établir et de développer des partenariats, et d'apprendre à les maintenir pour qu'ils représentent plus qu'une simple entente financière.
- Il importe que les établissements qui forgent des partenariats avec les collectivités autochtones partagent la même vision, les mêmes ressources et la même base financière.

### **Quelques mots de sagesse**

- Maintenez une approche équilibrée devant les nouvelles initiatives : respectez le passé tout en planifiant l'avenir. « L'enseignement du cercle d'influences ».
- Mettez l'accent sur l'apprenant!
- Faites preuve d'ouverture d'esprit et de transparence.
- Apprenez à comprendre les complexités liées au financement.
- Écoutez.

- Ne présumez rien.
- Engagez-vous à long terme.
- Développez un sentiment d'appartenance au sein du collège ou de l'institut.
- Veillez à ce que les étudiants se sentent acceptés et sachent que leur absence laisse un vide.
- Mettez la barre plus haut, les étudiants relèveront le défi.
- Accordez du temps aux étudiants, vous êtes là pour eux.
- Reconnaissez le fait qu'il y a de nombreux peuples autochtones dans chaque province, dans les réserves et en dehors de celles-ci, et que chaque peuple a ses propres besoins et attentes.
- Comprenez la différence entre les besoins et les attentes des étudiants autochtones et non autochtones.

Notre travail est en constante évolution. Nous ne pouvons prendre position mais nous pouvons respecter nos principes. Malgré les nombreuses difficultés, nous avons travaillé très fort pour neutraliser l'influence politique et les facteurs d'interférence. Nous avons tenté de cultiver notre propre sens de leadership en matière d'éducation postsecondaire et nous travaillons activement à déségrégationner notre établissement dans le cadre scolaire public. Nous nous sommes engagés à transformer notre milieu d'apprentissage pour encourager tous et chacun à explorer et à élargir le discours canadien et autochtone. Nous savons que ce n'est pas une tâche facile mais nous sommes déterminés à changer les choses. Nous ne nous intéressons pas simplement au statu quo ou à l'adaptation de modèles d'apprentissage, mais reconnaissons plutôt notre responsabilité d'en créer. (Traduction libre).

Confederation College

## 12. Conclusion

Compte tenu de la réalité démographique d'une population autochtone plus jeune et plus nombreuse au Canada, les collèges et instituts se doivent de favoriser le recrutement des apprenants autochtones. Il importe donc qu'ils mettent l'accent sur les principes et les approches suivants : l'administration autochtone d'établissements d'enseignement, l'accès des apprenants, la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le développement communautaire autochtone en général.

« Si on tient compte des 30 000 diplômés autochtones au Canada - une nette amélioration depuis dix ans – et de l'impact du vieillissement de la main-d'œuvre et des lacunes imminentes au niveau des compétences, nous devons absolument faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire. Pour atteindre cet objectif, nous devons collaborer avec le gouvernement au niveau des traités, droits ancestraux et de l'augmentation de la capacité des établissements. Nous devons également coopérer avec d'autres collèges et instituts en vue d'offrir des programmes adéquats aux apprenants des Premières Nations. Comparativement aux autres établissements d'enseignement du Canada, les collèges et instituts ont la possibilité de répondre plus rapidement aux besoins régionaux, et, justement, les besoins des collectivités autochtones sont, dans une certaine mesure, régionalisés, que ce soit dans les réserves et hors de celles-ci. » (Traduction libre)

Extrait du discours prononcé par Bob Watts, chef de cabinet, Assemblée des Premières Nations, devant les présidents des collèges et instituts. Novembre 2004

Les établissements publics et autochtones du Canada doivent continuer à forger des partenariats avec les collectivités et les instituts autochtones en vue d'offrir l'éducation, la formation et le développement des compétences nécessaires pour permettre aux Autochtones de contribuer au développement social et économique de leurs collectivités et du Canada, dans son ensemble. Les collèges et instituts doivent améliorer le taux de persévérance scolaire des Autochtones en offrant des services de soutien et de consultation appropriés du point de vue culturel et doivent également susciter les commentaires des étudiants et en tirer parti. Ils doivent augmenter le nombre d'enseignants autochtones pour que les apprenants se sentent compris et appuyés devant les défis qu'ils doivent relever au cours de leurs études.

L'ACCC, quant à elle, doit continuer de créer des partenariats à l'échelle régionale et pancanadienne en vue d'appuyer les collèges et instituts dans la prestation de programmes et de services plus efficaces. Cela signifie appuyer l'échange de pratiques novatrices, offrir aux établissements la possibilité de dialoguer non seulement entre eux, mais également avec les ministères du gouvernement fédéral et les organismes nationaux et régionaux autochtones. Le présent rapport ne représente que l'étape initiale du processus.

## **Annexe A**

### **Les collèges et instituts participants**

#### **Colombie-Britannique**

Camosun College

Capilano College

University College of the Fraser Valley

Kwantlen University College

Langara College

Malaspina University College

College of New Caledonia

Nicola Valley Institute of Technology

North Island College

Northwest Community College

College of the Rockies

Selkirk College

Vancouver Community College

#### **Alberta**

Bow Valley College

Grant MacEwan College

Keyano College

Lakeland College

Lethbridge Community College

Mount Royal College

Northern Alberta Institute of Technology

Norquest College

Portage College

SAIT Polytechnic

**Saskatchewan**

Cumberland Regional College

Cypress Hills Regional College

Northwest Regional College

Parkland Regional College

Saskatchewan Institute of Applied Sciences and Technology

Saskatchewan Indian Institute of Technologies

**Manitoba**

Assiniboine Community College

Red River College

University College of the North

**Ontario**

Algonquin College

Collège d'Alfred

Cambrian College

Canadore College

Confederation College

Fanshawe College

Fleming College

Georgian College

Lambton College

Loyalist College

Mohawk College

Sault College

Seneca College

**Québec**

Cégep Abitibi-Temiscaming

Collège Édouard-Montpetit

Heritage College

Collège John Abbott

Cégep de Ste-Foy

Cégep de Sept-Îles

**Ile du Prince-Edouard**

Holland College

**Nouveau-Brunswick**

New Brunswick Community College

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

**Nouvelle-Écosse**

Nova Scotia Community College

Nova Scotia Agricultural College

**Terre-Neuve**

College of the North Atlantic

Marine Institute

**Yukon**

Yukon College

**Territoires du Nord-Ouest**

Aurora College

**Nunavut**

Nunavut Arctic College

## Annexe B

### Le Aboriginal Institutes' Consortium Programmes 2004-2005

## LE ANISHINABEK EDUCATIONAL INSTITUTE

#### Programmes menant à un diplôme homologués par le Cambrian College :

- Éducation de la petite enfance autochtone
- Travailleur communautaire autochtone : guérison et bien-être
- Gestion des affaires autochtones
- Gouvernance et gestion Anishinabek
- Soins communautaires autochtones : consultation et développement – santé mentale et toxicomanie, consultation et traitement
- Gestion des terres et ressources autochtones

#### **Programmes menant à un diplôme homologués par le Canadore College**

- Travailleur social : Autochtone
- Travailleur de soutien personnel
- Gestion des petites collectivités
- Arts et sciences – programme général

#### **Programmes menant à un diplôme homologués par le St. Clair College**

- Méthodes de guérison traditionnelle autochtones
- Gestion de petites entreprises autochtones
- Éducation de la petite enfance autochtone

#### Certificats en perfectionnement professionnel :

- Certificat en administration de l'éducation autochtone
- Stratégies de communication et de facilitation
- Résolution de conflits et rétablissement de la paix Bekaandendong
- Gestion de petites entreprises autochtones
- Technicien d'éducation au choix de carrière
- Formation interculturelle
- Formation de conseiller scolaire autochtone
- Formation en connaissances élémentaires Anishinabek
- Formation de lutte contre la violence conjugale
- Formation en gestion de cas
- Aide en éducation de la petite enfance autochtone

#### Programmes Jeunesse et de formation professionnelle :

- Camp Vision Quest – formation professionnelle, en communication et en leadership
- Formation Back on Track – formation en leadership
- Ateliers destinés aux jeunes pour s'approprier sa confiance en soi et choisir une carrière

## **Le Institut Kenjegin Teg**

Services de second niveau (services indirect pour appuyer l'apprentissage) – évaluations scolaires complètes, services en éducation de l'enfance en difficulté (évaluations psychopédagogiques et en orthophonie), examen du rendement, évaluations scolaires complètes, plans d'amélioration scolaire, programme de la petite enfance (évaluations préscolaires et en développement de la petite enfance).

École secondaire Kenjegin Teg (école privée autorisée par le ministère de l'Éducation) – large éventail de crédits, programme d'éducation en plein air, programme d'apprentissage coopératif et préparation au test de connaissances générales.

Shki Mawtch Taw-Win En-Mook (The Path to New Beginnings) – études autochtones pour les paliers élémentaire et secondaire.

Camp des sciences

Programme de formation d'enseignants autochtones – Deux ans à temps partiel, baccalauréat en éducation ou diplôme en éducation homologué par l'Université Queen's, carte de compétence de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Maîtrise en éducation – (Deux ans à temps partiel, homologué par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto – le programme est offert depuis le mois de mai 2004).

Certificat en administration des affaires – (Programme d'études postsecondaires à temps plein homologué par le Cambrian College).

Programmes de développement des Premières Nations – certificats octroyés par le Kenjegin Teg Educational Institute.

- Communications en milieu de travail
- Atelier sur la persévérance scolaire
- Ateliers sur la création de conseils
- Formation et soutien en technologie de l'information
- Conception de pages Web
- Karaté
- Formation en planification stratégique
- Excellence en matière de services à la clientèle
- Formation du formateur
- Formation en leadership

Formation d'enseignants et perfectionnement professionnel

- Perfectionnement professionnel pour le personnel scolaire de Premières Nations et crédits PLP
- Naabin (ateliers et séminaires)
- Services de soutien aux étudiants

## **L'ÉDUCATION DES ADULTES IOHAHI:IO AKWESASNE**

Sciences infirmières (programme de trois ans offert en partenariat avec le St. Lawrence College)

Baccalauréat en service social (programme à temps partiel homologué par l'université Carleton)

Formation professionnelle, diplôme d'études secondaires de l'Ontario (homologué par l'école secondaire alternative pour adultes, T. R. Leger, Upper Canada School Board)

Programme Défis et possibilités – programme d'alphabétisation

Éducation de la petite enfance – programme de deux ans du St. Lawrence College

Programme de gestion des ressources humaines – programme de deux ans offert en partenariat avec le St. Lawrence College

Cours variés d'intérêt général

---

## **LE FIRST NATIONS TECHNICAL INSTITUTE**

Aviation (programme homologué par le Humber College)

Médias autochtones (programme homologué par le Humber College)

Journalisme (programme de trois ans homologué par le Humber College)

Baccalauréat en service social (en partenariat avec l'université Ryerson et l'université des Premières Nations du Canada)

Travailleur en service social (programme homologué par le St. Lawrence College)

Administration de bureau (programme homologué par le St. Lawrence College)

Approches en santé communautaire autochtone (programme homologué par le St. Lawrence College)

Gestion publique en partenariat avec l'université Ryerson

Excellence en matière de services

---

## Le Six Nations Polytechnic

### Programmes universitaires

- [Native University Program](#) (en partenariat avec les universités Brock, McMaster, Laurier, Guelph et Waterloo)

### Programmes collégiaux

- [Pre-Technology Program](#)
- [Paramedic Program](#)
- [Early Childhood Education](#)
- [Pre-Health Science Program](#)
- [Educational Assistants Program -Special Needs Support](#)

### Programmes à court terme et à temps partiel

- [Advanced Care Paramedic Program](#)
- [Palliative Care Program](#)
- [Principles of First Nations Schools](#)
- [Conversational Cayuga](#)
- [Conversational Mohawk](#)

### Ateliers et perfectionnement professionnel

- [Additional Courses and Upgrading](#)
  - [Programs In The Works](#)
-

## LE OGWEHOWEH SKILLS AND TRADES TRAINING CENTRE

Formation informatique

Horticulture

Soudage

Service automobile

Tuyauteur

Compréhension des états financiers

Comptabilité de base

## LE OSHKI-PIMACHE-O-WIN EDUCATION AND TRAINING INSTITUTE

- [A+ Certification Preparation Program](#)
  - [Certificate in Website Development](#)
  - [Certificate in Website Development - Online](#)
  - [International Computer Driving License \(ICDL\)](#)
  - [Kids Have Stress Too!](#)
  - [Microsoft Office XP](#)
  - [Native Early Childhood Education Program](#) en partenariat avec le Cambrian College
  - [Ojibway Language - Beginner](#)
  - [PLP Courses](#)
    1. Kids Have Stress, Too!
    2. Overview of the Curriculum Units
    3. Elementary Literacy Strategies and Assessment
    4. The Role of Principals
    5. Overview of the Elementary Native Languages Curriculum
    6. Preparing Students for the Ontario Secondary School Literacy Test
    7. Policy to Practice: Implementing the Secondary Assessment Policy Part A
    8. Policy to Practice: Implementing the Secondary Assessment Policy Part B
-

## **Le Seven Generations Education Institute**

### **Programmes de formation**

Computer Training

Cooperative Learning with Tribes

Anishinaabe Nagamoowin Dewe'iganag Mino Bimaadiziwin: Drum Making and Anishinaabe Songs

### **Certificats collégiaux**

Personal Support Worker en partenariat avec le Sault College

Computer Support Analyst Certificate Program

Recreation Worker Program en partenariat avec le Fanshawe College

### **Diplômes collégiaux**

Computer Systems Technician en partenariat avec le Lambton College

Aboriginal Cultural Interpretation Program en partenariat avec le Sir Sanford Fleming College

### **Compétences additionnelles**

Principals of First Nations Schools

Renewable Energy Certificate Program élaboré en partenariat avec le Lambton College

### **Programme de formation pour études universitaires**

Aboriginal Teacher Education Program – Primary, Junior Divisions en partenariat avec l'université Queen's

## **Programmes universitaires**

Bachelor of Arts Credits en partenariat avec l'université Lakehead

Bachelor of Social Work Program en partenariat avec l'université Carleton

Maîtrise en travail social

## **Programmes de maîtrise offerts par le Seven Generations Education Institute**

Masters of Indigenous Knowledge/Indigenous Philosophy

## **Perfectionnement professionnel offert par le Seven Generations Education Institute**

Professional Career Leadership Program

True Colors

Survivability Workshop

---

## Références

*Achieving Potential, Towards Improved Labour Market Outcomes for Aboriginal People*, Canada West Foundation, septembre 2003.

*Analyse de l'éducation postsecondaire des Premières Nations, rapport national*, Assemblée des Premières Nations, 25 août 2000.

*Données ministérielles de base 2003*, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, mars 2004.

*Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 : Premiers résultats : Bien-être de la population autochtone vivant hors réserve*, Statistique Canada, septembre 2003.

Fiches de renseignements de l'Assemblée des Premières Nations, site Web de l'APN : <http://www.afn.ca/article.asp?id=435>

*L'accès et la réussite des programmes d'apprentissage au Canada, Un rapport de consultation*, Forum canadien sur l'apprentissage, mars 2005.

*La maîtrise indienne de l'éducation indienne, déclaration de principe*, Fraternité nationale des Indiens/Assemblée des Premières Nations, 1973, 1976, 2001.

Lamontagne, François, *L'avenir de la main-d'œuvre autochtone, Commentaire du CSPC*, Centre syndical et patronal du Canada, septembre 2004.

*La population autochtone et l'éducation postsecondaire : ce que les enseignants ont appris*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, janvier 2004.

Portail des Autochtones au Canada : <http://www.autochtonesaucanada.gc.ca/acp/site.nsf/fr-frames/ao28010.html>

*Pour arriver à des résultats! L'apprentissage en cours d'emploi pour les apprentis autochtones*, Forum canadien sur l'apprentissage

*Pour arriver à des résultats! L'apprentissage en cours d'emploi pour les apprentis autochtones*, Rapport du comité directeur sur la formation en entreprise et l'apprentissage des Autochtones, juin 1999.

*Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, novembre 2004.

*Recensement de 2001 : série « Analyses » : L'éducation au Canada : viser plus haut*, Statistique Canada, mars 2003.

*Recensement de 2001 : série « Analyses » : Peuples autochtones du Canada, un profil démographique*, Statistique Canada, janvier 2003

*Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail*, Direction de la recherche et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1996.

*Séance sectorielle sur l'apprentissage permanent (2) donnant suite à la Table ronde Canada-Autochtones*, Études postsecondaires et développement des compétences, rapport des facilitateurs, novembre 2004.

Site Web du Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada : [http://www.ahrdcc.com/welcome/welcome\\_f.htm](http://www.ahrdcc.com/welcome/welcome_f.htm)

Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :  
[http://www.ainc-inac.gc.ca/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/index_f.html)

Site Web du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences :  
[http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dis/cia/bra/bra\\_info.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fr/dgpe/dis/cia/bra/bra_info.shtml)